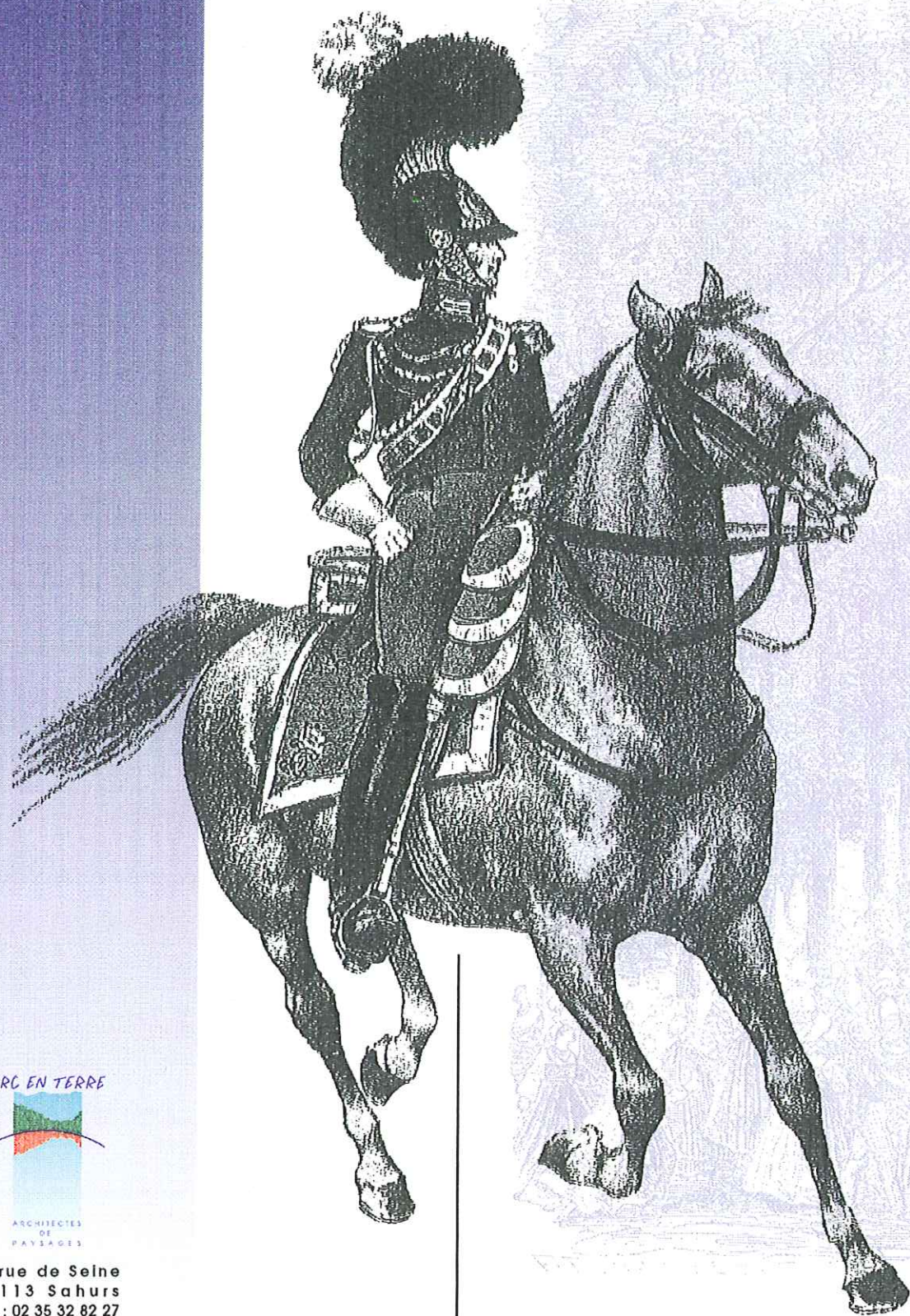
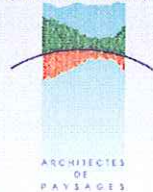


E tude paysagère sur le Haras du Pin

*Requalification paysagère
du domaine*



ARC EN TERRE



ARCHITECTES
DE
PAYSAGES

9, rue de Selne
76113 Sahurs
Tél. : 02 35 32 82 27
Fax : 02 35 32 78 31



Juin 1997



Sommaire

* Présentation générale	p.2	ANALYSE DES STRUCTURES PAYSAGÈRES	
* Origine de la problématique (+ carte)	p.4	* Evolution des structures végétales ligneuses depuis 1955 (+ carte) p.20	
* Problématique et enjeu de l'étude	p.5	* Des structures paysagères qui se sont estompées p.21	
ANALYSE HISTORIQUE		* Les corrélations entre la géométrie et la géographie (+ carte) p.23	
* Le premier siècle (XVIIIème) : (+ carte) <i>La métamorphose de buissons et de taillis en domaine royal</i>	p.7	* Coupes de relief p.26	
* Le paysage et la volonté de rayonnement	p.8	* Entités paysagères et diagnostic portant sur les arbres du domaine (+ carte) p.28	
* Plan de 1736 (+ carte)	p.10	* Images caractéristiques du bocage et du haras (+ carte) p.35	
* Le second siècle (XIXème) : (+ carte) <i>La restauration ou la renaissance du domaine</i>	p.12	* Des structures en voie de dégradation rapide p.36	
* Le début du siècle : (+ carte) <i>La force du tracé géométrique et l'évidence de la géographie</i>	p.14	* La structure et la fonction, deux composantes dépendantes de l'utilisateur (+ carte) p.38	
* La cour d'honneur de 1816 à 1877 : <i>De la nature hostile et contrainte à l'idée de nature et d'harmonie</i>	p.16	PROGRAMME DE REQUALIFICATION	
* L'accès et l'image (+ carte)	p.18	* Régénération et requalification du domaine (+ carte) p.40	
		* La cour d'honneur et ses abords p.41	
		* L'allée Louis XIV et les allées forestières p.45	
		* L'avenue du Vieux Pin p.47	
		* L'allée d'Alménèches p.51	
		* L'avenue principale p.52	
		* La Tête au Loup p.54	
		* L'avenue de l'hippodrome p.56	
		* L'avenue de Borculo p.62	
		* L'allée d'Exmes p.64	
		* Plan de phasage sur les principaux aménagements p.66	
		* Carte de protection des sites p.67	
		* Conclusion p.68	



Etude réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de l'Environnement représenté par la DIREN Basse-Normandie, sous l'égide d'un comité de concertation rassemblant :

- la direction régionale de l'Environnement
- la direction départementale de l'Équipement
- le Haras national du Pin
- l'école des haras
- l'Office national des forêts
- l'Institut national de recherche agronomique de Borculo
- l'Institut national de recherche agronomique du Vieux Pin
- le service départemental d'Architecture

Présentation générale

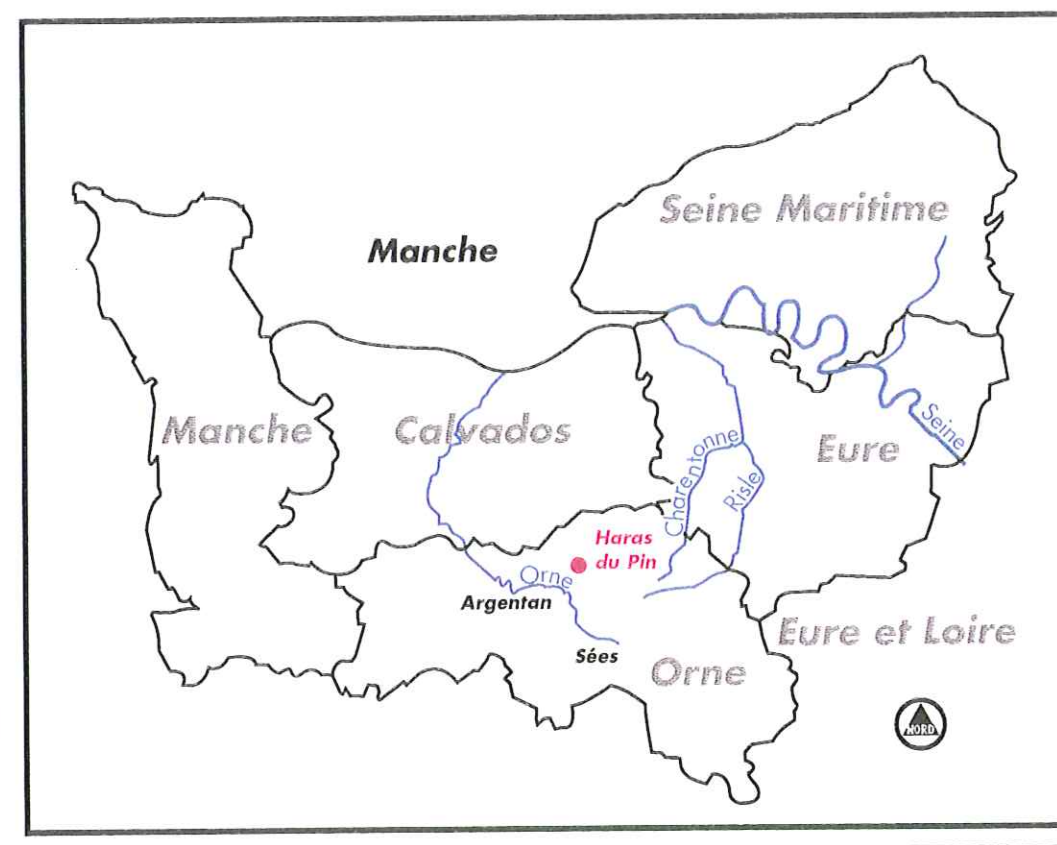
Localisation

Les haras furent institués sous le règne de Louis XIV par Colbert le 17 décembre 1665, mais les guerres continuelles, en épuisant les ressources du royaume suscitérent des obstacles insurmontables, devant lesquels l'institution ne put se maintenir.

Pendant la minorité de Louis XV, l'état de profonde misère où était tombée l'industrie chevaline éveilla l'attention du conseil de régence et divers arrêtés furent pris en 1717 dans le but d'établir une sérieuse organisation des haras. Il fut décidé sur la proposition de François Alexandre de Garsault, par un arrêt du conseil du roi du 15 avril 1715, que le haras royal, qui était situé à Saint Léger, entre Montfort-l'Amaury et Rambouillet (aujourd'hui Saint Léger en Yvelines) département de Seine et Oise, serait transporté en Normandie, près de la vieille ville d'Exmes.

La Normandie, étant la province de France la plus riche en prairies et en pâturages, celle qui de tout temps s'était distinguée par la quantité et la qualité de ses chevaux, était tout indiquée pour recevoir cet établissement.

Le domaine du Pin, placé au centre de cet admirable pays du Merlerault, si renommé déjà pour ses chevaux reconnus parmi les meilleurs du monde, fut choisi comme le lieu le plus convenable.



Description (d'après E. Cavaillon - 1889 - "Les haras de France" tome II)

Le domaine contient 1129 hectares, dont 748 hectares en herbages, 85 en terres labourables, 251 en futaies et taillis, 12 hectares en bâtiments, cours et jardins, 6 hectares en pièces d'eau et 27 en avenues et servitudes diverses.

L'établissement central se compose d'une cour d'honneur entourée de grandes écuries. A l'une des extrémités de cette cour, en face de la grille d'entrée, s'élève le château, demeure des directeurs successifs, bâti sur un coteau qui domine de riches vallées et d'où la vue s'étend jusqu'à la ville de Sées et l'immense forêt d'Ecouvès, à l'Ouest d'Alençon.

De la cour d'honneur, on pénètre par de larges voûtes dans plusieurs cours secondaires où sont établis les manèges, située dans une de ces cours, existe une carrière pour les exercices au dehors. A l'Est de la cour d'honneur, se trouvent deux autres cours qui donnent accès aux bureaux et à divers logements occupés par des palefreniers.

Trois larges et belles avenues, bordées de magnifiques futaies, s'étendent en face de la cour d'honneur rayonnant à partir de la grille d'entrée, l'une dans la direction de l'Ouest, celle du milieu (l'avenue Louis XIV) dans la direction du Nord-Est, et la troisième vers le Nord.

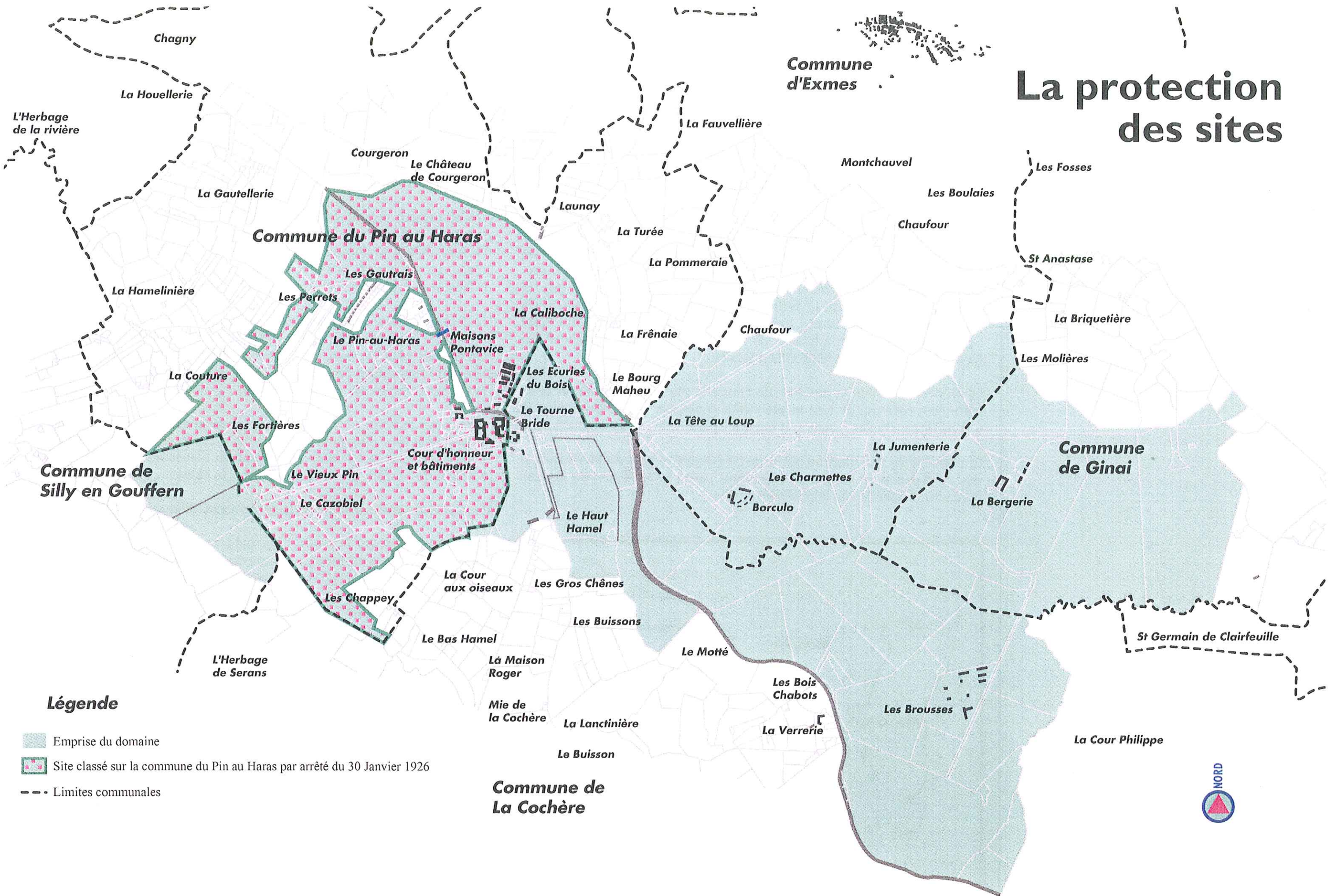
Plusieurs succursales ou écuries auxiliaires sont établies sur le domaine du Pin.

Près de l'établissement on trouve, d'un côté sur le bord de la route nationale de Paris à Granville, l'hostellerie du Tourne Bride, ouverte aux voyageurs et aux touristes, et, d'un autre côté, les bâtiments des fourrages, forge et infirmerie.

Sur une avenue de 45 mètres de large et de 4 kilomètres en ligne droite, qui conduit à l'hippodrome, à l'Est, et qui est bordée à droite et à gauche, de deux pistes engazonnées, on trouve successivement : les succursales de Borculo, les Charmettes, l'ancienne jumenterie et l'hippodrome.

Du côté opposé de l'établissement central (Ouest) une avenue conduit aux succursales du Vieux-Pin, où sont logés les étalons les plus précieux de pur sang anglais.

La protection des sites



Légende

-  Emprise du domaine
-  Site classé sur la commune du Pin au Haras par arrêté du 30 Janvier 1926
-  Limites communales

0 200 500 m 1 km

Origine de la problématique

En 1925, le Haras suscitait de la part des instances d'Etat un souci de protection. Il représentait "un joyau d'art historique par ses bâtiments et un site d'un ensemble peut-être unique au point de vue touristique par les prairies et les bois qui l'entourent et forment le cadre en quelque sorte nécessaire pour en rehausser encore la valeur".

A la lecture de la lettre de 1925 (extrait ci-dessus) et aux enjeux formulés, tout est dit.

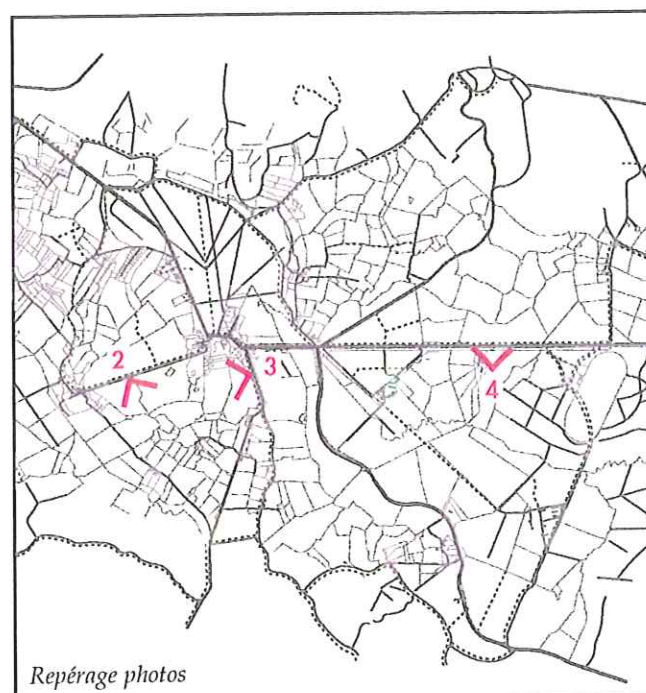
En 1925, Monsieur le Ministre de l'agriculture propose donc que le Haras soit classé au titre des sites au plus tôt.

Le 15 décembre 1925, la commission départementale de protection des sites et des monuments naturels ayant un caractère artistique "émet l'avis que le domaine du Haras du Pin soit dans son intégralité inscrit sur la liste des sites et monuments naturels classés".

Il semble à l'époque que le problème soit résolu.

Par le classement les structures du haras sont pérennisées. Cependant, l'arrêté de classement du 30 janvier 1926 présente dans l'article premier une confusion entre le haras du Pin et la commune du même nom. En effet le domaine s'étend sur les communes du Pin, de la Cochère, de Ginai, de Sully en Gouffern et d'Exmes, l'arrêté n'a donc eu d'effet que sur la commune du Pin.

Aujourd'hui, 70 ans plus tard, les enjeux soulevés en 1925 perdurent, mais la problématique est relativement différente, même si l'arrêté du 30 janvier 1926 présente un mal entendu entre la demande du ministre de l'agriculture et la réponse (mal formulée). Le site a été reconnu dans son ensemble et protégé, de fait, par les services d'état travaillant sur son emprise simplement parce que les fonctions des parcelles ont été préservées et gérées par les mêmes exploitants.



Repérage photos

1 - Les chênes, qui constituent la majeure partie du bocage et des boisements, présentent souvent des signes évidents de vieillissement.

2 - Sur la grande prairie au Sud du château, ce beau chêne isolé est en train de mourir.

3 - Les abattages de haies et d'arbres en alignement sont rendus nécessaires de par leur état phytosanitaire. Mais comment régénérer les structures végétales sur les parcelles ?

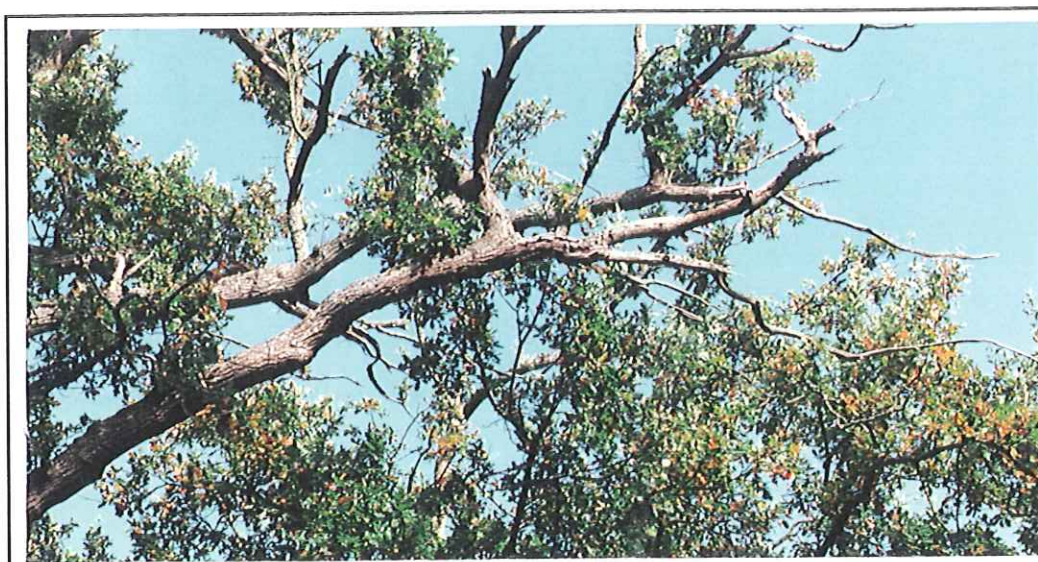
4 - Cette vue sur l'alignement composite bordant l'avenue de l'hippodrome exprime la difficulté de retrouver la cohérence d'une allée plantée dès que l'on régénère une structure.



2



3



1



4

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

Problématique et enjeu de l'étude

• **Concilier la protection du site historique avec le soucis de régénération des structures arborées,**

• **Affirmer la dimension culturelle et touristique d'un domaine utilisé par de multiples professionnels, techniciens et scientifiques.**

Les structures parcellaires du haras présentent des signes de vieillissement. Des haies, des arbres isolés ou en bouquets sont atteints de nécroses et de parasites.

Malgré l'énergie investie dans la régénération des structures végétales, les effets restent minimes et les intentions d'amélioration semblent hasardeuses. La problématique d'aujourd'hui se situe donc principalement dans un contexte de qualification et de régénération des structures.

Même si aujourd'hui les services de l'état utilisent ce site avec "sensibilité et souplesse" comment demain pourrions-nous assurer la pérennité de structures devant être adaptées à de multiples partenaires et à des fonctions en évolution constante ?

Aujourd'hui, le domaine du haras est avant tout un outil d'activités pour des services d'état à vocations différentes, voir contradictoires :

- La sélection et la reproduction chevaline,
- Le tourisme orienté vers le cheval,
- La protection forestière,
- La sélection et la recherche bovine,
- La formation et l'enseignement.

Quel est l'enjeu de cette étude ?

S'il suffisait de prendre un arrêté de classement du domaine sur les communes de la Cochère, de Ginai et d'Exmes, une étude de fond ne serait pas nécessaire.

Depuis les 1^{ères} réflexions sur la préservation des qualités esthétiques du domaine en 1926 et par l'expérience vécue sur le site (classé ou non), la problématique a évolué.

En effet, nous savons maintenant que protéger des espaces naturels, ruraux ou forestiers sans mettre au point une gestion adaptée risque de bloquer les démarches d'entretien et de régénération.

Certains massifs forestiers ont largement dépassé leur maturité. Les arbres mourant risquant de s'écraser au sol posent un réel problème de sécurité.

Les haies bocagères et le système d'assainissement des parcelles nécessitent une prise en compte.

- Quelle est la pérennité des éléments structurants ?
- Comment qualifier le site dans son ensemble en restant en cohérence avec des modes de fonctionnement simples ?

Cette étude, avant de répondre à ces questions, doit amener une cohérence dans le cadre d'une démarche globale en concertation avec les acteurs présents sur le domaine. Les élus et les gestionnaires ont le soucis du renouvellement des arbres structurant le domaine. Les souhaits des partenaires locaux sont :

- De protéger les structures essentielles qui composent le site historique.
- D'éviter les risques d'accidents dus à l'état de vétusté de parcelles forestières et d'arbres bordant des allées.
- Sinon de supprimer, au moins d'intégrer des "points noirs" visuels sur des axes en vitrine.
- De conserver néanmoins un fonctionnement adapté au contexte contemporain et à l'organisation des services.

Cette cohérence s'appuie sur les éléments constitutifs du Haras :

- Ceux qui au cours de l'histoire ont marqué une constance, participant à l'image de marque du site.

- Ceux qui aujourd'hui sont en corrélation entre la géographie rurale et l'occupation humaine.

Par déduction, nous développerons les thèmes suivants :

- Analyse du développement du site au travers de l'histoire.
- Analyse des tracés et des structures géométriques du site.
- Inventaire et diagnostic des structures ligneuses.
- Synthèse générale, développement des potentialités et résolution des contraintes.

De là, un schéma global de régénération du domaine sera proposé en plaçant en avant les points essentiels et les éléments prioritaires répondant aux opportunités du moment.

En recherchant et en communiquant une meilleure compréhension du site, permettant aussi de le qualifier par un classement, en élaborant un programme de régénération et une charte de gestion des espaces, nous essaierons de nous intégrer au fil de l'histoire du haras afin d'en tirer la synthèse la plus équilibrée et un programme épuré vers plus d'authenticité.

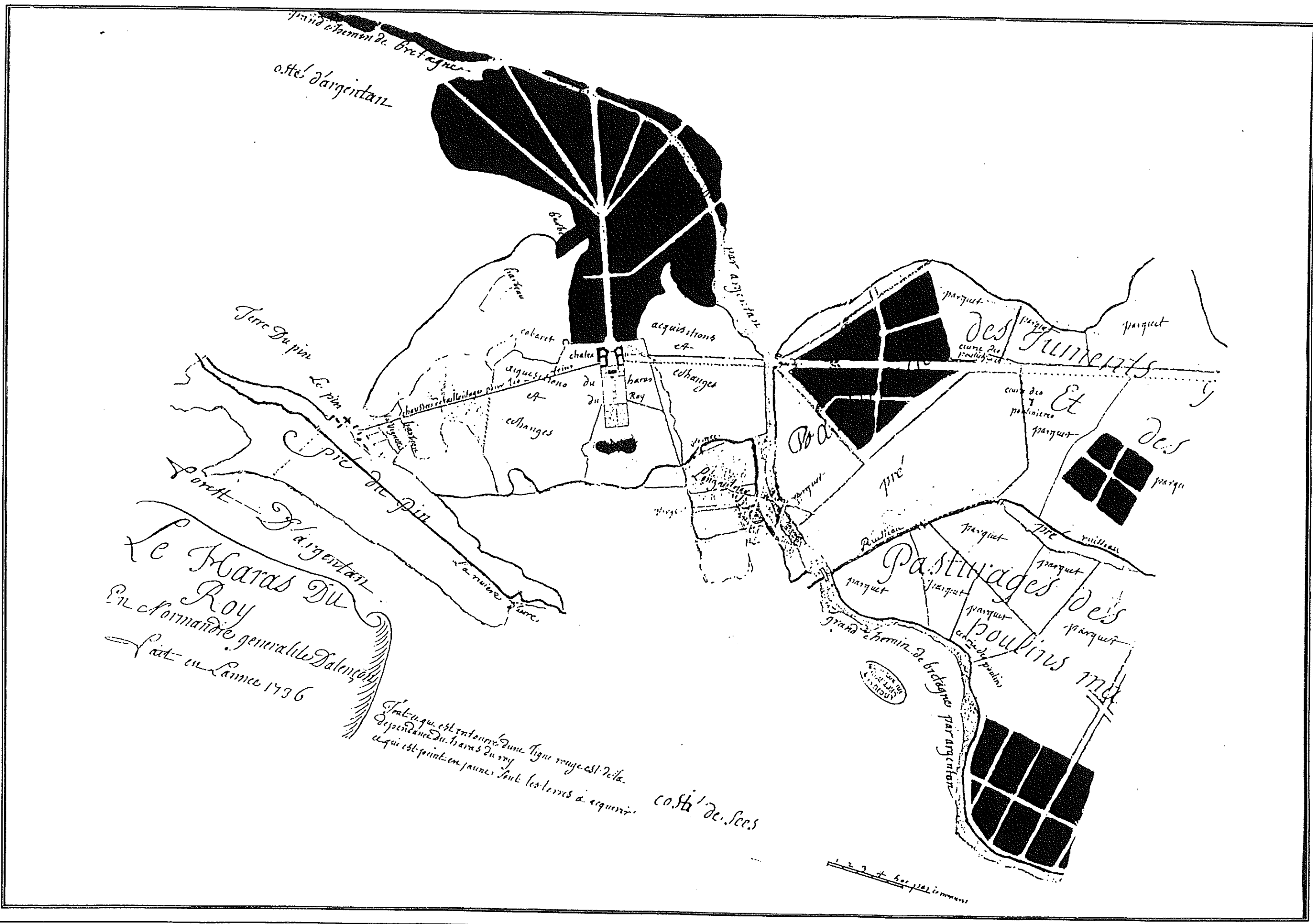
Grand chemin de Bretagne
oste d'argentan

Terre du pin
Le pin
Porte d'argentan
Le Haras du Roy
En formation generale de la
fait en Lamee 1736

Tout ce qui est entouré d'une ligne rouge est de la
dependance du Haras du Roy
ce qui est pointé en jaune, sont les terres à acquies

cast' de sees

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



Le premier siècle : la métamorphose de buissons et de taillis en domaine royal

Le haras a été fondé sur l'emprise de sites forestiers.

Le "Buisson d'Exmes" acquis en avril 1715, d'environ 577 ha (1130 arpents) fit l'objet d'une vente (le 28 mai 1715) par adjudication de la coupe du bois (certainement en taillis à réaliser et à dégager sur une année).

Le 20 mai 1716, Monsieur de Noïtel céda à l'Etat le domaine qu'il possédait, constituant l'essentiel de la terre du Pin (herbages et labours).

Le 5 juin 1717, la Duchesse de Vendôme laissa "le Fay de Courgeron", bois taillis au Nord du château d'une superficie d'environ 99 ha.

Un arrêt du conseil du roi du 22 mars 1720 ordonna la cession des propriétés enclavées dans le domaine.

Dès lors, les démarches sont faites pour acquérir les terres enclavées dans l'emprise délimitée du domaine.

Le plan de 1736 correspond aussi à la nécessité d'étendre les pâtures pour le développement de l'élevage.

Origine du Haras

Le domaine du Pin, implanté en bordure Ouest de l'antique terroir du "Merlerault" dont l'histoire confond la noblesse des "Valois-Alençon" puis la famille royale avec le prestige des élevages et Haras dont celui de Sainte-Barbe où Henri IV avait tiré trente chevaux pour présent royal à Elisabeth d'Angleterre.

A la fin du XVII^{ème} siècle, le haras royal de St Léger en Yvelines se trouvant trop à l'étroit, différentes implantations furent successivement envisagées :

- le domaine mitoyen de Rambouillet proche du précédent,
- entre Rouen et Caudebec dans une boucle de Seine pour se rapprocher du haras royal primitif de Lyons la Forêt,
- en pays d'Auge entre la côte et Lisieux où l'on ne trouva ni grand domaine, ni espace forestier.

Finalement en 1716, entre le marquis Louis de Noïtel, conseiller d'Etat, fils aîné de Béchameil (acquéreur du "Buisson d'Exmes" en 1662) et en parenté avec un neveu de Colbert (Nicolas Desmaret, contrôleur des finances), et le roi, fut établi l'évaluation de l'échange de la terre du Pin.

En 1717, le domaine initial s'augmenta du Buisson de Fays de Courgeron jusqu'à la révolution d'autres adjonctions eurent lieu, notamment à partir de 1736 pour atteindre une surface totale de 1129 hectares et 71 ares dont 748 hectares de prairies et 90 en terres labourables, le reste en bois, jardins, cours, hippodrome et pièces d'eau.

Plusieurs paramètres ont probablement présidé au choix du site :

- c'était une contrée propice à l'élevage du cheval et où l'herbe abondait,
- le domaine était relativement grand et boisé,
- le propriétaire était en relation avec des membres approchant le pouvoir,
- le relief du site constitué d'un plateau dominant a sans doute également joué dans le choix.

Très rapidement après 1716, le nombre de chevaux va en s'accroissant :

- en mai 1717, les premiers chevaux sont transférés au haras du Pin, plus de 200 chevaux.
- en 1719, lors de l'épidémie de morve, on tua 150 chevaux
- en 1736, il y a 58 étalons parmi une population totale de 400 chevaux. Les étalons couvrent environ onze à douze cent juments chaque année, participant à la renommée des chevaux du Merlerault, en en faisant doubler le prix. De là, on peut imaginer que le domaine avait acquis sa notoriété.

Les trente années avant la révolution, marquent plutôt une diminution du nombre de chevaux :

- en 1758, il y avait 329 chevaux dont 36 étalons,
- en 1780, il en restait 207 dont les 30 étalons,
- le 11 décembre 1784, Turgot convertit le haras en simple dépôt d'étalons,
- le 29 janvier 1790, l'assemblée constituante supprime les haras du royaume,
- le 1^{er} août 1791 l'assemblée nationale par mesure conservatoire, décide de garder un dépôt unique des plus beaux étalons.

Entre 1716 et 1791, le haras, par les services rendus auprès des éleveurs pour l'amélioration des races chevalines, était passé d'un geste architectural royal de prestige lié à la stratégie militaire, à la popularité auprès des éleveurs de chevaux.

Ce sentiment d'utilité présida probablement à la sauvegarde de la fonction du haras, tout au long de la période révolutionnaire, ceci malgré l'absence de chevaux et de moyens pour l'entretien durant plusieurs années.

De 1797 à 1806, Jean Louis François de Grimoult utilisa les neuf années difficiles pour restaurer les bâtiments endommagés par les troupes casernant au Pin. Il assura également la continuité de la fonction du haras, en sauvegardant les étalons (un visiteur a dénombré 45 étalons au dépôt en 1803).

Le décret de Saint Cloud du 4 juillet 1806 fit du Pin, le premier des Haras. Les prairies et bâtiments qui avaient été vendus furent rachetés. Les écuries furent repeuplées de chevaux d'origines prussienne, normande et anglaise. En 1807, il y avait 70 reproducteurs.

En 1813, les étalons du haras de Borculo en Hollande furent acheminés au Pin, à l'initiative de Monsieur Van Hoorick directeur du dit Haras.

Ainsi, au travers de la période Napoléonienne, le domaine du Pin retrouvera d'une part son utilité, notamment au service des armées, d'autre part sa capacité à sélectionner et à promouvoir des races par les croisements avec des races exotiques.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Le paysage et la volonté de rayonnement

- Trois axes principaux convergent sur un point focal essentiel pour fédérer trois acquisitions parcellaires et développer une image de marque royale.

- Le domaine a été constitué depuis 1717 jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle par des acquisitions et des échanges.

- Depuis 1736, la limite qui englobait le domaine avec encore beaucoup de terres non acquises, existe encore aujourd'hui. Les terres à l'intérieur de cette limite constituent entièrement le domaine.

Trois dates marquent l'achat de 3 propriétés essentielles :

1° - Le Buisson d'Exmes, déboisé en grande partie, desservi par l'avenue de l'hippodrome.

2° - Les herbages et labours de Monsieur de Béchameil qui occupent le secteur vers le Vieux-Pin constituant le tiers des terres existantes aujourd'hui sur le Vieux Pin.

3° - Le Fay de Courgeron qui est devenu le boisement Nord traversé par l'avenue Louis XIV.

Aujourd'hui, ces 3 secteurs sont parfaitement défini et reçu.

L'ensemble des surfaces était consacré à l'élevage des chevaux. Les 700 hectares de bois taillis acquis ont très probablement été entièrement coupés et vendus pour d'une part, participer au financement des travaux de construction et d'autre part pour être adaptés aux nouvelles fonctions du site. la coupe des bois a duré cinq années.

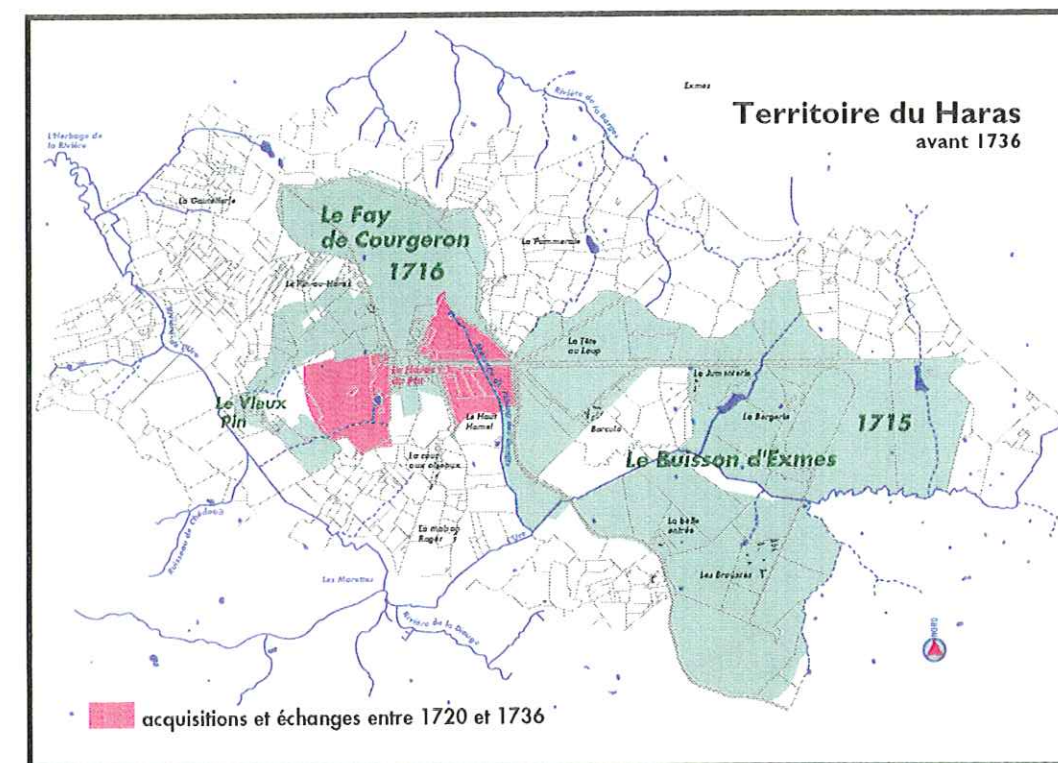
Environ 50 % de la surface du site a donc été convertie en prairie (Buisson d'Exmes) avec des bouquets et des bosquets résiduels afin d'abriter les chevaux lors des fortes chaleurs.

Certaines pâtures étaient alors plantées d'arbres en quinconce, conciliant ainsi, les productions d'herbe et de bois pour l'ombrage des chevaux (parcelles de part et d'autre de l'hippodrome et le secteur de "la tête au loup").

L'écrin forestier des allées et de l'avenue Louis XIV a probablement été lui aussi rasé et pour le moins replanté sur les cordons bordant les promenades.

Cette première période de construction du haras fonde les principaux tracés géométriques à partir de trois types de cessions de propriétés, pour une utilisation par un seul service et une seule fonction : le développement de la race chevaline, pour affirmer le pouvoir royal.

Le premier siècle de l'existence du domaine peut être résumé comme un profond bouleversement du paysage du site, relatif à la période historique, passant d'occupations herbagère et forestière à une vocation de sélection et de recherche avec une volonté marquée par la structuration d'un territoire clairement délimité. Cette nouvelle fonction va s'enraciner et trouver un soutien plus populaire dans le courant du siècle subsistant ainsi à la dure période révolutionnaire.



Plan de 1736

Compte-tenu de l'observation du plan, il semble que :

- **les axes avaient à l'origine des vocations différentes exprimées plus clairement qu'aujourd'hui, unifiant un territoire morcelé,**

- **l'allée Louis XIV, épaulée par des massifs boisés, était essentiellement une approche de la cour d'honneur et une liaison avec Exmes tournant le dos à la direction de Versailles,**

- **l'axe du Vieux Pin était une "chaussée de cailloutage pour les foins" pour raccorder le Vieux Pin et les champs labourés sur les berges de l'Ure aux écuries.**

- **l'axe dit "de l'hippodrome" est clairement indiqué et directement raccordé sur la grande écurie de la cour d'honneur. Il traverse les parquets et se termine sur une haie bocagère. C'est une perspective plus qu'une liaison.**

Cependant, le domaine d'élevage prend son origine depuis la "tête au loup". Les trois branches traversent des parcelles plus grandes qu'aujourd'hui, notamment du côté de la cour des poulinières avec notamment une grande parcelle n'appartenant pas au domaine mais probablement utilisée pour les chevaux.

Nota : l'axe dit "de Borculo" est figuré par des barrières et ponctuellement par des haies unilatérales.

Apparemment ces grandes parcelles devaient être issues des taillis qui se liaient entre-eux jusqu'au grand chemin de Bretagne.

Les boisements essentiellement localisés à des sites "clefs", autour de l'allée Louis XIV et au carrefour de la Tête au Loup, sont déjà structurés sous leur forme définitive. Ce sont eux et le projet de remembrement des terres qui donnent l'image que nous connaissons aujourd'hui.

Commentaire :

La cour d'honneur comprenant le château et les écuries, l'esplanade entre l'allée Louis XIV et la grille entre les douves est clairement tracée et probablement matérialisée telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Les terrasses côté Sud semblent également déterminées avec des emmarchements dans l'axe du château et de la cour d'honneur, mais le pré du "Haut Bois" n'appartient pas au domaine.

Le "grand chemin de Bretagne" par Argentan passe en lisière du Fay de Courgeron, traverse l'axe menant aux pâtures des juments puis revient longer une bande boisée vers la belle entrée. A noter la liaison vers la Bretagne clairement exprimée en 1736.

Les axes que nous connaissons actuellement sont tracés. Cependant, ils ont une vocation différente et ne sont pas nommés.

Le Fay de Courgeron est traversé par un axe Nord/Sud qui sur le point haut du plateau raccorde 4 branches rayonnant vers le grand chemin de Bretagne : une branche à mi-distance de la patte d'oie et de la cour d'honneur traverse le grand chemin pour prendre la direction d'Exmes.

Le lien très net avec Exmes est également exprimé. L'arrivée en patte d'oie vers le point haut, dans l'axe Nord-Sud, avec un effet de profondeur amélioré, a été recherché et prolongé jusque dans les emmarchements joignant les terrasses au Sud.

De par cet axe la cour d'honneur évoque la grandeur et le pouvoir.

En 1736, le "grand chemin de Bretagne" contournait le Haras, les allées du Fay de Courgeron, reliaient la cour d'honneur au chemin d'Exmes.

La zone est facilement reconnaissable et seule une extension s'est faite en prolongation de la branche de la tête aux loups vers Exmes, alors que la zone du Vieux Pin a fortement évolué mis à part les terres sur les rives de l'Ure. Elle s'est étendue au Nord et semble avoir régressé au Sud le long de l'Ure.

Cependant, visiblement l'avenue Louis XIV divisée en 5 branches vers le "grand chemin de Bretagne" par Argentan depuis le point haut sur le plateau figure une intention :

- d'organiser une géométrie en harmonie avec le nivellement et améliorant la présence du Haras,

- d'instituer des "raccourcis" par la cour d'honneur puisque la couleur utilisée pour représenter la route principale a été reprise pour dessiner le chemin entre "la Tête au Loup" et la cour d'honneur, et l'allée Louis XIV jusqu'à la patte d'oie puis l'allée des lisses vertes.

L'axe du Vieux Pin est inscrit par un trait léger et de part et d'autre près du château, des parcelles ont été acquises et échangées.

Au fond, derrière le village du Pin, de part et d'autre de l'Ure, le pré n'appartenait pas au Haras. Le chemin de cailloutage permettait de lier le village et les parcelles aux écuries.

En 1715, les terres désignées par "acquisitions et échanges" à l'Ouest et à l'Est du château n'appartenaient donc pas au royaume. En 1736, celles en jaune étaient peut-être utilisées mais non encore acquises.

Depuis le lieu-dit "de la tête au loup", les parcelles sont annotées clairement par leurs fonctions et les bâtiments sont également repérés.

Le cours du ruisseau qui partage les prés, parquets et pâturages des juments et pouliches de ceux des poulains, a été modifié.

Au Nord, l'écurie des poulinières, aujourd'hui, la jumenterie et l'écurie des pouliches plus petites au bord de l'axe étaient apparemment les deux seuls bâtiments. Au Sud, l'écurie des poulains, probablement de même importance et de même style que celle des pouliches était construite au lieu dit de "la belle entrée". Le parcellaire de 1736 et celui d'aujourd'hui sont similaires.

Par contre, sur le Vieux Pin, les limites ont fortement évolué, celles sur la zone d'élevage au Pré sont encore tracées dans leurs grandes lignes.

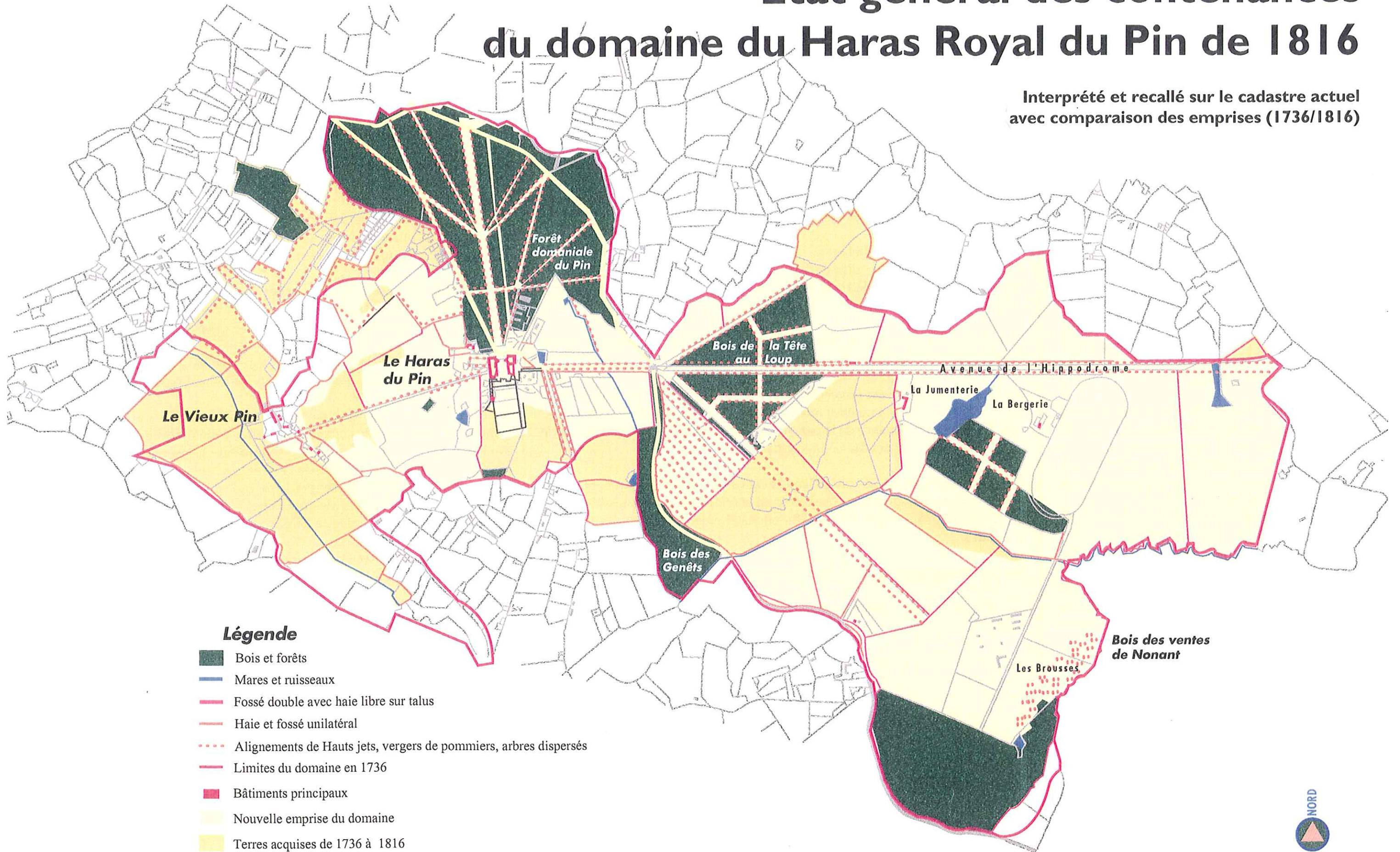
Ainsi, avant la construction du domaine, le site du Vieux Pin et les parcelles sur les pentes Ouest et Sud devaient être consacrées à la culture et à l'herbage, celles sur les rives de l'Ure à la culture ; le Fay de Courgeron et les espaces d'élevage de chevaux étaient boisés.

Les modifications entre les plans de 1736 et celui de 1816 vont dans ce sens.

Aujourd'hui, le boisement de la Tête au Loup est prolongé par deux bandes boisées d'environ 15 mètres de largeur. En 1736, l'une d'elle reliait l'ancienne écurie des pouliches par un double alignement.

Etat général des contenances du domaine du Haras Royal du Pin de 1816

Interprété et recallé sur le cadastre actuel
avec comparaison des emprises (1736/1816)



0 200 500 m 1 km

Le second siècle : la restauration ou la renaissance du domaine

Le XIX^{ème} siècle est pour le Haras la maturité et la reconnaissance, l'ouverture sur des pays lointains et les services généralisés rendus aux éleveurs normands par les races améliorant les utilisations du cheval (agriculture, industrie, selle, course, armée spécialisée). Aussi, à cette époque, marquée par la volonté de progrès et de productivité, le domaine devient un outil au service du modernisme.

Dates marquantes :

1807 : percement de l'allée de la forge

1823 : inauguration de l'hippodrome

8 février 1844 : affectation de la majeure partie des terres à la vacherie

14 juin 1855 : forêt domaniale du Haras remise à l'administration des forêts

Cette période est marquée par le Baron Gabriel de Bonneval qui dirigea durant quatorze ans le Haras. Il inaugura en 1818, les premières courses de l'Orne dans un herbage, auprès de la succursale du "Vieux Pin".

Dès le 25 août 1820, des courses de "premier ordre" seront disputées à Alençon.

De 1820 à 1823, l'hippodrome officiel est tracé.

"C'est depuis la direction du Baron de Bonneval que date le cérémonial de la descente des équipages du dépôt de l'hippodrome, ainsi que la présentation des étalons devant le château à l'issue des courses".

Cette période, très active sur le plan de la sélection amène un affinement et une orientation plus précise des races de chevaux.

Ainsi, par les importations de chevaux arabes, on développe les qualités de vitesse, les croisements locaux font apparaître les races de trot et de trait tel l'anglo-percheron, issu d'un mélange alterné d'arabes, de demi sang anglais, de demi-sang anglo normand, sur de fortes juments indigènes.

A partir de 1828, les foires de la Chandeleur d'Alençon et celle du lundi de Carême à Caen attirent de nombreux connaisseurs.

Dans la même période, l'hippodrome sur gazon devient le cadre de brillantes courses au Pin.

La réunion du 31 juillet au 2 août 1829 regroupe 15 à 20 mille spectateurs. Elle est animée par des courses, une grande fête foraine et une présentation de poulinières, poulains et étalons.

Après la révolution et les années de guerres sous l'Empire, cette période marque une orientation vers le cheval au service de la paix et des loisirs. On importe des purs-sangs arabes et, dans le même temps, on organise des courses et on réalise l'hippodrome (1823). L'axe de l'hippodrome devient une avenue.

L'évolution des courses sur le XIX^{ème} siècle se traduit par le remplacement des tentes et des pavillons datant de 1823, par des tribunes construites en 1875.

De ce fait, le Haras n'est plus un outil de sélection uniquement pour la Couronne ou l'Etat. Il offre d'une part une plus grande diversité de races et de qualités par les croisements, d'autre part il devient un lieu ouvert et reconnu pour ses courses et ses animations.

La division du domaine en services d'état autonomes

A l'origine, la superficie totale du domaine du Pin à l'Etat boisé devait être, de près de 700 ha après réalisation des diverses acquisitions. Aujourd'hui, elle est d'environ de 340 ha dont 263 ha constituant la forêt domaniale soumise au régime forestier et 77 ha affectés en propre au Haras (71 Ha sur "la Bergerie").

A l'époque de la construction du domaine, la forêt avait été à l'origine affectée au Haras pour sa "subsistance" à titre de dotation susceptible de révocation. Elle fut soumise après la révolution au régime forestier comme bois d'établissement public et un premier aménagement succinct fut établi en 1817.

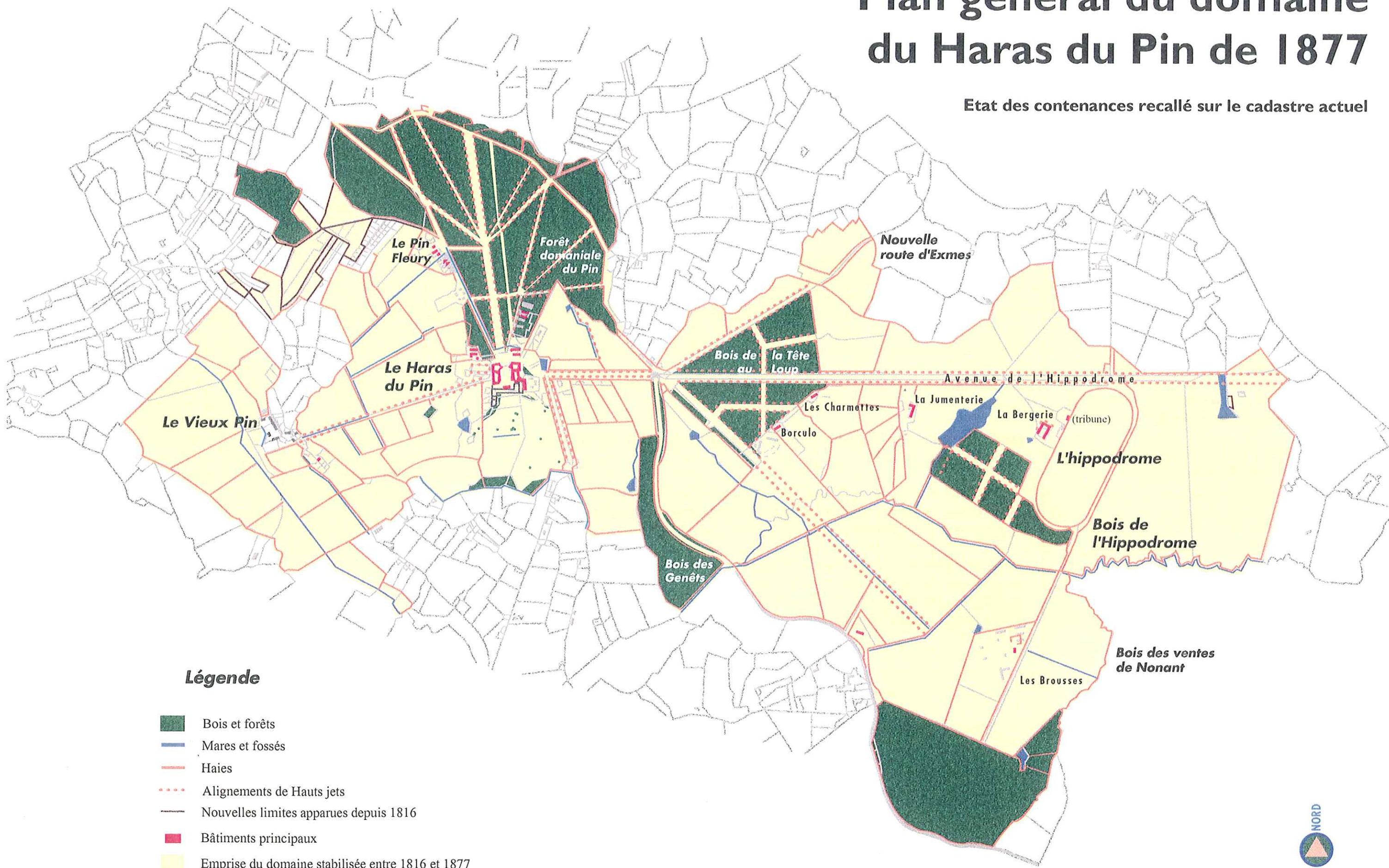
L'administration des Haras comptait alors dans les recettes de son budget l'intégralité des revenus de la forêt.

Par un arrêté ministériel du 8 février 1844 en raison de la réduction de l'élevage des chevaux au Haras, la plus grande partie du domaine du Haras fut affectée à la vacherie et à l'élevage des bovins. L'expérience du Pin et la forêt devint alors une dépendance de cette vacherie dans les mêmes conditions.

Le 14 juin 1855, par décision du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, la forêt Domaniale du Pin au Haras est remise à l'administration des forêts pour une contenance de 271 ha 19 avec prise de possession le 23 juillet 1858.

Plan général du domaine du Haras du Pin de 1877

Etat des contenances recallé sur le cadastre actuel



Légende

- Bois et forêts
- Mares et fossés
- Haies
- Alignements de Hauts jets
- Nouvelles limites apparues depuis 1816
- Bâtiments principaux
- Emprise du domaine stabilisée entre 1816 et 1877

0 200 500 m 1 km



Le début de siècle : la force du tracé géométrique et l'évidence de la géographie

- Un tracé géométrique aux limites claires, régnant sur le parcellaire rural.

- Le chemin de Paris à Argentan détourné par la cour d'honneur modifiant l'accès principal au Haras.

- Un double fossé avec un talus central planté délimitant le domaine.

Le plan de 1816

Il donne de nombreuses informations sur l'état des limites du domaine et de l'occupation des parcelles. Ainsi, les axes sont bordés d'alignements. L'axe des chênes sur le chemin d'Alménèches est planté. Une haie de part et d'autre borde les pâtures. L'axe du Vieux Pin est bordé essentiellement sur un seul côté. Des parcelles latérales, relativement étendues peu plantées sont ceintes de haies et de quelques lignes d'arbres.

D'autres parcelles plus au Nord et plus petites ont probablement été acquises récemment.

Le grand chemin de Bretagne, encore présent sur le tracé a été doublé par une route passant devant la cour d'honneur et venant retrouver la direction d'Argentan au travers du boisement. Probablement par soucis d'équilibre un axe, en symétrie, raccorde la branche en direction d'Exmes. Ce tracé qui modifie totalement l'impact d'approche sur la cour d'honneur, figure également sur la carte de Cassini, sur laquelle une partie du chemin de Bretagne a d'ailleurs disparu.

Entre le Bois de la Tête aux Loups et le bois des genêts, un pré de pommiers, très étendu est mentionné. Cette prairie était probablement réservée aux chevaux puisqu'il est mentionné qu'il serait souhaitable de n'y faire que des cultures pour éviter une trop forte dégradation des pommiers. Les bovins en cette époque ne devaient pas être introduits au domaine, il y avait très probablement des moutons sur la bande plus à l'Est du fait qu'un bâtiment était construit au lieu dit de la "Bergerie". L'axe de l'hippodrome est en "cul de sac" et l'écurie des pouliches existe toujours, deux alignements y aboutissent.

Le plan de 1816 présente moins de boisements qu'aujourd'hui notamment sur l'actuel secteur de l'hippodrome. Ce dernier n'existait pas et l'ensemble des terres était consacré aux pâturages et aux labours.

Le réseau des fossés et ruisseaux a peu évolué. Un double fossé avec un talus central planté, délimitait le domaine. L'Ure était bordée d'une seule ligne d'arbres et d'arbustes. Les fossés, dans le sens de la pente, drainaient les eaux de pluie s'écoulant sur la terre argileuse.

Le plan de 1877

Le plan figurant l'occupation du sol dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle conserve un périmètre qui n'a pas évolué depuis 1816, mis à part une petite modification sur l'extrémité Est de l'avenue de l'hippodrome.

Cependant, on observe de nouvelles constructions réparties sur le domaine :

l'hippodrome, une tribune et des écuries sur l'emplacement de la bergerie.

Les demeures aux "Charmettes" et à "Borculo" et aux "Brousses", les annexes près des écuries, la forge dans le boisement et le village du nouveau Pin.

L'écurie des pouliches à disparu.

Le parcellaire s'affine également.

Les grandes parcelles de la jumenterie sont divisées et cloisonnées de haies orientées vers les écuries. Celles sur "les Brousses" sont également divisées. Les pâtures entre la cour d'honneur et la "Tête aux Loups" sont restructurées de part et d'autre de l'avenue en courettes avec maisons.

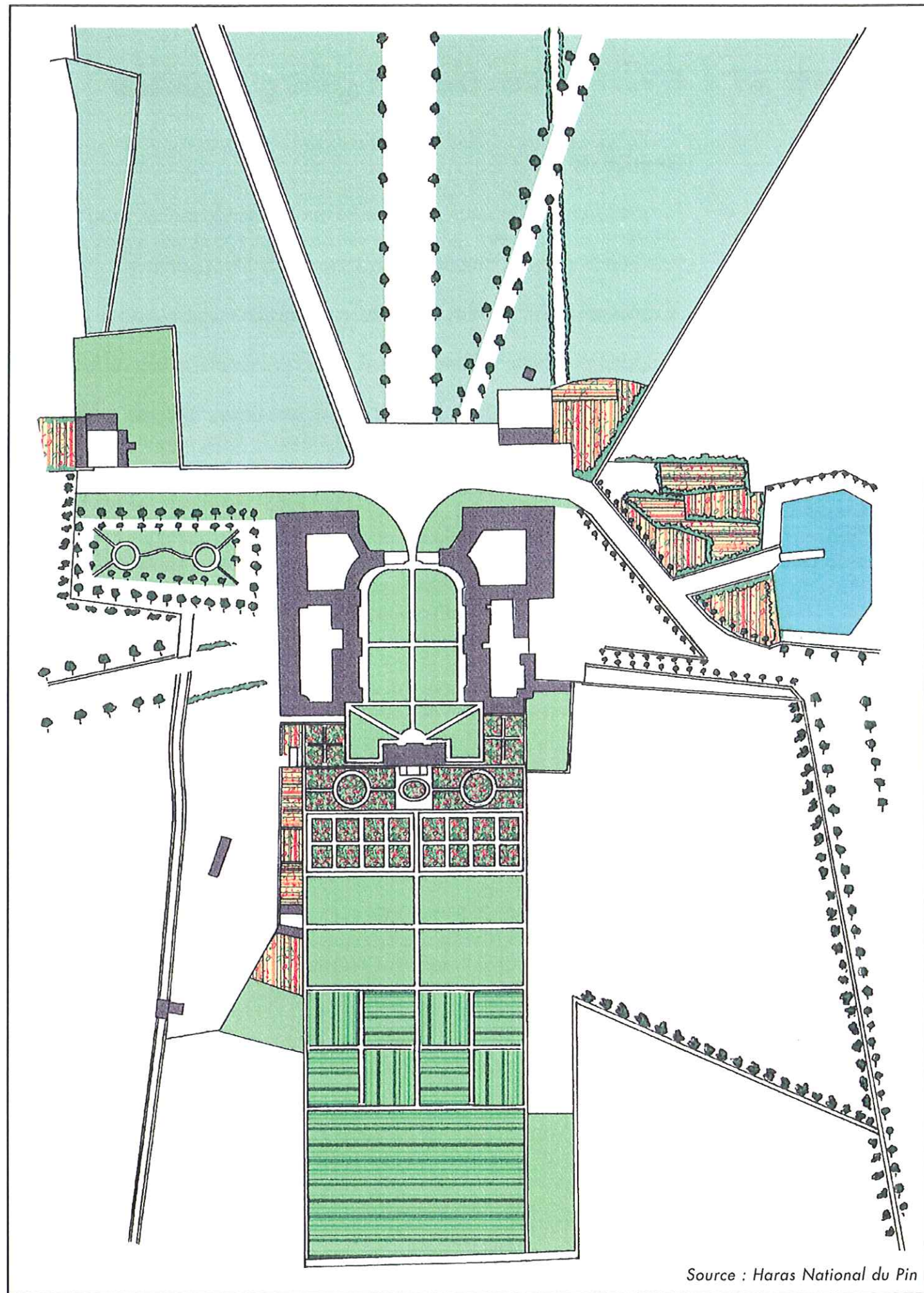
Les parcelles longeant l'axe du Vieux Pin ont également été divisées. On observe des abreuvoirs et des mares réparties sur les principaux espaces.

le jardin et les terrasses côté Sud, ont été modifiés. Des bosquets et un saut de loup ont été implantés. Le grand potager a disparu au profit d'un parc à l'anglaise.

L'implantation du Pin Fleury découle de cette période féconde et d'ouverture.

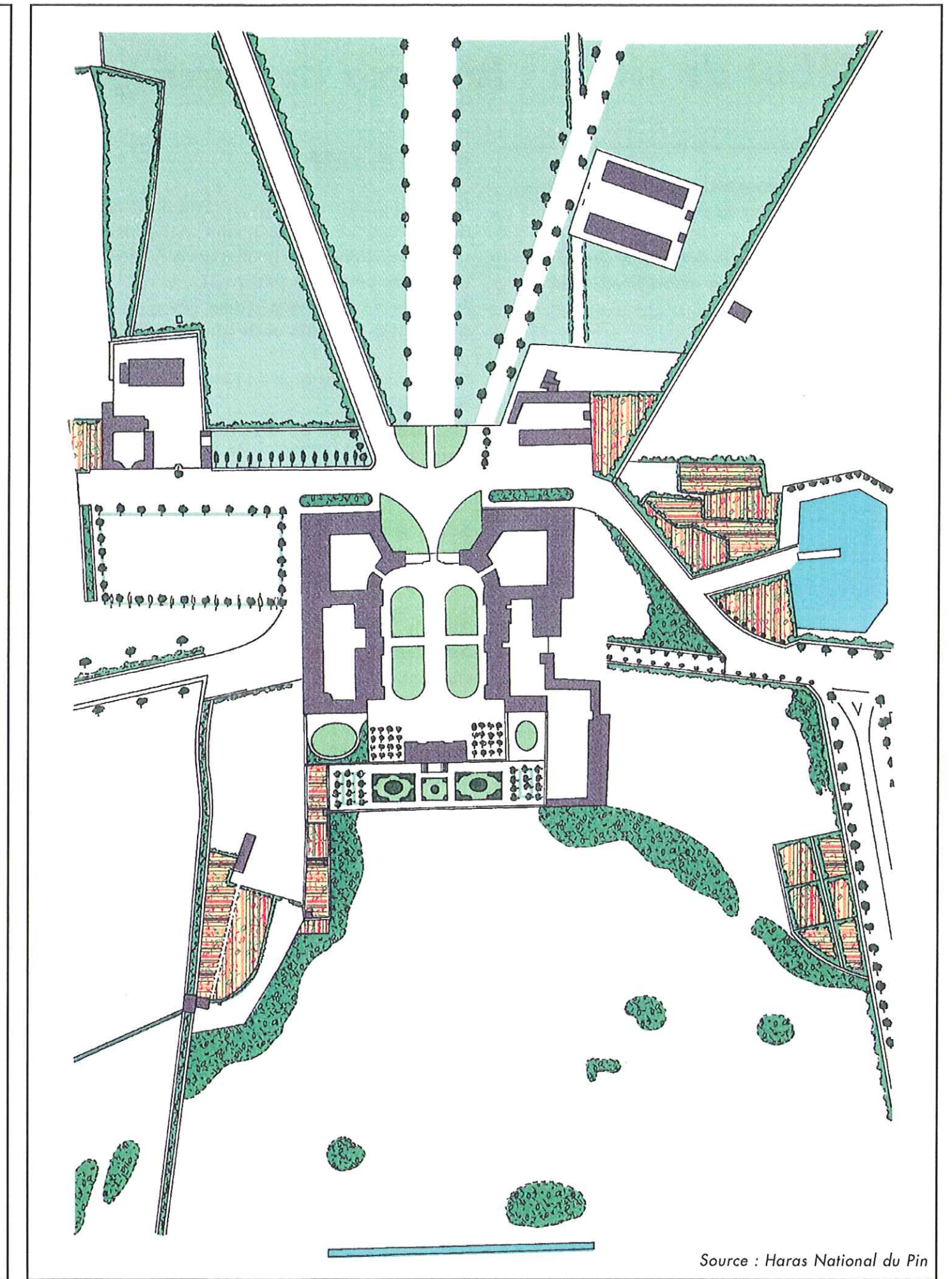
Le décret impérial du 27 février 1864 autorise le préfet à échanger les bâtiments de l'église et du presbytère appartenant à la commune du Vieux Pin contre une pièce en labour nommé les Fanfares afin que la commune construise une nouvelle église, une école, un presbytère...

(Archives départementales de l'Orne)



Source : Haras National du Pin

Plan 1816



Source : Haras National du Pin

Plan 1877

La cour d'honneur de 1816 à 1877 : De la nature hostile et contrainte à l'idée de nature et d'harmonie

L'image de la cour d'honneur et de ses abords, telle que nous la connaissons date de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Le site est passé d'un lieu régulier jardiné à un parc marqué par des structures pérennes liées visuellement aux paysages alentours. Les bosquets et le saut de loup symbolisent la mutation du domaine à cette époque.

D'une position dominante par la force d'un tracé volontariste, les liens subtils entre la nature et la géométrie se sont développés vers une image plus fonctionnelle et plus proche de la géographie.



1



2

1 - Le château marque la limite Sud de la cour d'honneur. Sur ses 2 pignons, un mail de marronniers taillés referme la cour depuis le XIX^{ème} siècle.

2 - Côté Sud, en contre-bas, les terrasses autrefois cultivées en potager et la lisière d'arbres refermant la prairie, montrent une autre image du domaine : celle d'une géométrie appliquée sur la géographie bocagère.

La comparaison des plans des abords de la cour d'honneur de 1816 et de 1877 montre :

- une régression nette des surfaces enherbées de la cour d'honneur,
- une structuration générale basée sur le carré évoluant en formes arrondies,
- une réduction des parterres et la plantation de 16 marronniers ou châtaigniers de part et d'autre du château auparavant souligné par une pelouse,
- la disparition des potagers et des vergers avec l'aménagement de la première terrasse en parterres.

Très nettement, le plan de la fin du XIX^{ème} siècle perd la densité et la large répartition du végétal depuis le cœur de la cour, jusqu'au saut de loup. Visiblement les parterres persistants et les pelouses remplacent les broderies sur les ailes et la façade Sud du château.

Des mails plantés en symétrie apparemment de marronniers en pignon de château et en jonction des parterres avec des bosquets modifient fortement l'image initiale du château posé sur un tapis de pelouse en prolongation de l'avenue Louis XIV.

On remarque aussi deux modifications sur l'accès Nord.

En 1816, l'allée Louis XIV s'arrête nettement, alors qu'à la fin du siècle elle est étirée vers la grille.

Sur l'aile Ouest, à l'emplacement de la carrière actuelle, le jardin bordé de rangées d'arbres est supprimé. A la fin du XIX^{ème} siècle seule la ligne extérieure persiste.

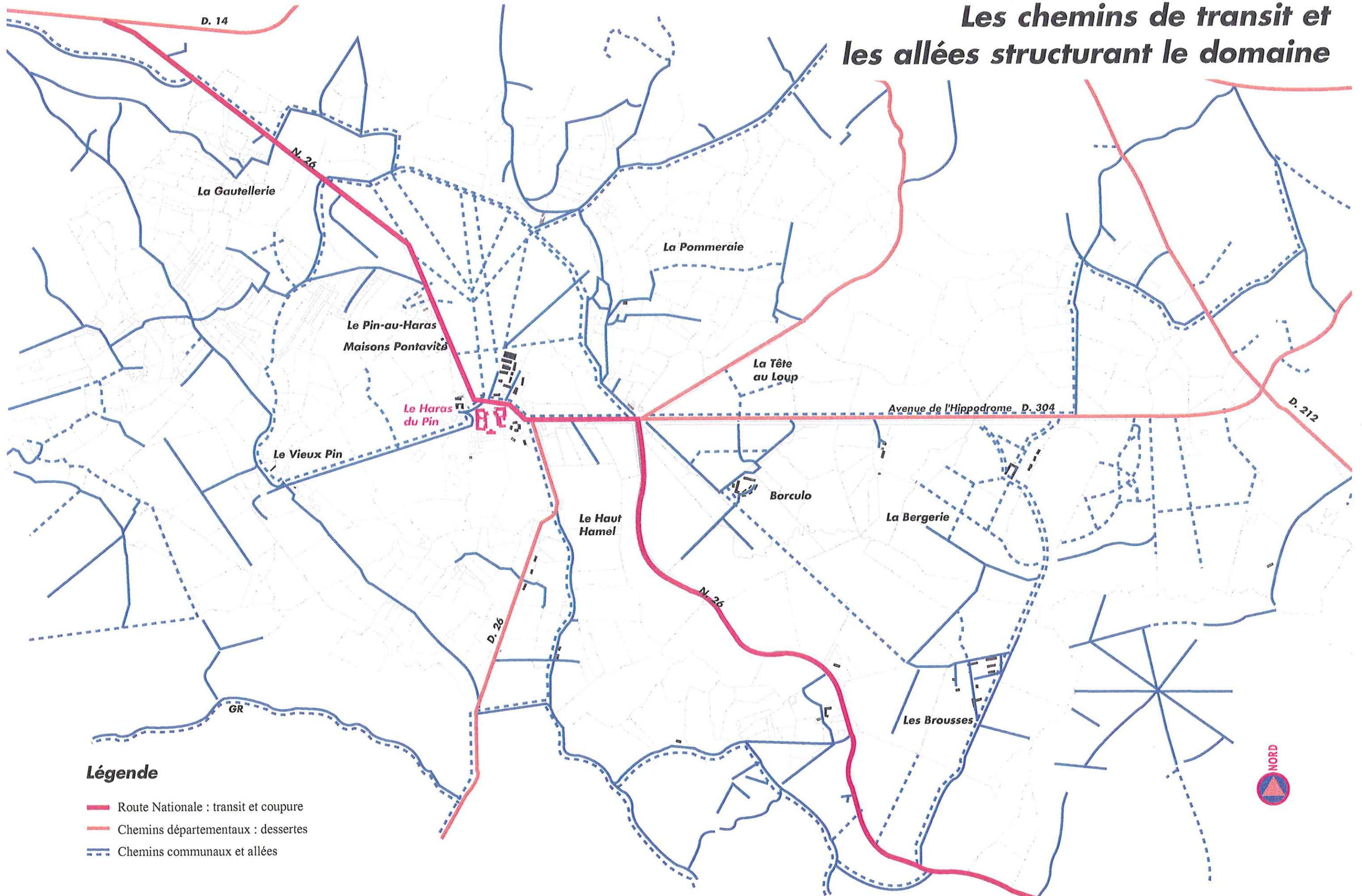
On observe également un alignement des limites parcellaires sur les deux plans et la mise en place de pelouses, d'un alignement et de deux plates-bandes d'arbustes confortant l'axe Est/Ouest et le dégagement de la cour d'honneur.

Le XIX^{ème} siècle est le siècle de la naissance du prestige du Haras. N'étant plus un domaine royal réservé, il devient un lieu au goût du jour où les potagers et les outils de productions domestiques sont retranchés à l'arrière des haies au profit d'une image contemporaine de jardins à l'anglaise de part et d'autre de l'axe du château. En cette période, la cour d'honneur devient un lieu de parades et de démonstrations.

Sur les deux plans, la route d'Argentan est tracée, cependant en 1816 elle n'est bordée que de fossés puis de haies à la fin du siècle, mais les deux allées convergentes ("Louis XIV", "la forge") se distinguent par des alignements en lisières.

L'image de la cour d'honneur et de ses abords tels que nous les connaissons date de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le site étant passé d'un lieu régulier jardiné à un site marqué par des structures pérennes liées visuellement aux paysages alentours. Les bosquets et le saut de loup vont dans ce sens.

Les chemins de transit et les allées structurant le domaine



Légende

- Route Nationale : transit et coupure
- Chemins départementaux : dessertes
- Chemins communaux et allées

0 200 500 m 1 km

L'accès et l'image

L'impact et l'image du domaine du Haras sont particulièrement liés aux effets de vitrine depuis les accès.

Sur la page de gauche, on dicerne très nettement les chemins qui sont restés en cohérence avec le plan d'ensemble et ceux ou plutôt celui qui vient en contrefaçon du dessin d'origine, avec cependant une nette volonté de "ne pas massacrer" la structure géométrique d'ensemble.

Quelles ont été les raisons de cette modification, ou quels usages ont amené l'évidence d'un accès en raccourcis simplifié ?

Photos des cartes de Trudaine (1749)
(ci-contre) : (Source : Atlas de Trudaine, Marie-Hélène Sincé) Sur les chemins existants figurés en blanc, l'ancienne route de Fougère apparaît ; ainsi que les allées latérales à l'allée Louis XIV.

Le plan exprime également la volonté ou le projet de détourner la route royale, au plus court en passant devant la cour d'honneur.

Sur le carrefour de le "Tête au loup" une bâtisse existait, probablement un relais.

A l'approche de la grande écurie avec le double alignement bilatéral clairement tracé, le trait gris du chemin évoque clairement la transition d'un mode d'accès en contournement par un passage devant la cour d'honneur.

Les deux allées et le "raccourcis" depuis la route royale ont probablement été percés après la période des remembrements signant l'appartenance complète du territoire, par un accès rendu possible.

Nota : le chemin d'Alménèches n'avait pas une configuration d'allée, il a du être réalisé ultérieurement.

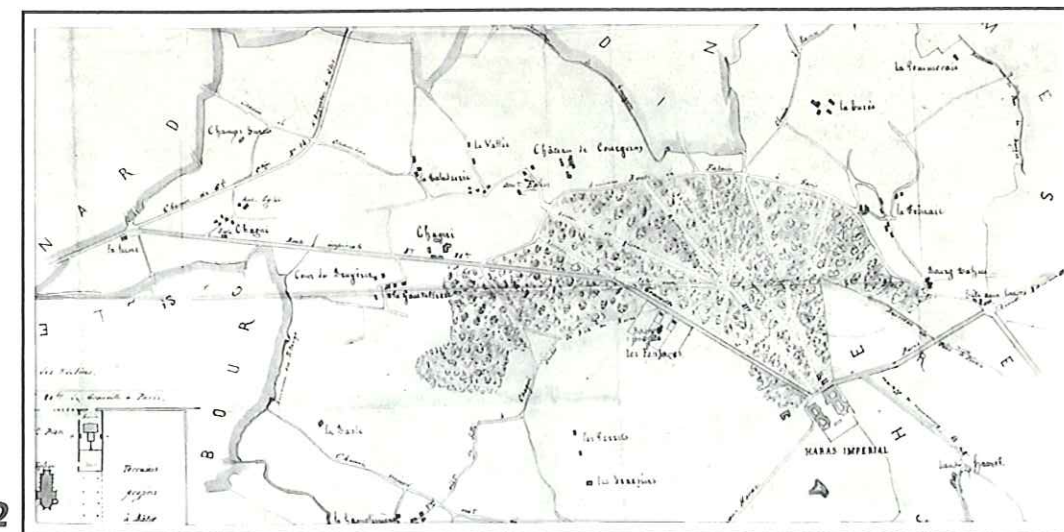
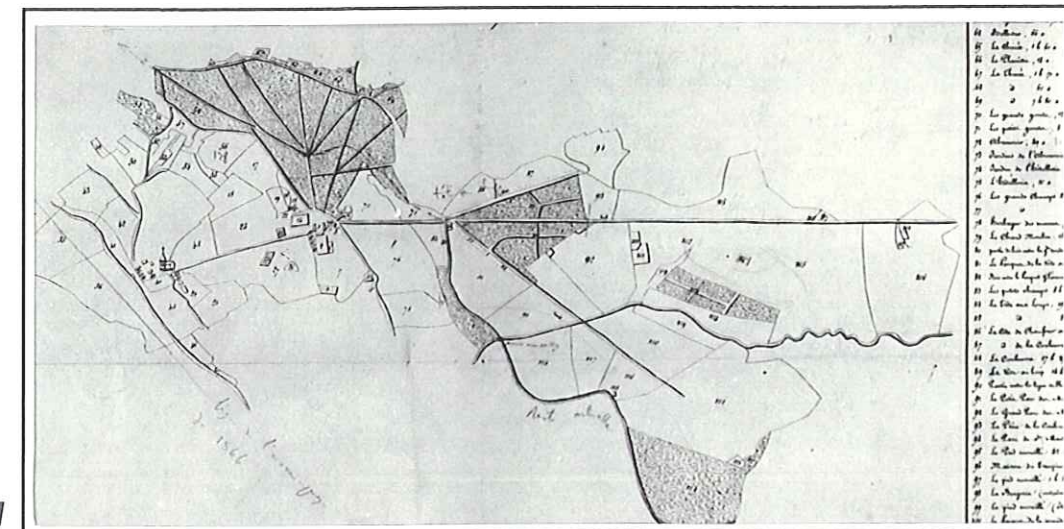
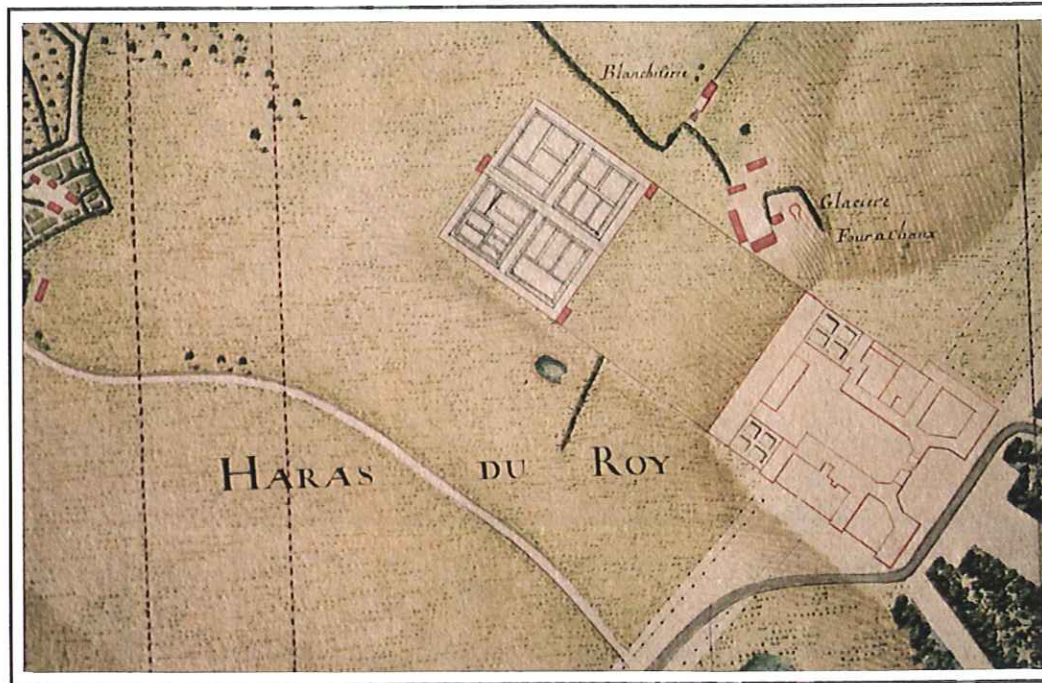
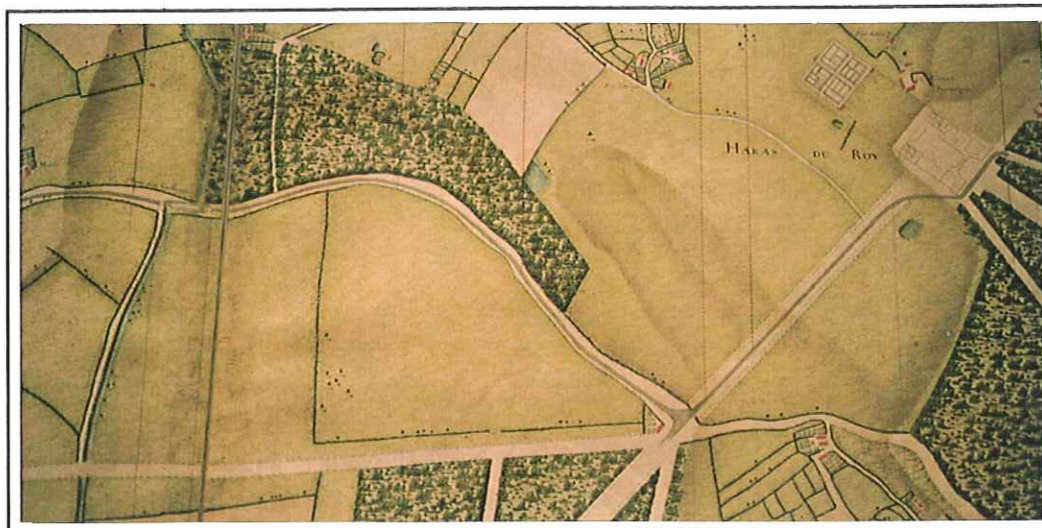
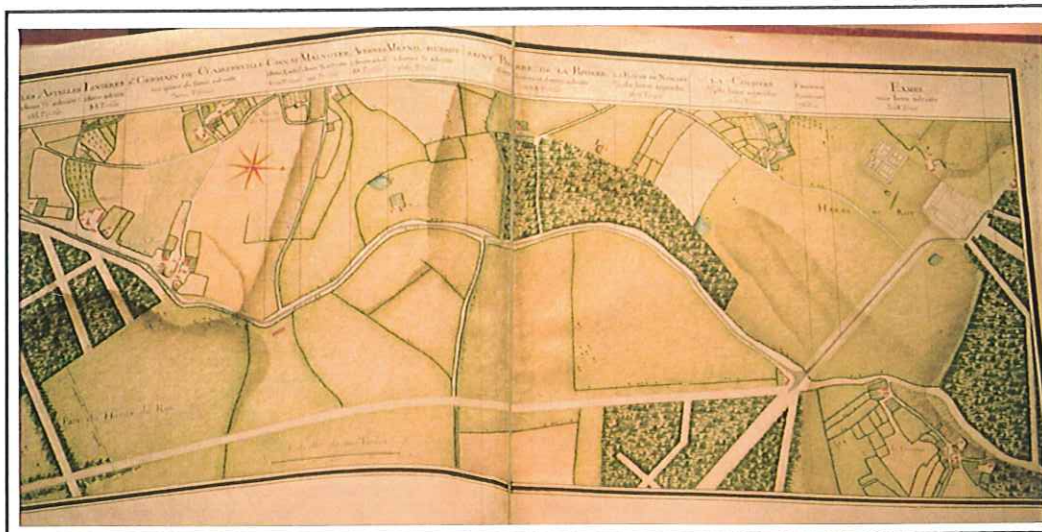


photo 1 : (Source : P. Corbière, service régional de l'inventaire général de Basse-Normandie) Plan général du domaine du Haras du Pin (an 18 du calendrier républicain 1811).

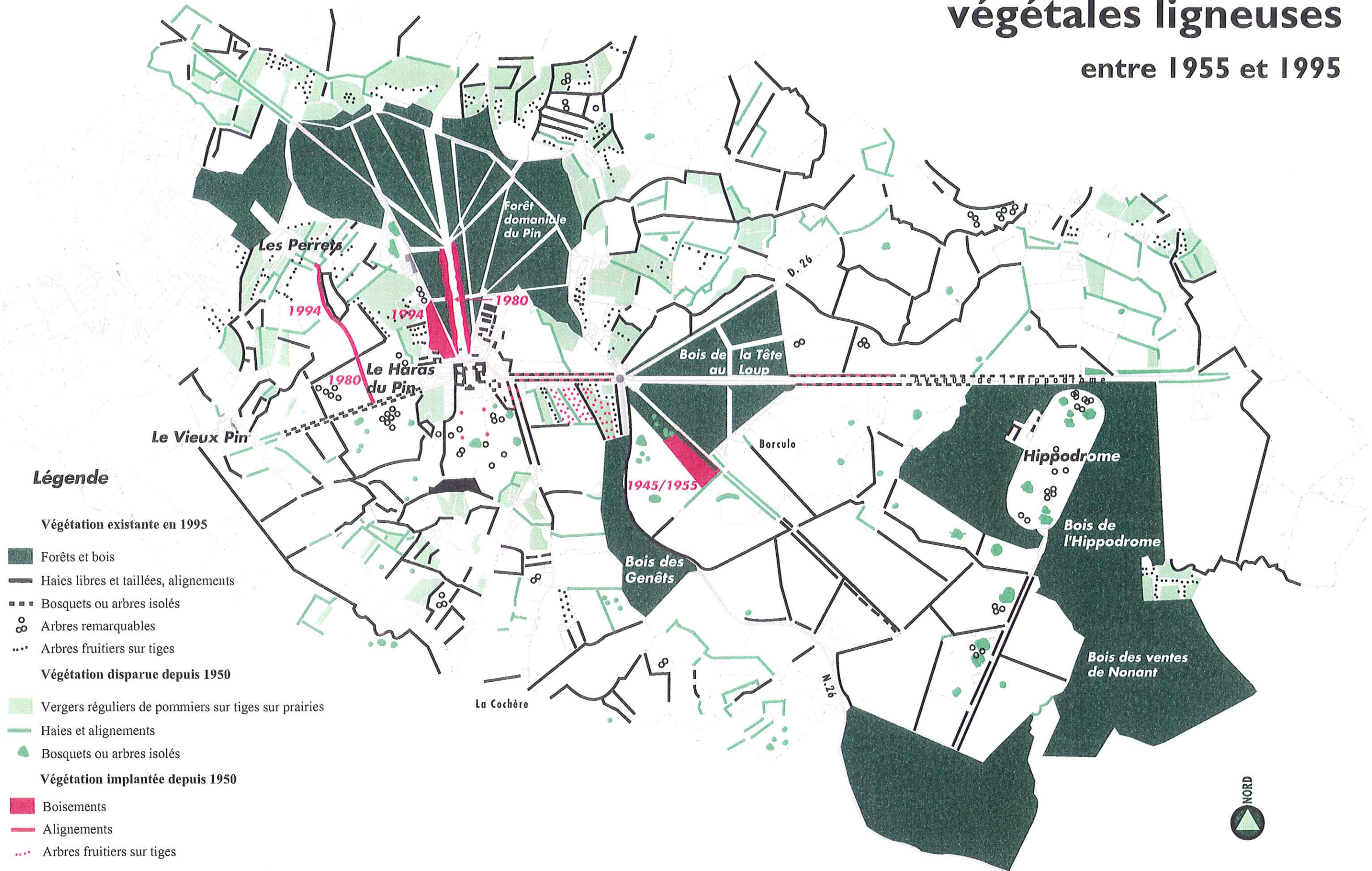
Les chemins sont clairement identifiés comme ceux existant à ce jour. Le chemin d'Alménèche a une implantation similaire à celle d'aujourd'hui.

photo 2 : (Source : P. Corbière, service régional de l'inventaire général de Basse-Normandie) Le bourg projeté du nouveau Pin est placé sur ce plan de 1869. Le chemin d'Alménèches est dessiné comme une allée plantée. Le chemin de contournement est désormais désigné par "Ancienne route de Fougères à Paris".

En déduction : la modification des accès a été réalisée avant la période révolutionnaire et après le remembrement. De là a été repris le chemin d'Alménèche probablement durant l'époque Napoléonienne et localisé le nouveau Pin dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Evolution des structures végétales ligneuses

entre 1955 et 1995



0 200 500 m 1 km

Evolution des structures végétales depuis 1955

Principales modifications :

- **Le vieillissement général des structures ligneuses (boisements, haies, alignements, arbres isolés).**
- **La disparition des ormes à partir de 1980.**
- **La réduction considérable des pré-vergers de pommiers.**
- **Le mélange de plantations jeunes ponctuelles dans les trouées causées par la mort d'arbres d'alignement.**
- **Un éloignement de la cour d'honneur et du massif boisé par la chute d'arbres, par les aménagements et par la coupure de la Nationale 26.**

En 1955, on observe de nombreux pré-vergers de pommiers, sur les coteaux autour du massif forestier face à la cour d'honneur, et dans le bocage sur la commune de la Cochère. Il y a également des cours plantées entre la "tête au Loup" et la grande écurie.

Les prés-vergers entre le chemin d'Alménèches et la "tête au loup", relativement denses en 1955 ont régressé puis ont été replantés avec des protections contre les dégradations des chevaux.

Le plan de la fin XIX^{ème} siècle fait peu référence aux plantations de pommiers, cependant toutes les haies et boisements sont clairement précisés.

Ainsi, les espaces végétaux peu modifiés sont sur "les Brousses", bien que l'I.N.R.A soit fortement implantée.

Les haies, les alignements et les cordons bordant les axes présentent tous des vieillissements marquants :

- un chemin sinuant entre les pâtures raccordant l'allée du "Vieux Pin" aux "Perrets" a été planté en deux tranches. La première date d'une quinzaine d'années avec des chênes rouges, des hêtres et des frênes plantés à l'écart des clôtures. La seconde a été réalisée il y a quatre ans.
- l'allée du "Vieux Pin" est aujourd'hui fortement dégradée. Les arbres étant soit malades et vieux, soit abattus, elle perd son sens d'allée et devient plutôt un chemin communal en balcon.
- l'avenue de l'hippodrome est bordée d'arbres d'essences diverses avec de jeunes sujets replantés dans les trous laissés par ceux tombés. L'avenue de l'I.N.R.A a été déboisée au niveau de Borculo.
- les cordons de l'Avenue Louis XIV ont été replantés jusqu'à la patte d'oie, il y a environ quinze ans.

D'une manière générale, les structures végétales n'ont pas vraiment été modifiées dans leur implantation générale. On observe néanmoins une perte des modes d'entretien et de non renouvellement des pommiers sur tige.

Les bouquets d'arbres ont tendance à disparaître. Ceux sur les prairies au Sud du château, restent encore présents malgré des signes de vieillissement.

Aussi, les grandes parcelles vers le "Vieux Pin" ont été divisées en plus petites avec un chemin transversal bordé d'arbres. D'autres sur "les Perrets" ont été l'objet d'un remembrement simplifiant leur exploitation (surfaces plus grandes).

Les masses forestières sont particulièrement stables sauf sur l'abond Nord de la cour d'honneur. Ici la forêt domaniale a été réduite pour :

- implanter des bâtiments sur la frange Est, l'école, une forge, des boxes et une nouvelle écurie,
- installer un stationnement entre de jeunes arbres afin de palier à la nécessité d'accueillir les nombreux visiteurs.

Cette période d'après guerre est donc la genèse de deux confrontations :

- une perte progressive des coutumes d'entretien et de culture sur la contrée du Pin et sur le domaine :
 - la production domestique des bois moins utile et moins rentable,
 - aucune nécessité de cultiver des pommiers pour la boisson,
 - les critères de production et de qualité de la vie ont évolués.
- une attirance de plus en plus marquée pour les sites historiques et naturels qui sur le domaine du Pin est révélée par le nombre de visiteurs croissant (environ 80 000 visiteurs par an), par la protection des allées, boisements et bâtiments et aujourd'hui, par le souci de promouvoir un site authentique en conformité avec son histoire et au mieux de son apparence.



Des structures paysagères qui se sont estompées

De 1950 à 1990, le dessin s'est estompé, diminuant la force des tracés. Les allées forestières de la Tête au Loup et du boisement face à la cour d'honneur sont lisibles sur la photo de 1950. On devine même l'allée des soupirs.

Vers l'hippodrome, les espaces se sont refermés par des boisements. Le maillage bocager alentour, relativement dense en 1950, s'est ouvert en mailles plus grandes constituées de haies moins entretenues. L'arrachage des haies est aujourd'hui courant. Il est dû essentiellement à la nécessité de produire à moindre frais mais aussi au manque de sensibilisation et de volonté de conserver en adaptant les haies aux facilités contemporaines d'entretien mécanique.

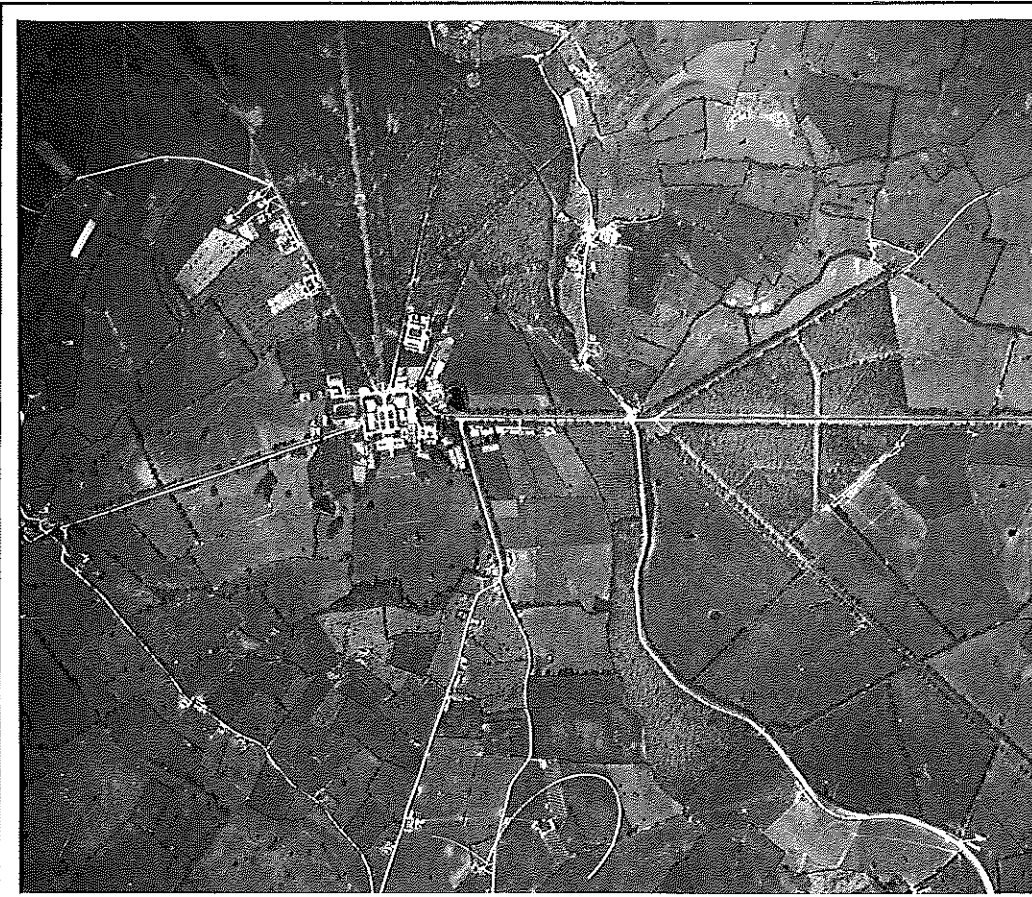


Photo IGN : mission 1950

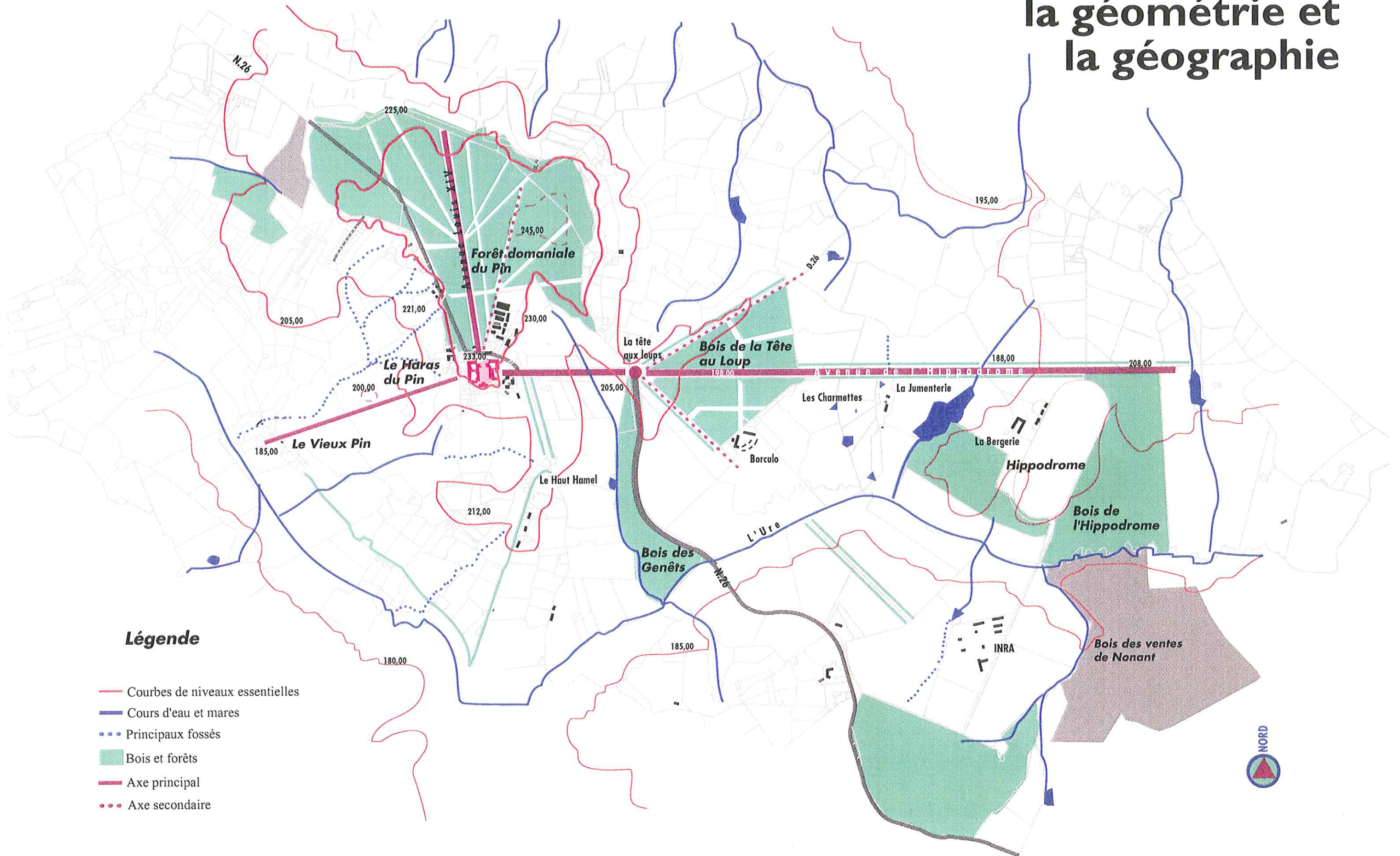


Photo IGN : mission 1950



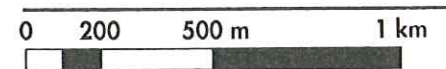
Photo IGN : mission 1990

Corrélations entre la géométrie et la géographie

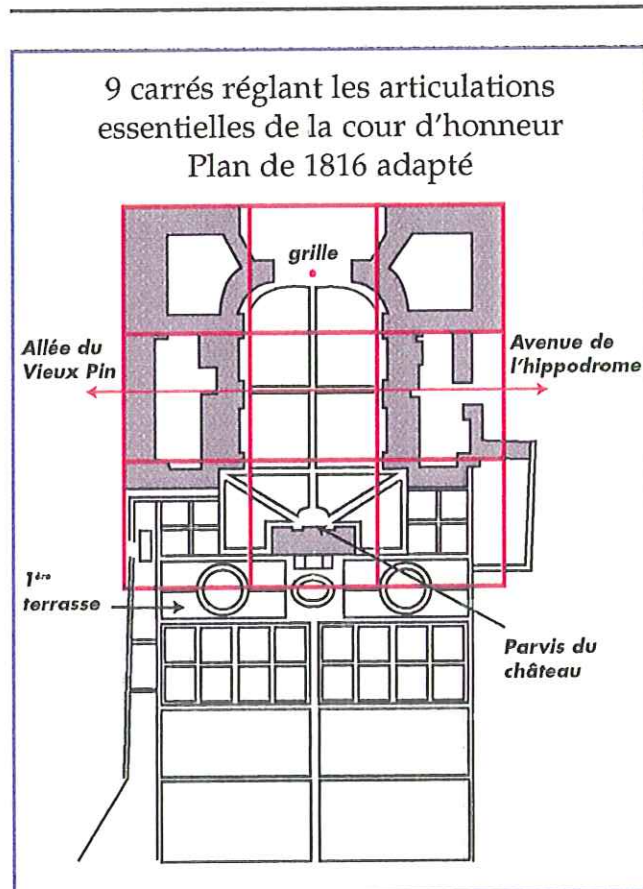


Légende

- Courbes de niveaux essentielles
- Cours d'eau et mares
- Principaux fossés
- Bois et forêts
- Axe principal
- Axe secondaire



Les corrélations entre la géométrie et la géographie



• Trois axes fédérateurs

Les trois axes fondateurs du domaine qui convergent vers la cour d'honneur sont apparemment le fruit de liaisons directes présentant les caractéristiques suivantes :

- ils relient chacun une propriété achetée avant 1718 (le buisson d'Exmes, les terres du Vieux Pin, le buisson de Fay de Courgeron) sachant que les terres à l'Ouest et à l'Est étaient coupées de la cour d'honneur par des propriétés riveraines, échangées ou achetées jusqu'à la révolution,

- ils sont implantés sur les dômes de sites, en parallèle et à l'écart des zones humides. L'avenue de l'hippodrome croisant cependant deux bras de l'Ure, a fait l'objet d'un nivellement en remblai approprié,

- ils avaient des fonctions adaptées à chacun des secteurs desservis :

- l'avenue Louis XIV était l'accès d'honneur,
- l'allée du Vieux Pin liait le village et les terres (labours et prairies) aux écuries,
- l'avenue de l'hippodrome raccordait la plupart des pâtures du domaine à la cour d'honneur.

Ces fonctions ont fortement évolué depuis le XIX^{ème} siècle avec la construction de l'hippodrome et l'installation de l'I.N.R.A. avec l'accès modifié par la route nationale, la séparation des massifs forestiers, du haras et la localisation du nouveau Pin à l'écart du village d'origine.

Aujourd'hui :

- l'avenue Louis XIV n'a vraiment qu'un rôle limité de retour de promenades des chevaux et d'ouverture visuelle depuis la cour d'honneur,

- l'allée du Vieux Pin est un chemin à l'écart peu utilisé,

- l'avenue de l'hippodrome par les multiples services qui se développent dans ce secteur, trouve un impact plus fort malgré la forte coupure de la RN. 26,

- la RN. 26 est devenue un axe transitoire d'impact très marquant.

• La cour d'honneur : clé de voûte du domaine

- comme une clé de voûte, la structure de la cour d'honneur donne une cohérence aux trois axes principaux et trouve sa force par les trois allées qui la désignent dans ses fonctions premières :

- le château et la grille au Sud et au Nord,

- les deux grandes écuries à l'Est et à l'Ouest.

Située sur l'avancée de l'ancien plateau forestier de Fay de Courgeron lui-même dessiné par la courbe de niveau 230 m NGF, elle est à la fois à l'écart des écoulements d'eau importants et surtout sur un balcon de site, lui donnant une ampleur et une perspective digne d'une propriété de Louis XIV.

- elle est à la jonction de trois terrains forestiers et agricoles comme pour mieux sceller un remembrement,

- sur un cap, par sa présence dominante, elle répond plus à une stratégie d'image de marque qualifiant le territoire et la force royale.

La cour d'honneur a été dessinée suivant une trame régulière s'étendant depuis la jonction des allées en patte d'oie sur le point haut de l'avenue Louis XIV, jusqu'à l'ancienne limite des jardins.

Ce dessin géométrique, rigide, s'enracine et se confond maintenant avec les matières structurantes, les lignes d'arbres, les clôtures de prairies, les murs et les talus en herbe. Aussi, nous ne voyons plus le dessin avec la même évidence et ce mystère est certainement une source de force visuelle du domaine.

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

Les corrélations entre la géométrie et la géographie



Les deux corps de bâtiments, en fer à cheval, se referment sur la grille d'honneur, elle-même élevant au plus haut les deux têtes de cheval dont l'une est orientée vers la cour et l'autre vers l'allée boisée.

1 - Un point de vue sur le château depuis l'allée Louis XIV.

2 - Les écuries, en symétrie sur l'axe Nord/Sud, sont en liaison avec les axes latéraux.

3 - Les démonstrations d'attelages durant l'été attirent de nombreux curieux dans la cour d'honneur.

• Les articulations de la cour d'honneur

La grille d'honneur, avec les deux têtes de cheval dorées et les trois abeilles symbolisant l'empereur Napoléon III, bordée de fossés d'environ 3,00 mètres de profondeur, très ornementée, résume à elle seule le domaine :

- son prestige avec les chevaux de feu placés au plus haut en plein soleil,
- sa stabilité par sa structure épaisse,
- son ampleur, par ses boucles, comme les trois avenues s'étendent plus loin qu'on aie pu l'imaginer,
- sa position stratégique qui crée fortement un dehors et un intérieur à la cour d'honneur qui pourtant est traversée par un axe évident.

Le château avec les trois portes fenêtres en vis-à-vis laissant traverser la lumière est posé sur un balcon entre le plateau de la cour et les premières terrasses exprimant la déclivité et raccordant la prairie en contrebas.

Comme la grille est une articulation entre le domaine forestier et le domaine bâti, le château, par sa volumétrie et les matériaux différents de ceux des écuries, assure une présence visuelle à l'échelle du plateau qui se termine là, et permet un rebondissement par le vallon qui commence dès le seuil franchit.

Les deux grandes portes des écuries qui communiquent avec les axes latéraux desservant les pâturages, sont à l'échelle des allées raccordant les prairies.

• La Tête au Loup : élément d'accroche des espaces de l'hippodrome à ceux de la cour d'honneur

La tête au loup est un point essentiel. De là, l'automobiliste entre vraiment dans le domaine, comme depuis la jonction de la RN 26 avec l'avenue des lisses vertes.

Historiquement, cette articulation a enclenché la déviation de la chaussée royale et provoqué une nouvelle allée depuis la cour d'honneur.

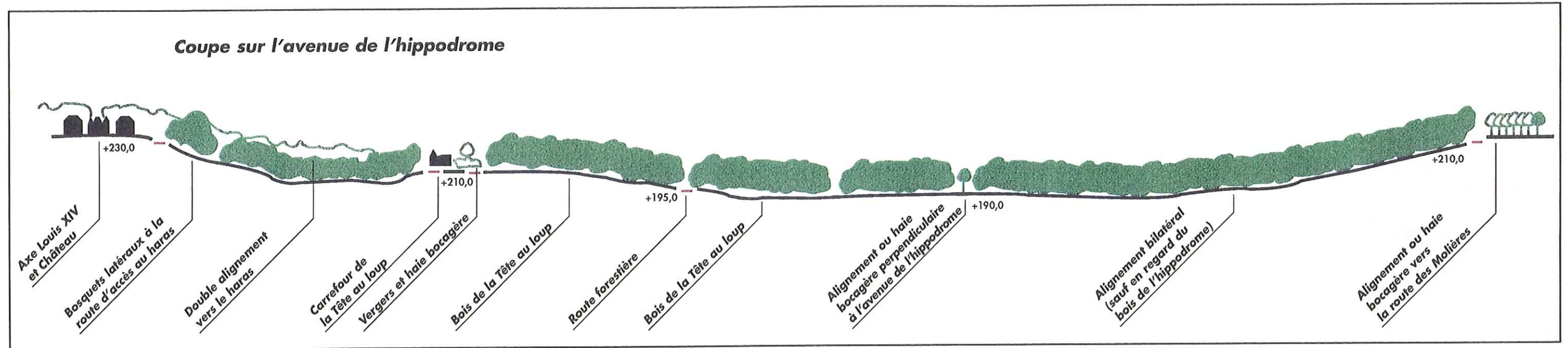
De ce point vient donc la modification essentielle de l'accès à la cour d'honneur et en parallèle le changement d'usage des allées convergentes vers l'avenue Louis XIV.

La qualité de ce point vient avant tout de sa position altimétrique en surplomb, sur un rétrécissement de la courbe 205,00 m NGF et qui, à la manière d'une tête de pont calle l'avenue axée sur la cour d'honneur et lance trois allées en patte d'oie irriguant l'ancien buisson d'Exmes aux nombreuses fonctions (jumenterie, hippodrome, forêt, I.N.R.A. (vacherie).

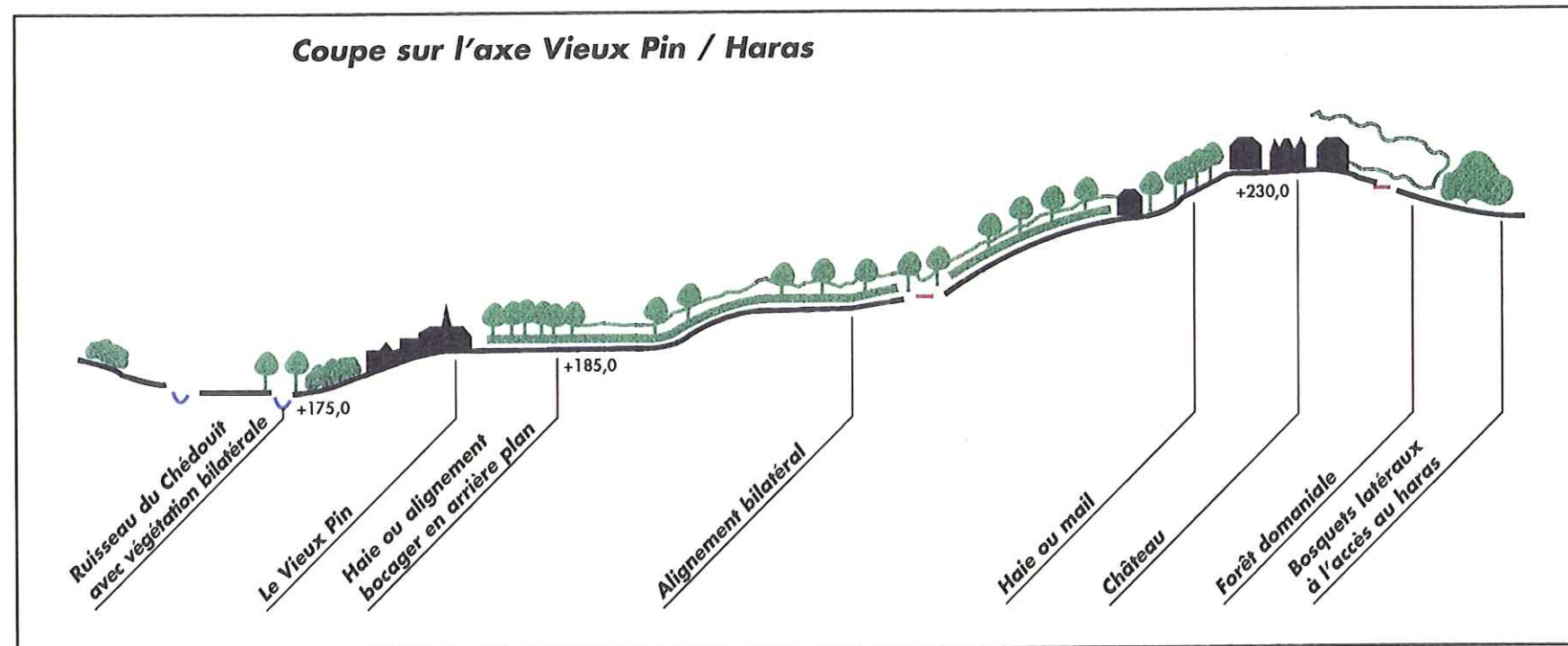
Le point haut de l'avenue Louis XIV a lui perdu son sens premier car à la jonction des allées. De là, on découvrirait le château dans un effet de perspective allongeant les distances. L'accès semblait donc d'une plus belle ampleur. Arrivé dans la cour d'honneur on se retournait et l'allée bordée d'arbres paraissait si proche qu'elle était intégrée à la cour.



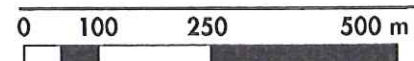
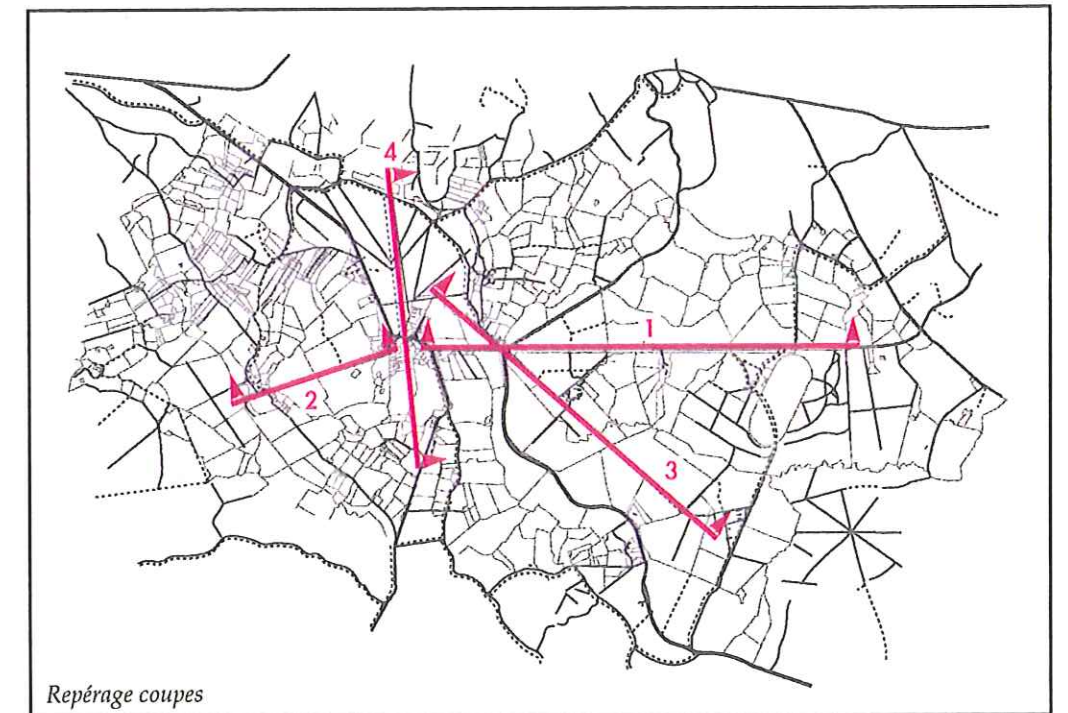
Coupes de relief



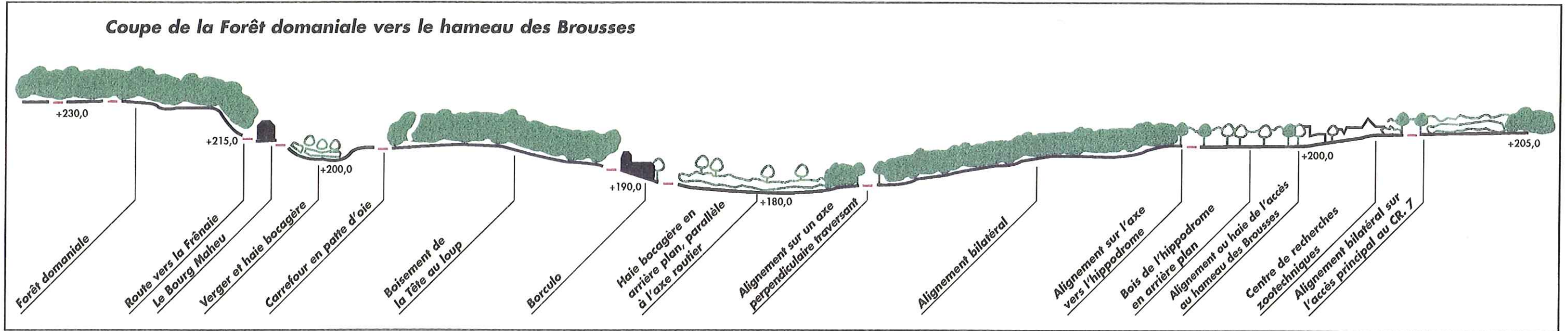
1



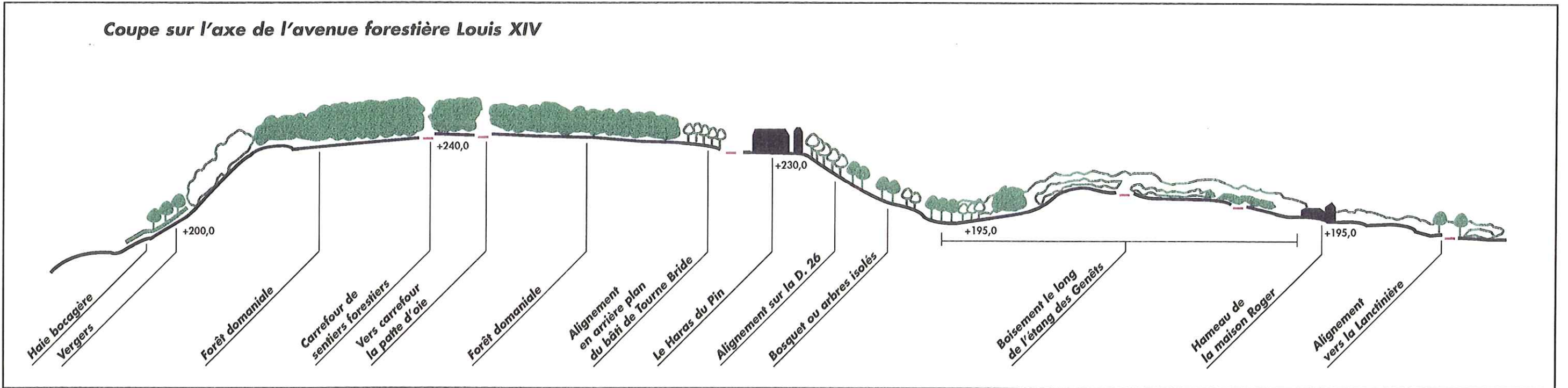
2



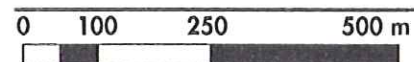
Coupes de relief



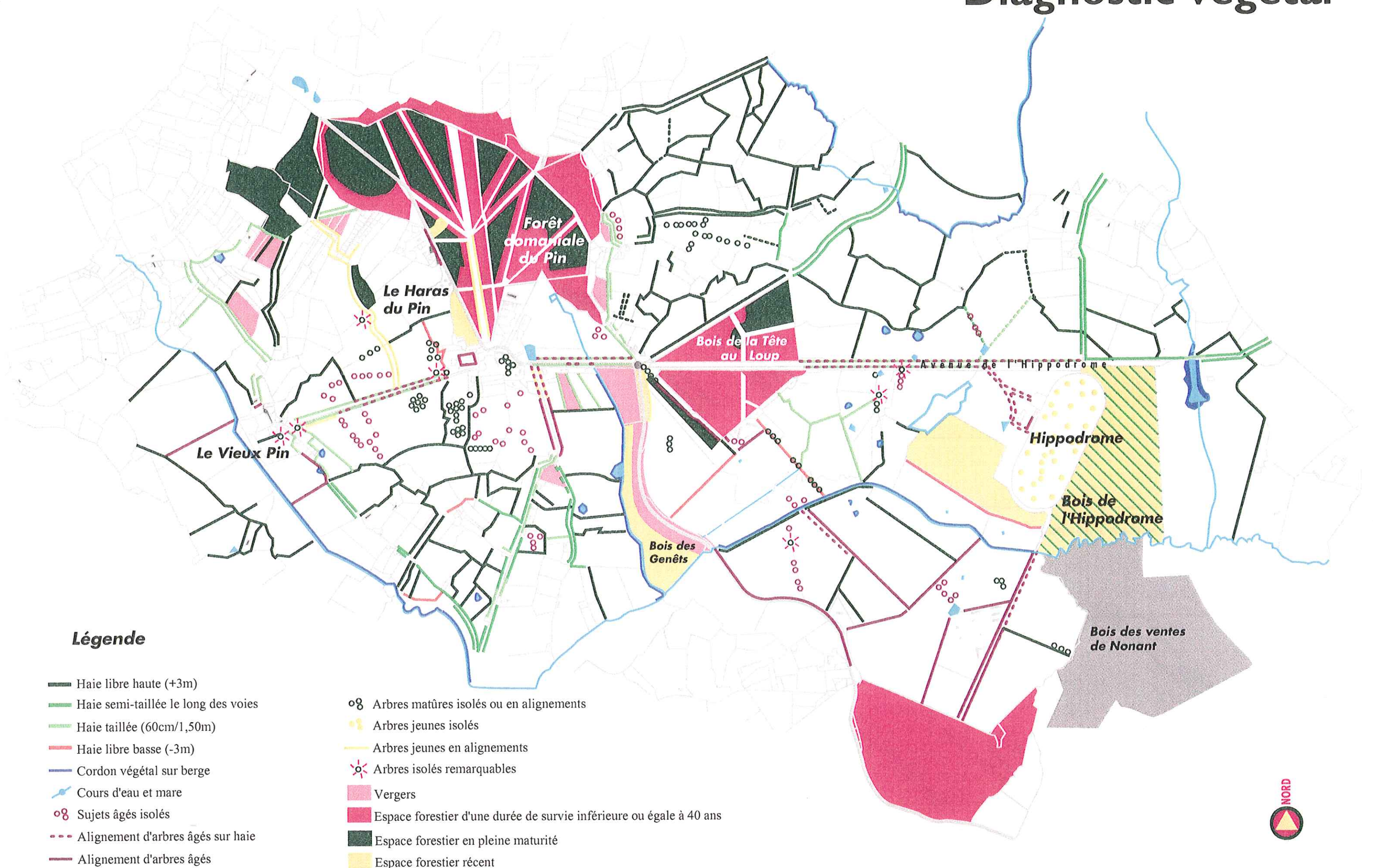
3



4

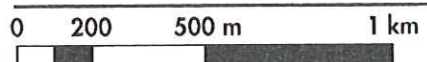


Diagnostic végétal



Légende

- Haie libre haute (+3m)
- Haie semi-taillée le long des voies
- Haie taillée (60cm/1,50m)
- Haie libre basse (-3m)
- Cordon végétal sur berge
- Cours d'eau et mare
- Arbres matures isolés ou en alignements
- Arbres jeunes isolés
- Arbres jeunes en alignements
- ★ Arbres isolés remarquables
- Sujets âgés isolés
- Alignement d'arbres âgés sur haie
- Alignement d'arbres âgés
- Vergers
- Espace forestier d'une durée de survie inférieure ou égale à 40 ans
- Espace forestier en pleine maturité
- Espace forestier récent



Entités paysagères et diagnostic portant sur les arbres du domaine

Le domaine est à la fois marqué par des éléments construits forts et par une occupation du sol diversifiée avec des structures s'y rapportant

Les surfaces forestières, alternées avec des pâtures, délimitent clairement les espaces et épaulent des bâtiments aux fonctions multiples.

La forêt au Nord bordant les allées et les bâtisses principales est l'élément forestier majeur du fait des nombreuses allées et des bâtiments venant sur les lisières tels, l'école du Haras, l'hôtellerie du Tourne-bride, la forge, le nouveau Pin, les maisons Pontavice, le lotissement, la Poste et bien sûr la cour d'honneur avec le château et les écuries.

Hormis le fait qu'elle soit en série de réserve, c'est la parcelle forestière la plus en vue et la plus menacée par des extensions bâties. Elle est constituée d'allées bordées de cordons et de parcelles de semis et protégée par le classement du site en 1926. Elle n'est donc pas gérée comme une production forestière normale. Vitrine touristique et espace de promenade pour les chevaux elle représente un enjeu essentiel pour la qualification du Haras. Focalisée sur la cour d'honneur, en regard de cet espace naturel, elle en est coupée par la large flaque d'enrobé de la RN 26.

Depuis la construction de la forge (aujourd'hui école du Haras) et du détournement de la route principale, la liaison forestière a été grignotée par des constructions neuves, un stationnement et des dessertes. Il y a donc deux problématiques complémentaires sur cette grande parcelle forestière :

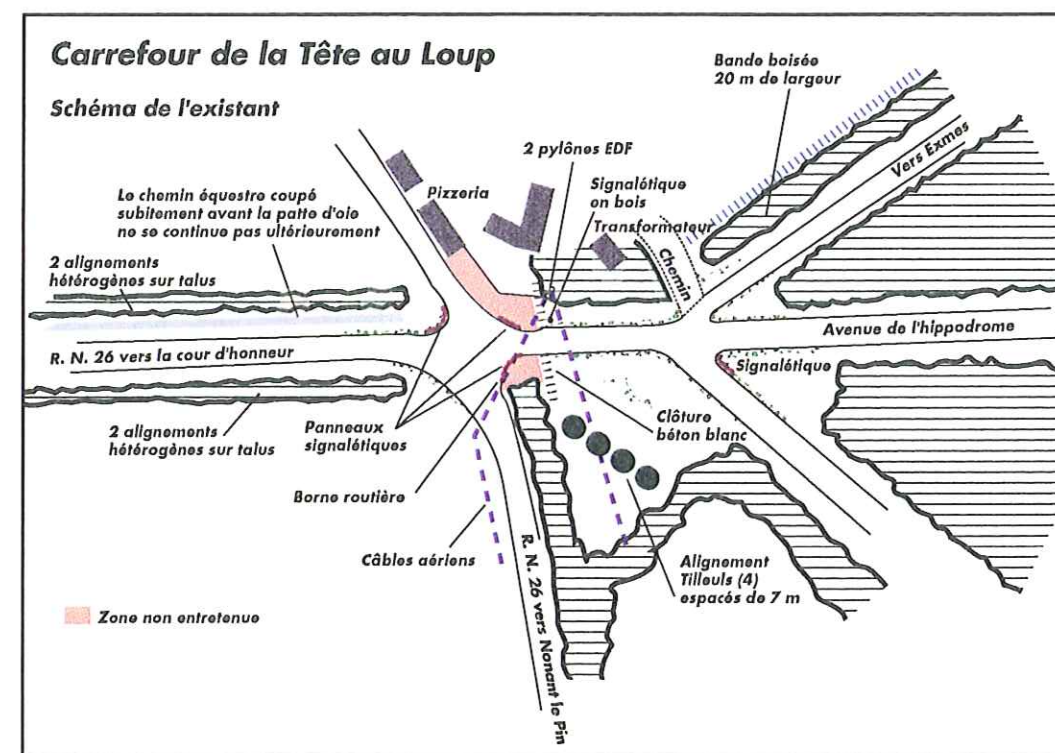
- la régénération forestière de l'ensemble du massif en conservant ou en améliorant ses qualités esthétiques et fonctionnelles actuelles,
- le confortement de la liaison avec les bâtiments et la cour d'honneur en proposant une régénération et des extensions ayant un impact visuel fort.

Le bois de la tête au loup

Lui aussi vient en délimitation du carrefour routier et des secteurs de la jumenterie, des charmettes et de Borculo. Planté essentiellement de hêtres à maturité dépassée, il faut dès à présent envisager le régénérer.

Son image de seuil de sites, très marquante, risque cependant de pâtir d'une modification qui semblerait trop brutale.

Le bois des genêts et la bordure plantée le long de la RN 26, constituée de hêtres, nécessite également une replantation. Cette zone, moins sensible est une sorte de vestibule amenant à la tête au loup.



Entités paysagères et diagnostic portant sur les arbres du domaine

Le bois de l'hippodrome est composé de divers peuplements :

- une futaie, de hêtres et de chênes, relativement jeune devant la bergerie,
- à l'Est de l'hippodrome, un bois constitué de repousse et de végétaux colonisateurs avec quelques chênes mûres dispersés (probablement la trace d'une ancienne pâture plantée). Ce bois appartient au Haras. Les allées non entretenues sont peu praticables.

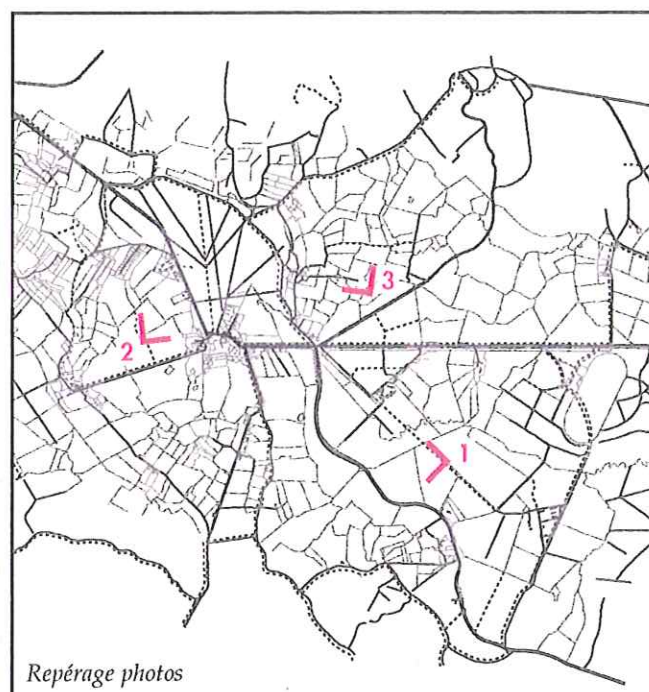
Depuis l'hippodrome et derrière la Bergerie, le boisement a été replanté ponctuellement le long des allées sous l'ombrage de la futaie et à proximité du plan d'eau. Visiblement les jeunes plantations souffrent du manque de lumière, meurent ou recherchent le jour nourricier.

Entre les boisements, les pâtures et les bâtiments, les clairières servent les fonctions du domaine.

Les paysages du Haras sont constitués d'espaces dégagés, un peu comme des clairières, fermés sur des bandes boisées ou des forêts. Cet effet d'enclaves ou de grandes pièces est renforcé par le relief qui d'un secteur à l'autre tourne le dos à la cour d'honneur. Ainsi, les axes prennent d'autant plus de force, qu'ils deviennent nécessaires pour lier l'ensemble des pâtures et des forêts composant les entités personnalisées.

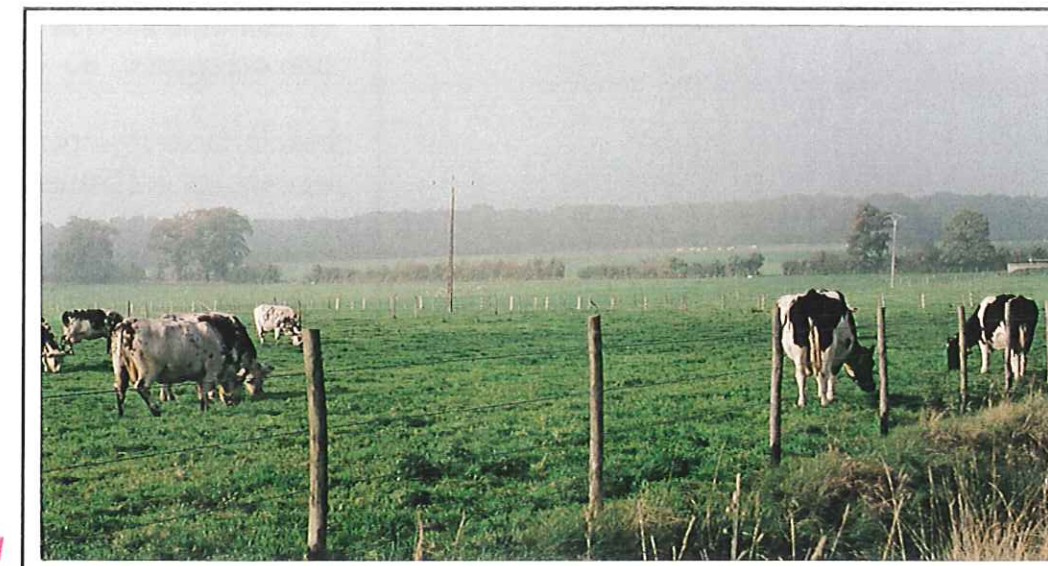
L'avenue de l'hippodrome, très large, bordée d'arbres sur une ou deux lignes offre depuis la tête au loup, une perspective très lointaine, animée par le vallonnement. Orientée Est/Ouest, c'est aussi une allée avec une lumière étonnamment différente du matin au soir :

- le caractère humide et les brumes du matin avec le halo lumineux au fond,
- le fort contraste qui tranche l'allée en deux vers midi,
- l'effet de lumière chaude sur les feuillages qui illumine et accentue les ondulations du terrain.



Les boisements structurent de grands espaces de bocage :

- 1 - Les grandes pâtures pour les bovins.
- 2 - Les pâtures du côté du Vieux Pin.
- 3 - Les parcelles du côté de l'école des haras



Entités paysagères et diagnostic portant sur les arbres du domaine

L'avenue de l'I.N.R.A. : les grandes pâtures bovines

Borculo se situe sur l'avenue de l'I.N.R.A. et vient comme une porte refermer le domaine ouvert au public.

Le bois est en fait une sorte de long vestibule isolant l'I.N.R.A. du domaine. De là vers le centre de recherches zootechniques l'avenue très dégagée est bordée de grandes prairies à bovins clôturées de fils ronces et de fils lisses électriques et de quelques restes de haies au loin.

L'Ure traverse l'entité avec ses cordons de haies libres sur rives. Puis vers la belle entrée, un petit talus érodé porte encore un alignement de vieux chênes qui en 1816 étaient notés sur le plan.

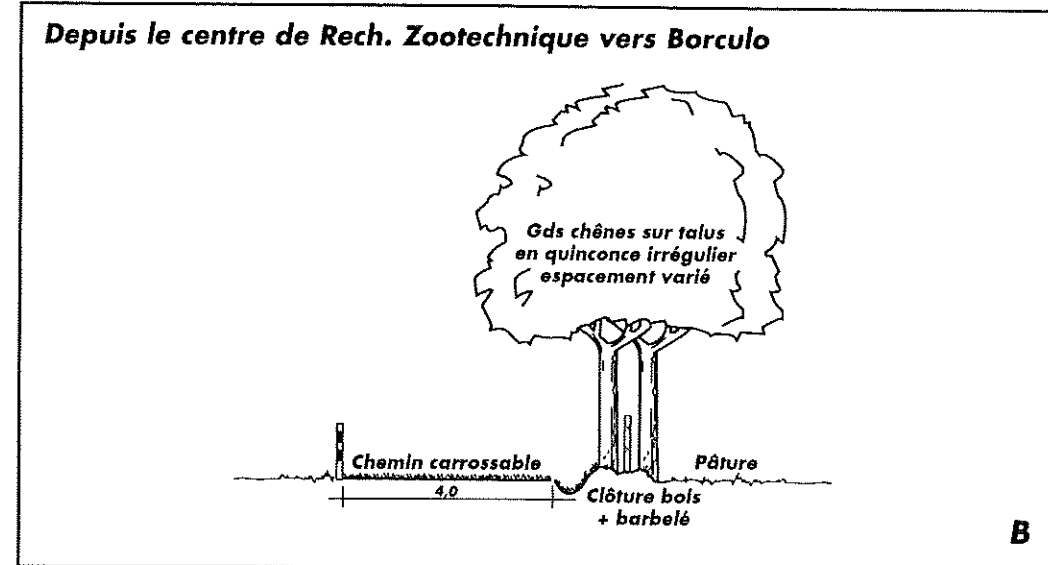
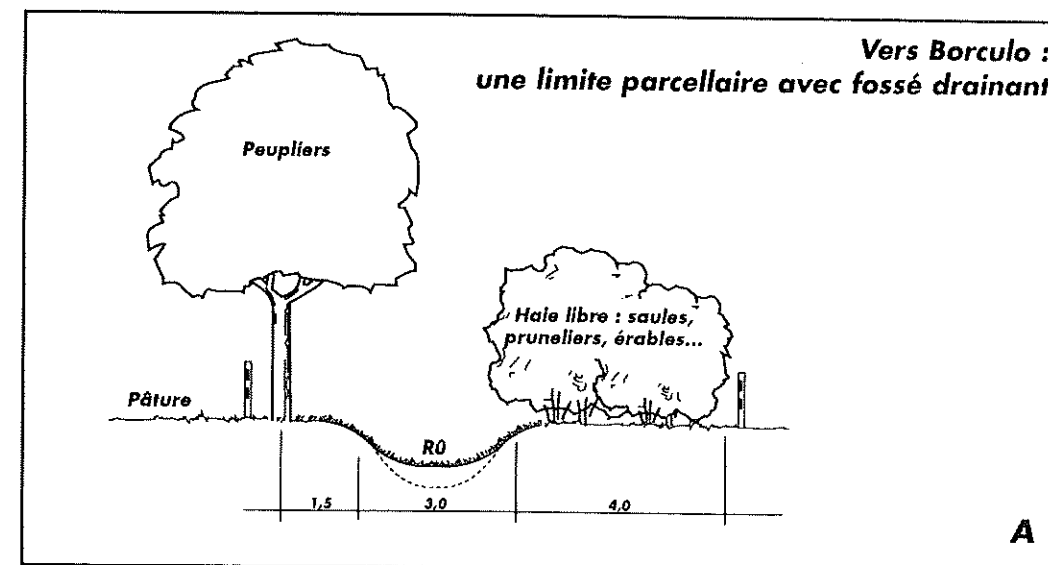
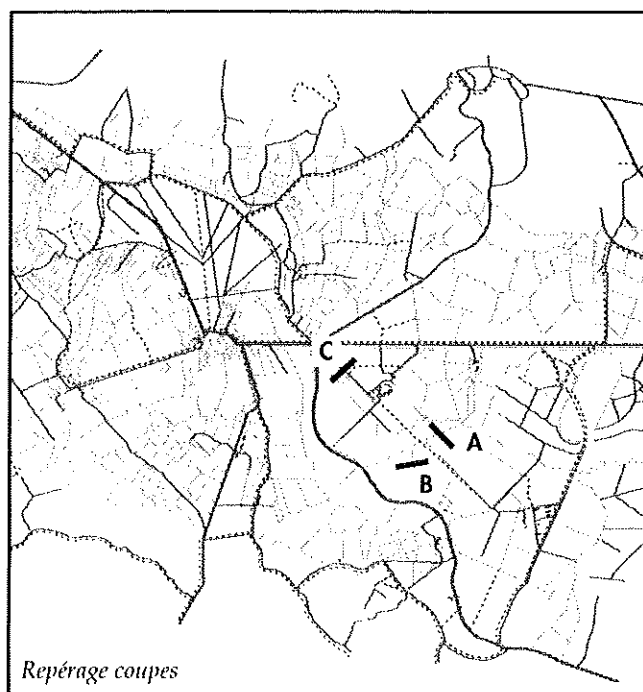
Comme un aboutissement, le centre de recherche referme l'avenue par une cour occupée de bâtiments disposés à l'avantage de leurs fonctions plus que de l'entité domaniale.

Cette cour, fait visiblement l'objet d'un effort d'intégration du bâti et aussi de qualité des plantations, elle ouvre par de petits vestibules sur des espaces amples aux images diversifiées.

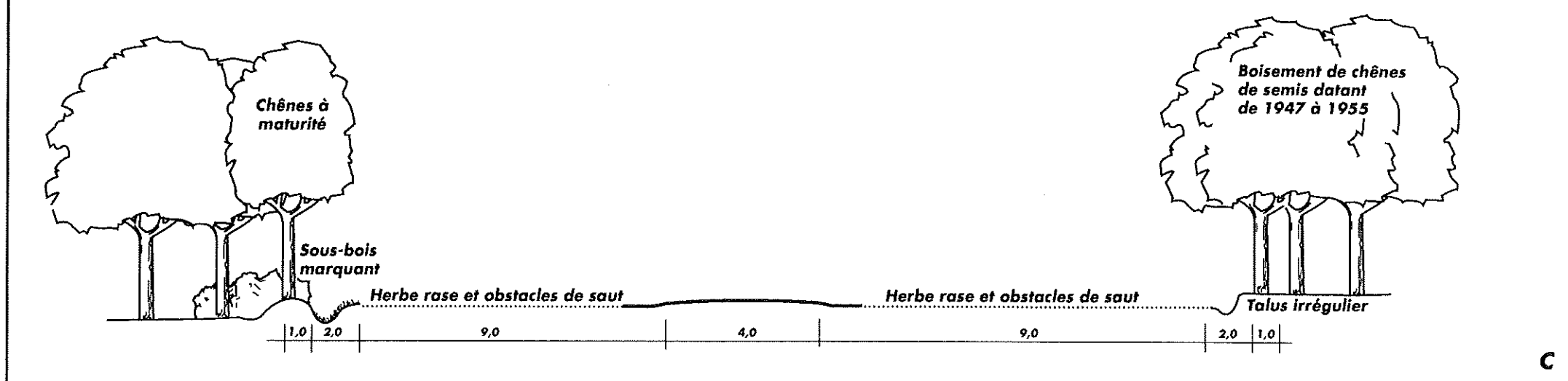
Des chemins avec quelques vieux alignements sur talus mènent aux prairies et l'un d'eux traverse le bois de l'hippodrome.

L'allée d'Exmes : une porte sous futaie de hêtres

D'à peine un kilomètre de longueur, elle traverse le bois de la tête au loup en lisière. La lisière est constituée essentiellement de hêtres et d'arbustes de sous étage (noisetiers, viornes) sur environ 20 mètres de largeur. Cette allée est une porte d'accès importante, car elle marque nettement le lien entre les paysages locaux et l'architecture du domaine reliant le village d'Exmes à la cour d'honneur par cette approche.



Coupe sur l'axe de Borculo au niveau de la "Tête au Loup"



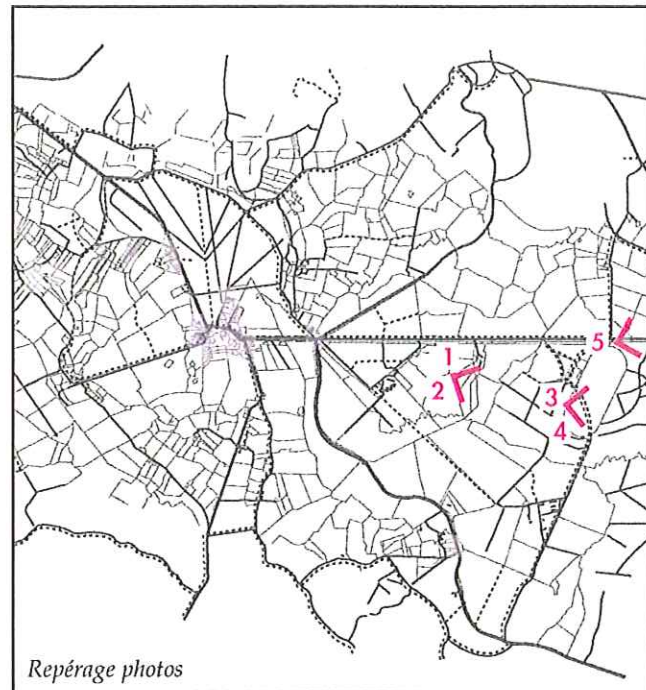
Entités paysagères et diagnostic portant sur les arbres du domaine

L'hippodrome : un champ de course dans une lande

Dans un écrin forestier, comme une lande aménagée, il est structuré par un vocabulaire de petites haies qui font bordures, obstacles ou clôtures. Des bouquets de jeunes bouleaux et chênes jalonnent la piste, appuient certains obstacles, amènent une profondeur à ce grand espace.

Par une entrée fléchée et relativement présente, on entre dans la jumenterie ; une mare, des paddocks, des bâtiments perchés sur un dôme, dominent un vaste espace de prairies bordées de haies basses taillées à 1,50 mètre.

Une allée en sous-bois amène aux charmettes, une ancienne écurie délabrée et un chemin enherbé bordent les pâtures aux juments et dirigent vers Borculo, sur l'exploitation de l'I.N.R.A.



1 - 2 Vue sur les "Box" de la Bergerie et le boisement de l'autre côté de la mare.

3 - 4 L'hippodrome ressemble avant tout à une lande parsemée d'arbres d'âges divers.

5 - Vue sur l'extrémité de l'avenue de l'hippodrome.



Entités paysagères et diagnostic portant sur les arbres du domaine

Comme une agrafe entre la Tête au Loup et la cour d'honneur

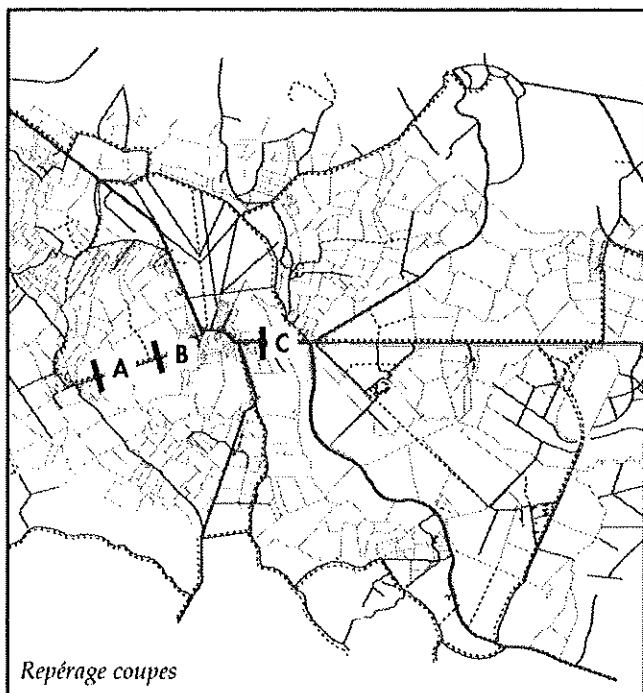
Les entités entre la cour d'honneur et la tête au loup sont caractérisées par des pentes et un relief affirmés, des parcelles plus petites et aussi une impression d'arrière plan renforcé par :

- la largeur de la RN 26 et des accotements,
- les petits talus plantés de haies basses taillées à 1,00 m,
- du double alignement,
- du dénivelé et de la situation pour partie en balcon de la grande allée.

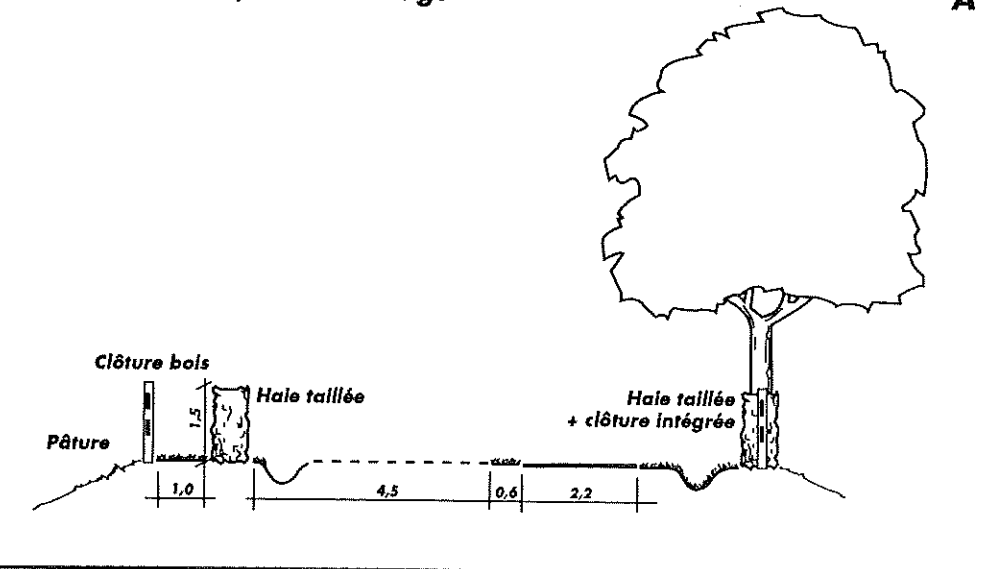
Vers le haut Hamel, des vergers de pommiers protégés révèlent leur difficulté de développement au milieu des chevaux.

L'allée "l'Alménèches", essentiellement plantée de vieux chênes ouvre en balcon sur les pâtures latérales.

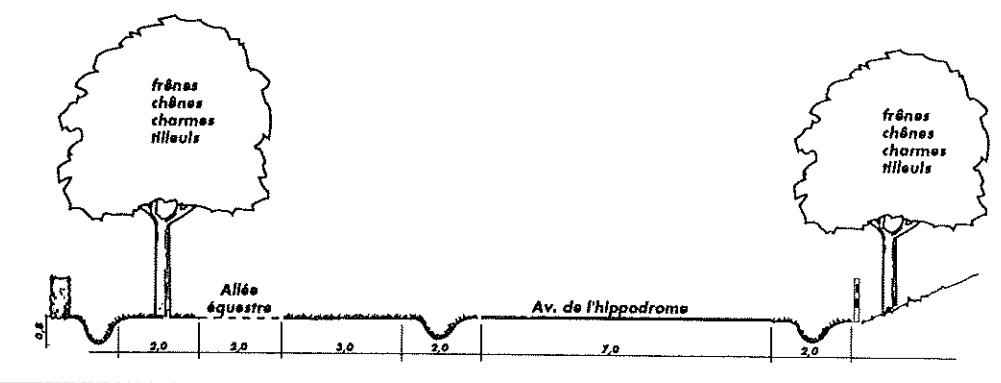
Vers les écuries du bois une grande pièce d'eau et des potagers, en contre bas de la RN 26, ont perdu leurs fonctions d'antan, seuls deux potagers sont encore cultivés et la pièce d'eau envasée ne sert plus de réserve depuis longtemps.



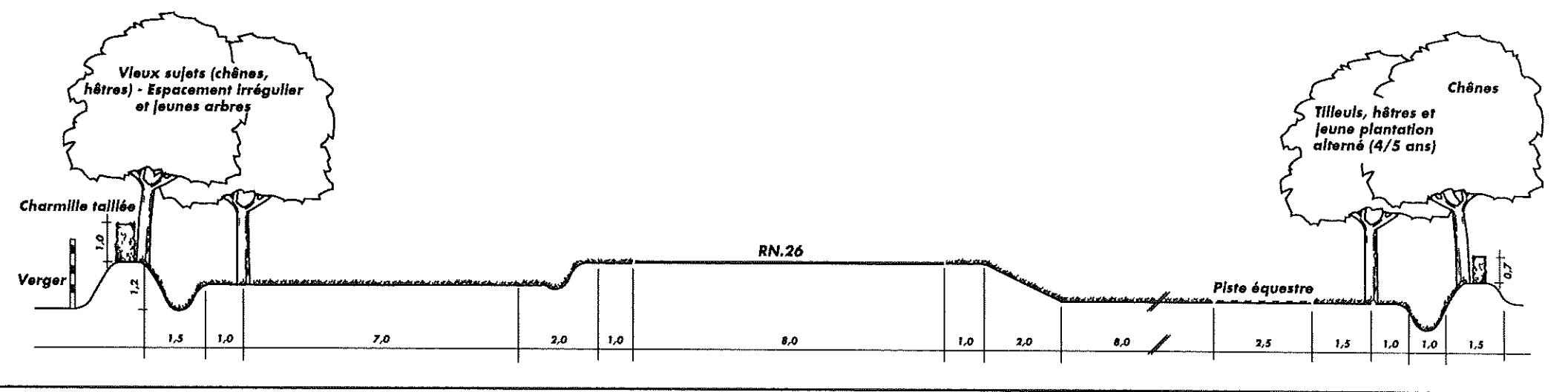
Axe du Vieux Pin, vers le village



Axe du Vieux Pin, depuis la grande écurie



Coupe sur l'avenue principale



Entités paysagères et diagnostic portant sur les arbres du domaine

L'allée du Vieux Pin : un balcon sur la géographie et le passé

Orienté en belvédère linéaire sur le Vieux Pin et la vallée de l'Ure, il est bordé de fossés et d'une haie basse de 1,50 m taillée régulièrement, dans les pâtures et un reste d'alignement d'arbres diversifiés souvent en mauvais état sanitaire.

Dans les pâtures quelques très grands et très vieux chênes ont déployé de larges houppiers pour l'ombrage des chevaux. Les parcelles à l'origine très étendues ont été divisées. Un chemin bordé de jeunes plantations coupe l'entité et va rejoindre "les Perrets" en desservant les nouvelles prairies.

Au Nord-Ouest, depuis les maisons "Pontavice" et "le Vieux Pin" jusqu'au "Perrets", les parcelles en prairies sont plutôt de taille moyenne et bordées de haies souvent libres et quelquefois taillées en bord de route (les "Perrets").

Le vallonnement, avec un ruisseau, est relativement marqué. Contrairement à l'entité de l'avenue du "Vieux pin", le paysage semble relativement clos avec cependant quelques champs visuels très dégagés et des points de vue proches ou lointains diversifiés et animés par une succession de cadrages et de plans.



1



2



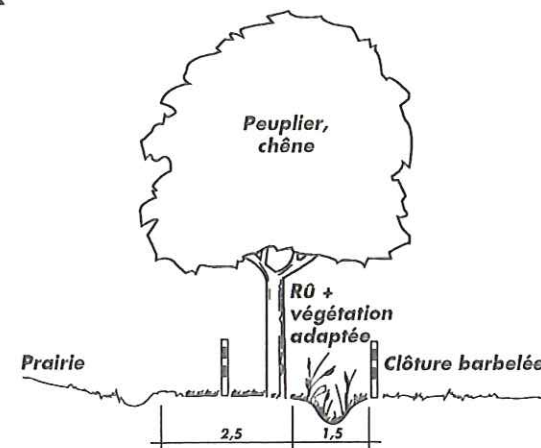
Repérage

1 - L'axe du Vieux Pin, ouvert sur les prairies alentours, est marqué par un fort vallonnement.

2 - Le presbytère classé et l'église ferment l'axe du Vieux Pin.

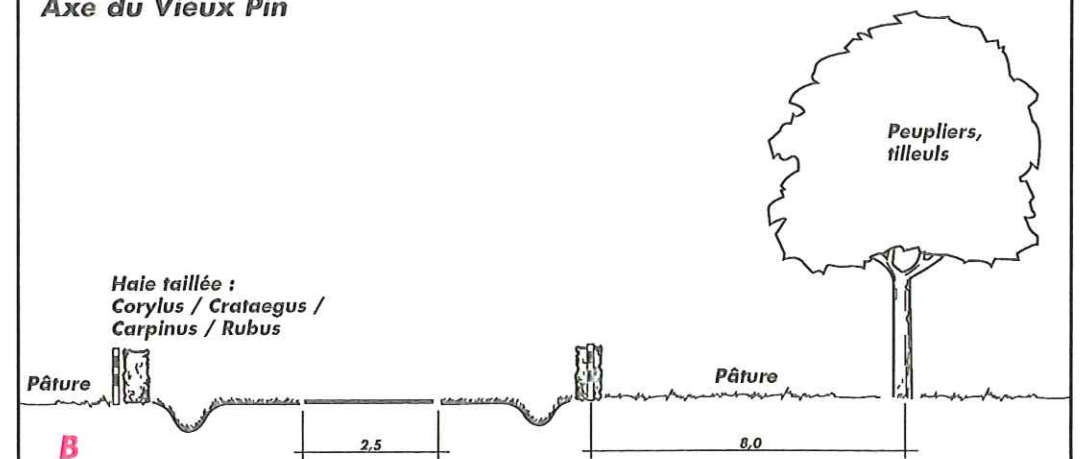
Latéralement à l'accès du Vieux Pin, en venant de la Cochère

A

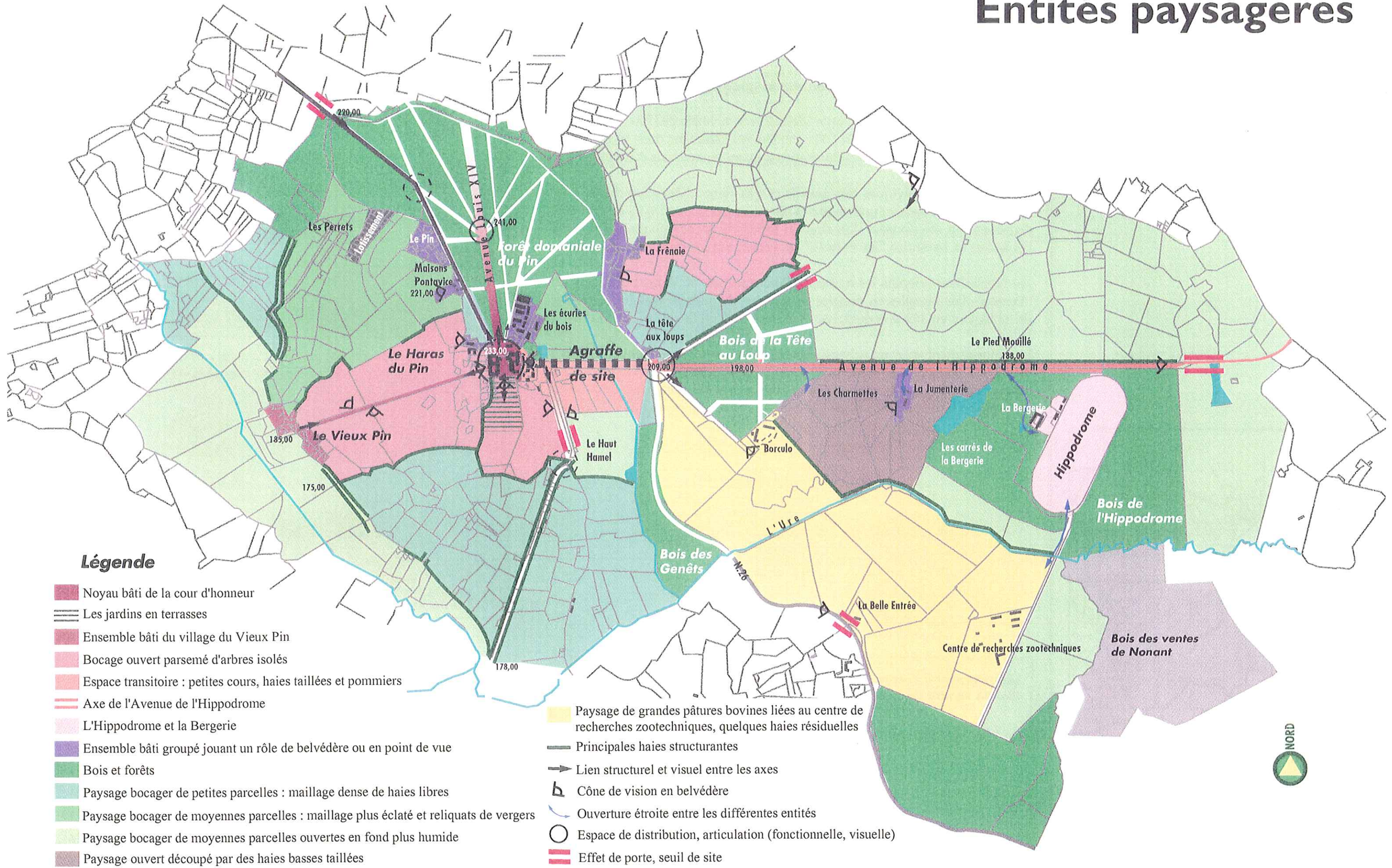


Axe du Vieux Pin

B



Entités paysagères



Images caractéristiques du bocage et du haras

Le paysage du domaine du Pin a conservé ses structures historiques essentielles. Il se démarque clairement des bocages alentour, autant par sa constitution parcellaire que par sa stabilité et sa pérennité.

Commentaire de carte :

Les boisements couvrent une petite proportion des terres du domaine, mais ils sont situés sur les axes vitrines principaux et développent des effets de portes à fort impact visuels.

Ces bois sont également des cloisons perméables, structurant et insérant des espaces bocagers ouverts de différentes natures reliés les uns aux autres par les axes convergents sur la cour d'honneur.

Les paysages ouverts peuvent être caractérisés comme suit :

Côté hippodrome :

- les grandes prairies de l'entrée dégagées et sans haies avec l'Ure dessinant le talweg,
- les petites parcelles de la Jumenterie avec les haies taillées à 1,30 m,
- l'hippodrome dessiné avec les petites haies taillées démarquant les pistes et les obstacles et les arbres dispersés sur la lande.

Entre la tête au loup et la cour d'honneur :

- au Nord, des pâtures à chevaux en balcon vers Exmes, certaines avec des arbres isolés dépérissant, les autres environnant la pièce d'eau, dégagées et bordées d'alignements,
- au Sud, de petites parcelles plantées de pommiers et bordées de haies entretenues, puis en s'éloignant de la N 26 de grandes prairies incurvées réparties de part et d'autre de l'allée d'Alménèches en balcon.

Vers le Vieux Pin :

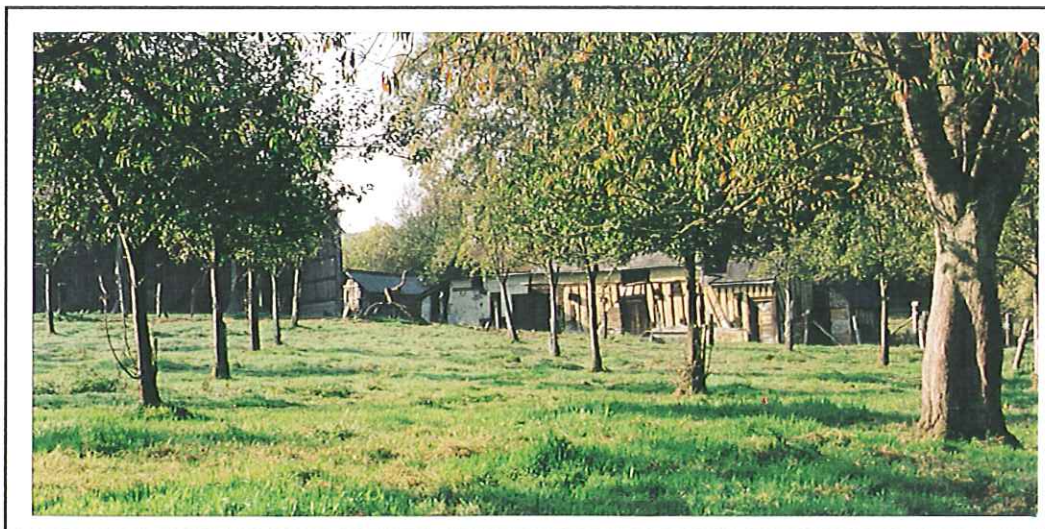
- bordant l'allée principale, de grandes pâtures reclusées sur l'amont, bordées de haies et plantées d'arbres isolés,
- plus à l'écart, on retrouve un paysage caractéristique de bocage fermé par un maillage dense de haies (Sud) ou avec des parcelles plus grandes, moins plantées de pommiers avec des limites plus ouvertes (Nord).



Le haras : l'allée de chênes sur l'avenue de l'INRA



Le haras : un chêne centenaire vers le Vieux Pin



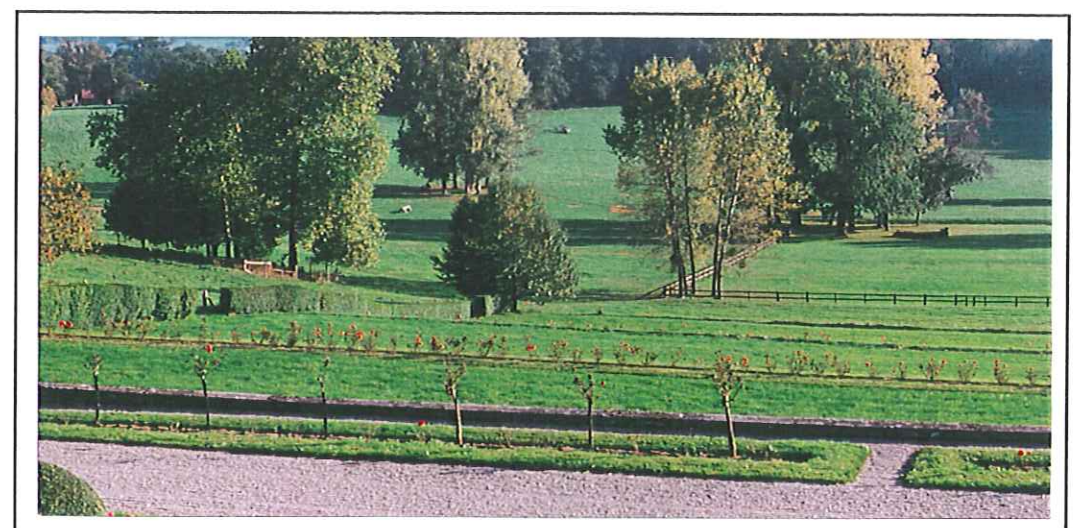
Le bocage : une cour plantée en contre-bas de l'allée d'Exmes



Le haras : les parcelles de la jumenterie depuis "les Charmettes"



Le bocage : un chemin vert aux Perrets



Le haras : les bosquets sur la prairie au Sud du château

Des structures en voie de dégradation rapide

• Un entretien régulier qui n'est pas à l'échelle des structures, ne permet pas une régénération des alignements, des haies et des arbres isolés du domaine.



1 - L'allée d'Exmes réduite au chemin sous voûte forestière.

2 - Ce cadrage photographique rapproché montre comment la liaison essentielle de l'avenue de l'hippodrome et des grandes écuries de la cour d'honneur est détournée par la RN. 26.



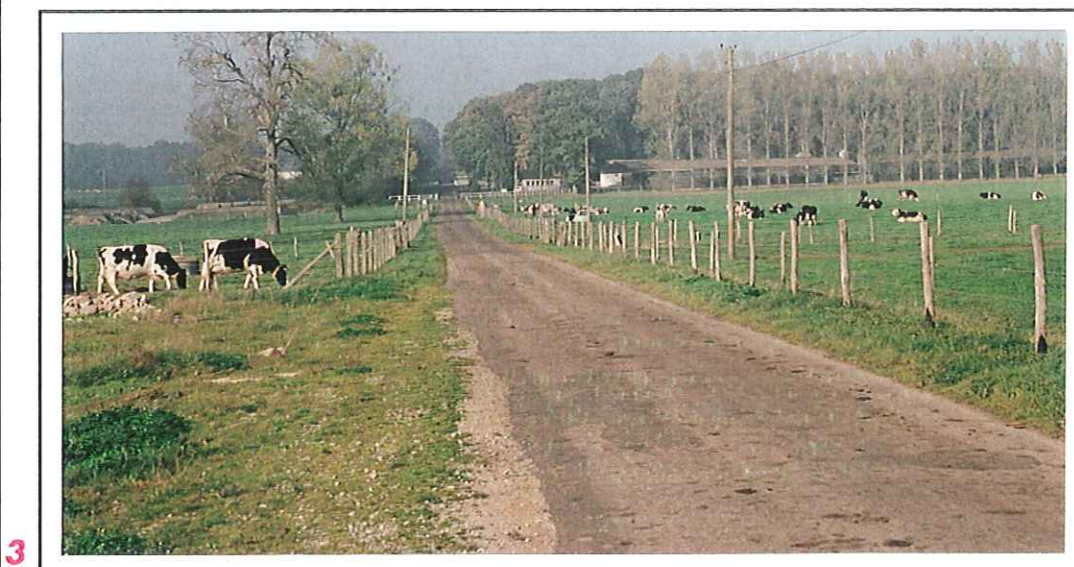
3 - En quoi cet espace semble-t'il faire partie intégrante du domaine ?

4 - Ce point de vue rapproché sur le double alignement bordant la RN. 26, montre la diversité des développements.

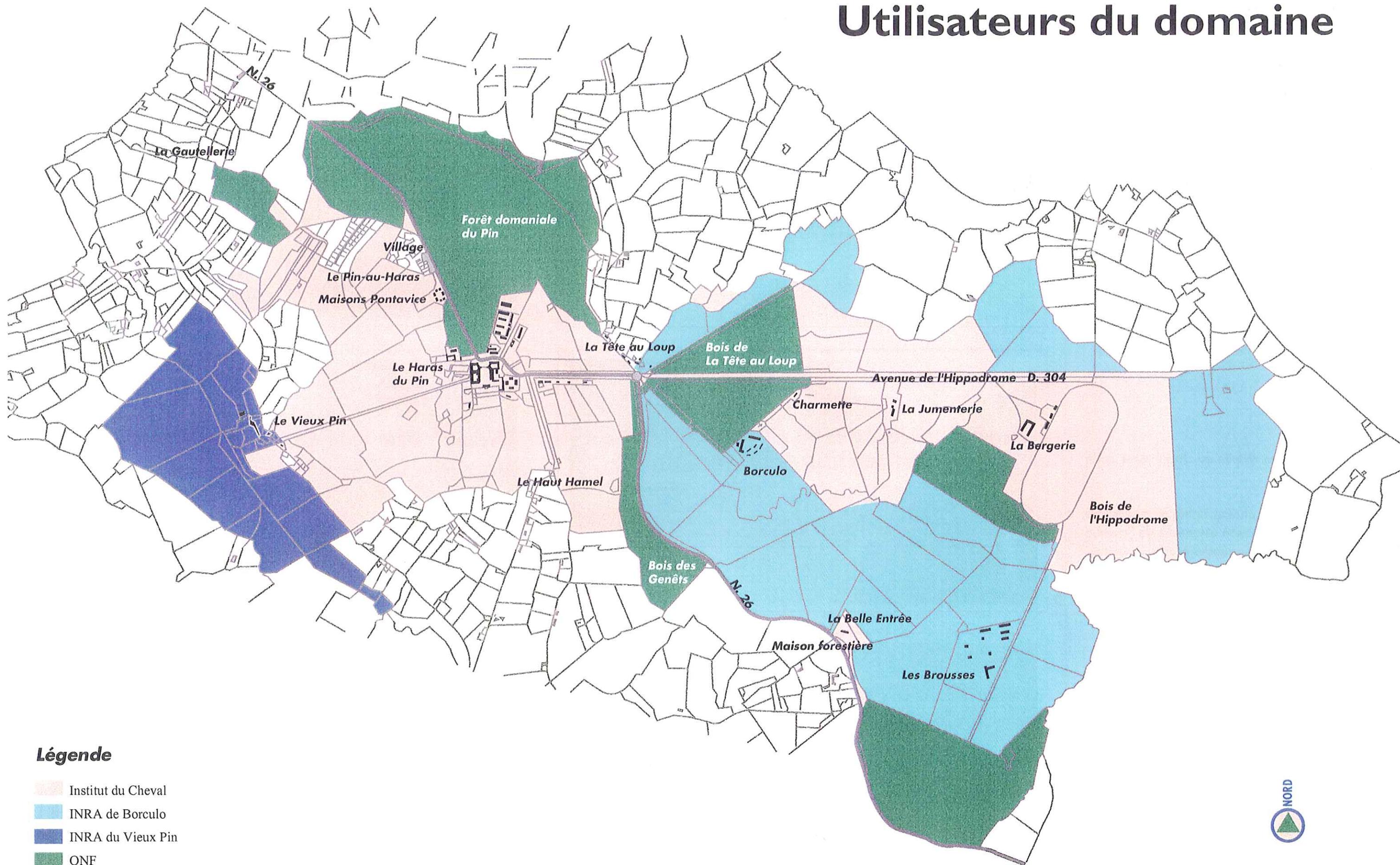
- Comment abattre les arbres mûrs sans endommager les plus jeunes ?
- Quel est l'avenir de ceux sous l'ombrage des plus hauts ?

5 - Etat des fûts de chênes dans une pâture à chevaux.

6 - Pâturage dont le patrimoine arboré disparaît (alignements, sujets isolés).



Utilisateurs du domaine



Légende

-  Institut du Cheval
-  INRA de Borculo
-  INRA du Vieux Pin
-  ONF

0 200 500 m 1 km

La structure et la fonction, deux composantes dépendantes de l'utilisateur

La trame parcellaire et la manière dont les limites sont traitées répondent à une utilisation appropriée.

Cependant des traces d'anciennes pratiques persistent et s'émoussent prenant quelquefois un caractère abstrait chargé d'imaginaire.

C'est un des seuls paysages qui aie gardé sa fonction d'origine. Il se distingue des paysages environnants.

Exemples :

1° - Le parcellaire de l'I.N.R.A. sur Borculo et le Vieux Pin constitué de grandes parcelles avec quelques haies à peu de points communs avec le bocage local de parcelles moyennes et petites bordées de haies libres.

2° - Le parcellaire forestier du domaine a conservé les structures en cordons bordant les allées et une multiplicité de parcelles peu fonctionnelles répondant d'abord au dessin d'un site nécessairement prestigieux.

3° - Le réseau de fossés et notamment ceux bordant les grands axes recouvre une multitude de formes, avec quelquefois 3 fossés parallèles séparés par des talus très larges.

Aujourd'hui, les principales structures liées aux utilisateurs et aux fonctions sont les suivantes :

• Institut du cheval :

Parcelles du Vieux Pin, du Haut Bois, du Haut Hamel et des Ecuries du Bois :

- * chemins en balcon,
- * arbres isolés ou en bosquets (Pin, Haut Bois),
- * pentes transversales,
- * structures anciennes dépérissantes.

Parcelles de la jumenterie :

- * parcellaire orienté sur la Jumenterie et haies régulièrement taillées à 1,30 m.

Hippodrome :

- * ensemble parcellaire spécifique traité comme une lande en clairière.

• I.N.R.A. :

Les parcelles de Borculo et du Vieux Pin présentent des similitudes :

- * dégagement visuel avec très peu de haies bocagères laissées libres,
- * des différences :
 - Borculo : très grandes parcelles orientées vers l'Ure et traversées par un axe de composition,
 - Vieux Pin : parcelles moins grandes orientées nettement vers l'Ure et en arrière plan du Vieux Pin.

• O.N.F. :

Parcelles bordant les avenues au dessin parcellaire complexe préservé localisées sur les sites clés à fort impact visuel et constituées d'arbres (hêtres, chênes sessiles) à maturité dépassée,

- * boisements plus éloignés, anciens (bois des genêts, l'Ermitte),
- * boisements rattachés de l'hippodrome.

En déduction, les formes de gestion et les problématiques découlant des objectifs des utilisateurs ont fortement évolué.

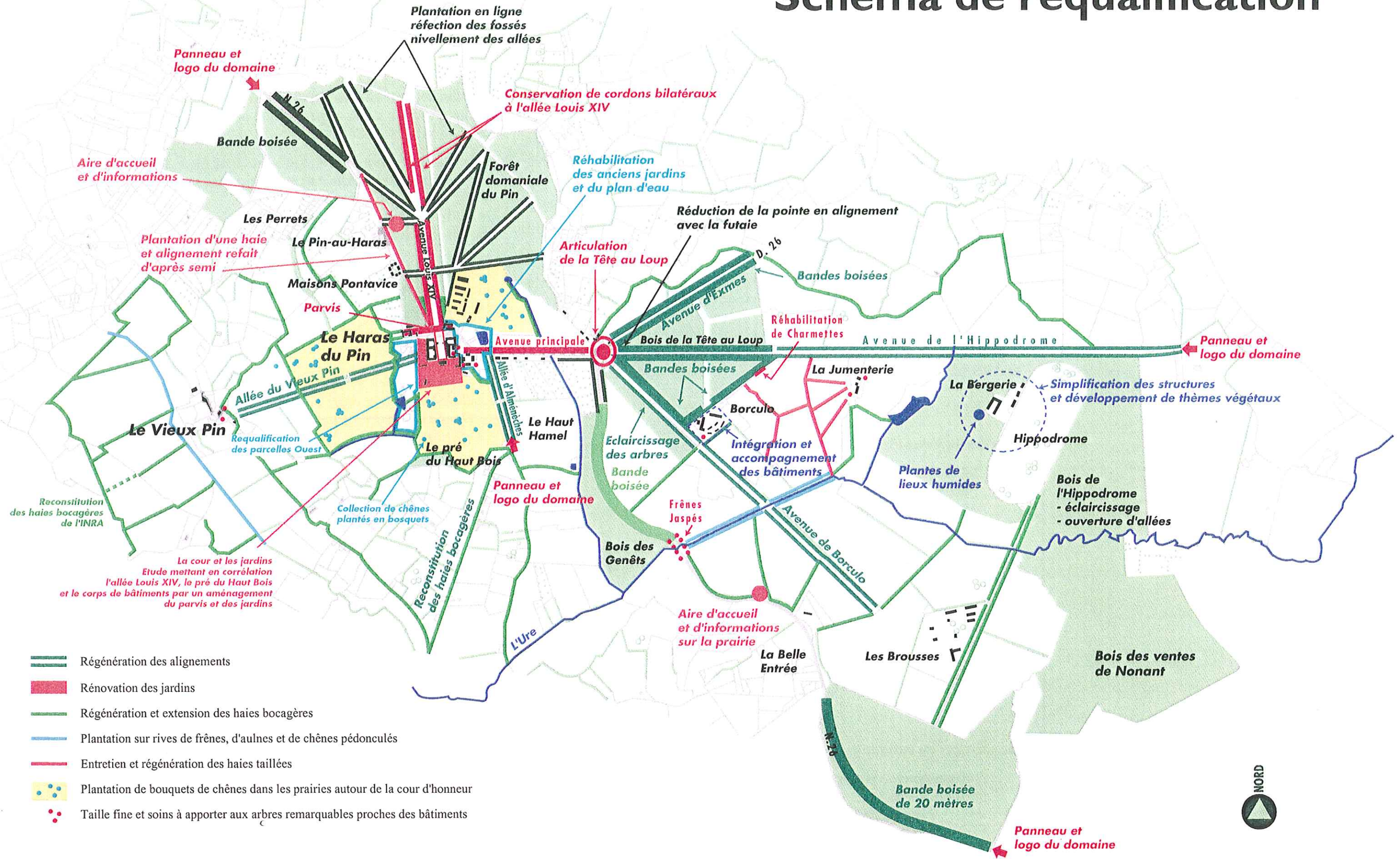
Il s'agit aujourd'hui de dépenser moins d'énergies pour produire mieux et plus. L'état actuel des structures du domaine résulte de cette problématique, touchant chaque gestionnaire.

Le principe ancien de protection de site par la conservation des masses végétales dans leur état, participe à l'aggravation de l'état sanitaire du patrimoine arboré en repoussant la régénération sans programmation des plantations.

Quels sont les critères à prendre en compte pour assurer l'avenir du domaine dans ses structures historiques avec des gestionnaires ambitieux mais néanmoins soucieux de transmettre ce remarquable patrimoine aux générations du 21^{ème} siècle ?

*Comment régénérer des structures historiques simples à entretenir ?
Quel est le phasage optimal ?*

Schéma de requalification



Régénération et requalification du domaine

Méthode :

Elle repose sur la comparaison des plans de 1736, 1749, 1816, 1877 et la confrontation des éléments existants sur le site.

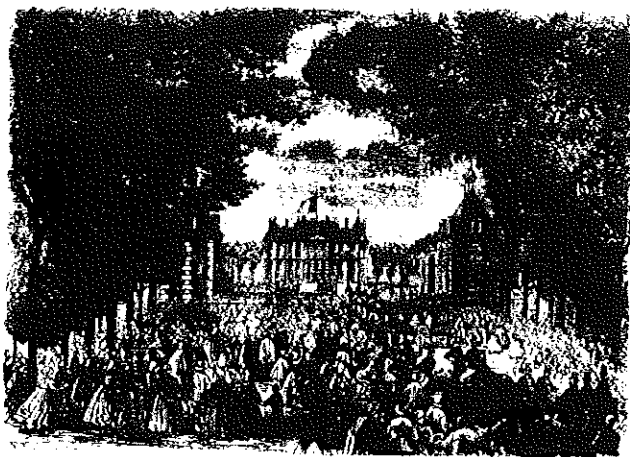
Les allées et les limites parcellaires garantissent la pérennité des structures historiques. Nous avons réalisé les coupes de l'état existant de chaque tronçon particulier. La comparaison avec les plans anciens mais aussi la recherche d'une plus grande simplicité d'entretien mèneront par déduction au schéma de régénération qui s'appuie sur :

- Les emprises et les structures les plus stables sur le plan historique.

- Les limites parcellaires souvent en interfaces d'entités et de fonctions.

- Les principaux axes, articulations et structures fondamentales du domaine.

La visite de Napoléon III



Les caractéristiques du domaine peuvent être résumées suivant les paramètres déterminant l'identité du site :

- l'histoire des sites et l'état sanitaire des structures résultant,
- la géographie,
- le tracé géométrique,
- les utilisations.

L'objectif global de l'étude est de conforter les structures en s'appuyant sur l'histoire et le fonctionnement du domaine de là découleront :

- 1° - Un renouvellement essentiel à la préservation du site
- 2° - Des espaces cohérents et fédérateurs
- 3° - Un impact à l'échelle du domaine dans son ensemble.

Nous nous appuyons sur :

1° - Le XVIII^{ème} siècle parce qu'il génère la structure du domaine.

2° - Le XIX^{ème} siècle parce qu'il :

- présente une pérennité de tracés émanant du XVIII^{ème} siècle,
- répond à la période de maturité du domaine avec l'évolution des races et des fonctions liées aux chevaux, avec l'hippodrome et la cour d'honneur, tous deux associés à la représentation,
- coïncide avec la gestion multi-utilisateurs du domaine telle que nous la connaissons aujourd'hui.

3° - Les allées et les axes principaux parce qu'ils :

- représentent la structure essentielle du domaine reliant des utilisateurs et des entités paysagères diversifiées,
- recadrent l'évolution des espaces et pérennisent l'image globale du site à l'échelle du domaine,
- sont la vitrine et l'image de marque du domaine.

4° - Les limites parcellaires parce qu'elles :

- se situent à l'interface des utilisations et sont souvent laissées de côté,
- définissent la qualité visuelle des parcelles et aussi l'impact du site,
- jouent un rôle essentiel d'assainissement des eaux pluviales sur les sols argileux.

5° - Le chêne sessile et pédonculé comme arbre du domaine parce qu'il :

- se porte bien en ces lieux argileux et sujets aux sécheresses en étant utilisé comme arbre forestier de prédilection,
- permet des utilisations différentes (arbre forestier, arbre de bocage) pouvant se décliner par d'autres espèces et cultivars de chênes de manière ponctuelle,
- assure une constance et une longévité allant dans le sens de la protection d'un site historique, sans demander beaucoup d'entretien,
- suggère de multiples sens (la force, la longévité, la noblesse, la justice) tout en étant proche des gens par les nombreuses utilisations que l'on fait de son bois et des dérivés.

6° - Le renouvellement des futaies de chênes et de hêtres par des chênes sessiles :

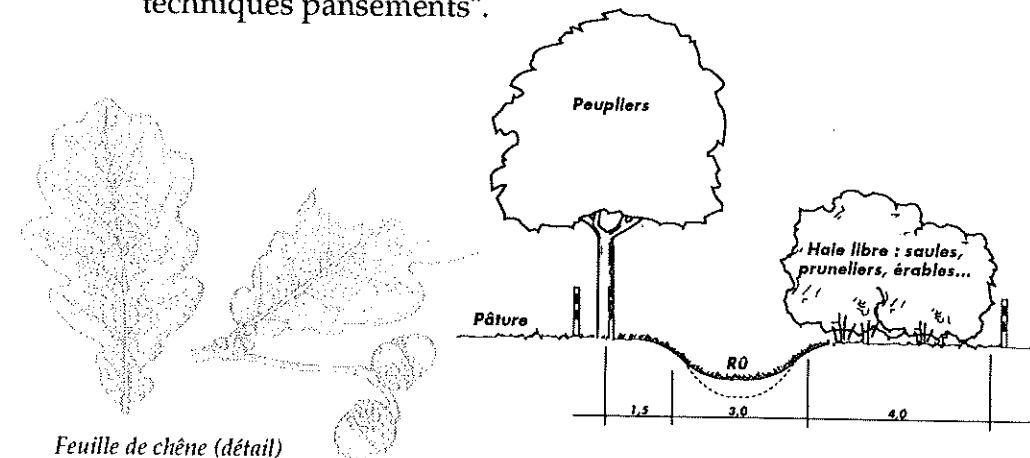
- pour assurer une continuité et une homogénéité des boisements les plus anciens, notamment sur les premiers plans.

- pour souligner le dessin des allées :

- * par des bandes boisées symétriques sur les axes de l'hippodrome, d'Exmes, de Borculo au niveau de la Tête au Loup,
- * par des cordons symétriques bordant l'avenue Louis XIV, en période alternante avec des semis,
- * par des plantations sur une ligne et semis en arrière plan le long des autres allées.

7° - Une méthode simple par tronçons qui reprend l'ensemble des structures en respectant leur historique :

- pour conserver le sens même des structures en abattant et en replantant de part et d'autre des axes sur des tronçons déterminés,
- pour rénover parfaitement chaque tronçon en reprofilant les fossés et les talus conservés ou déplacés en préparant au mieux les sols de plantation,
- pour faciliter la gestion à long terme en évitant les aléas dus aux "techniques pansements".



La cour d'honneur et ses abords : Des espaces juxtaposés aux évolutions aléatoires

1 - Un détail sur le flanc Ouest de la cour d'honneur, entre la grille et la RN. 26 : la lisse blanche, la pelouse en contraste de couleur, la façade et la vigne vierge participent à la qualification de la façade.

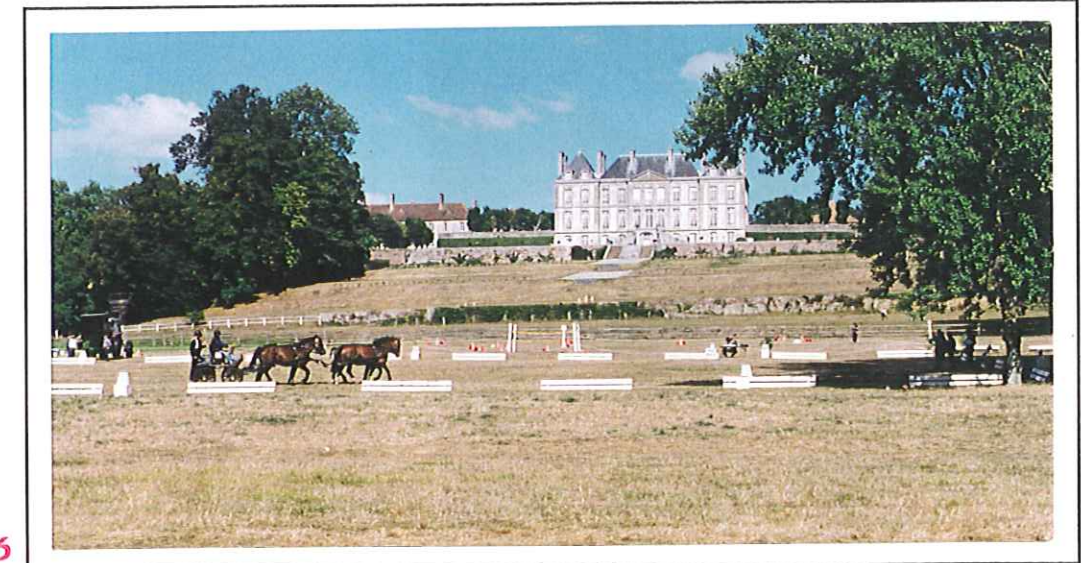
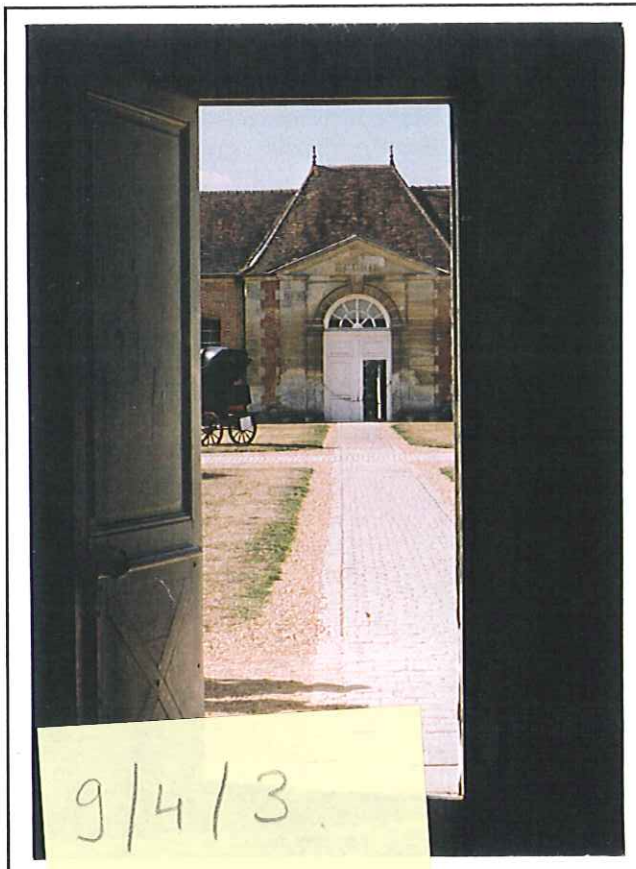
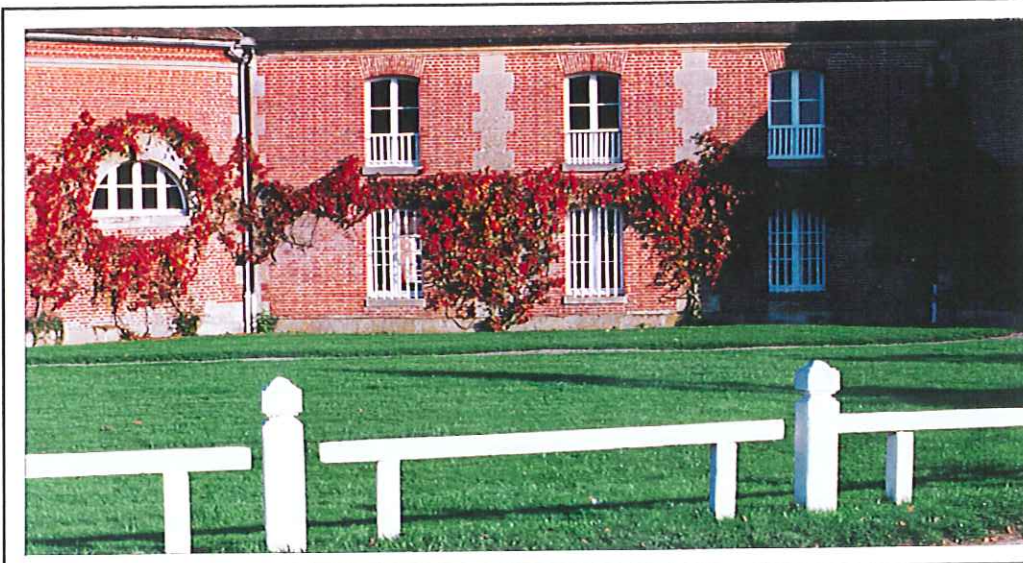
2 - L'espace entre la cour d'honneur, la forêt et les parcelles bâties (dont "Le Tourne Bride"), occupé par la RN. 26 et les parkings, est laissé flottant et en coupure.

3 - Détail d'un chapeau de muret de potager.

4 - Représentation d'attelages durant le mois d'août 1995, montrant l'utilisation des surfaces de la cour d'honneur.

5 - Le vieux lavoir et le puit sont situés au point de résurgence des eaux passant sous la cour d'honneur.

6 - Concours d'attelages sur le pré du Haut Bois en septembre 1996.



Les abords de la cour d'honneur

Les monuments historiques protégés tels ici, la cour d'honneur, les terrasses et les jardins limitrophes, relèvent de la compétence de l'architecte en chef des monuments historiques et doivent faire l'objet d'une étude spécifique.

Propositions :

Les espaces interstitiels à la cour et aux parcelles alentours ont été dessinés en corrélation et suivant la même règle géométrique.

Leurs fonctionnements différents, leurs utilités aléatoires, leurs implantations et leurs impacts visuels font qu'aujourd'hui pour retrouver une cohérence et développer l'impact du domaine il semble nécessaire d'appliquer un schéma de protection, de rénovation de certaines structures et de requalification d'espaces qui trouveraient des fonctions plus contemporaines.

Je suggère, 4 propositions :

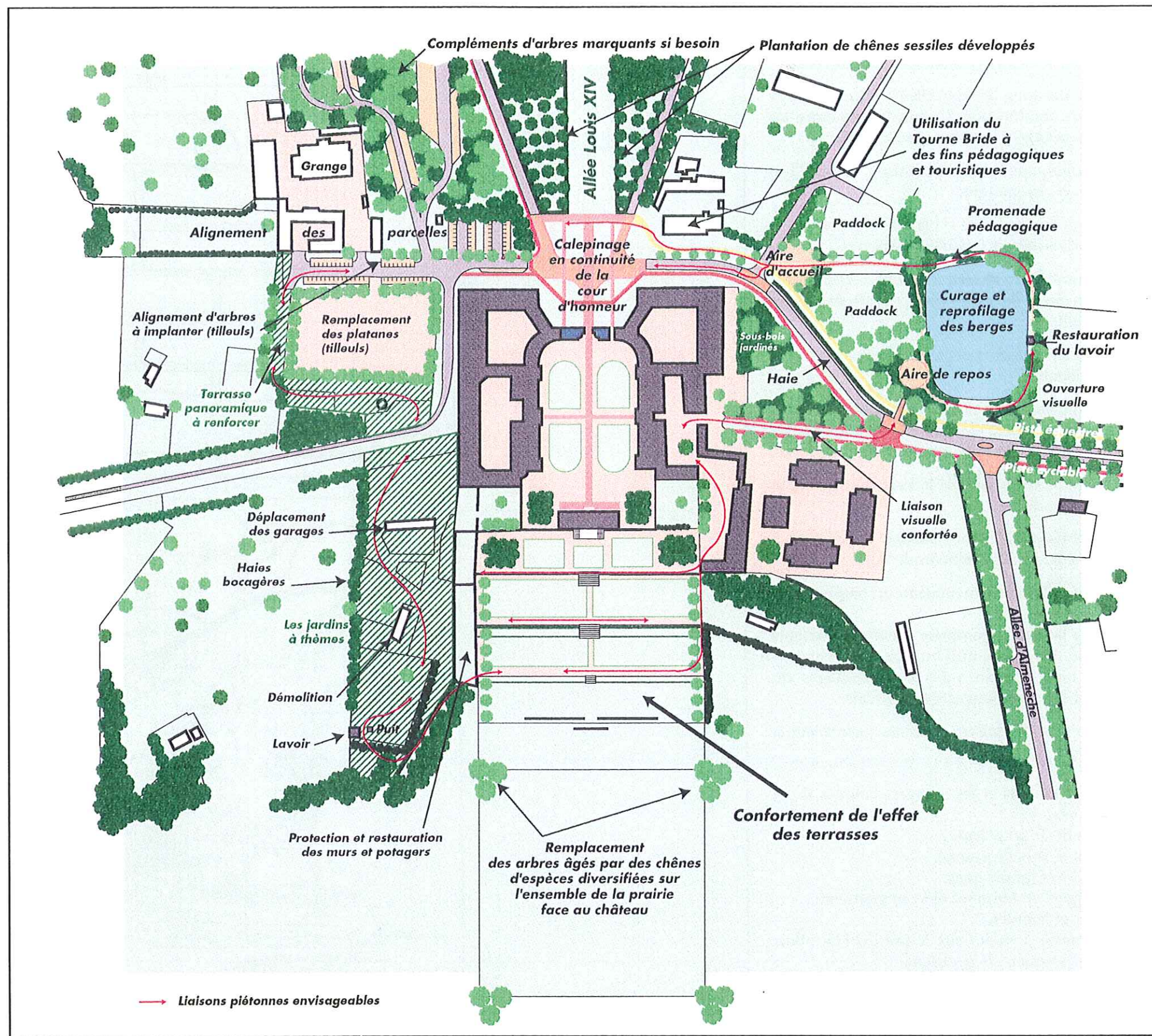
1° - Les fonctions actuelles devraient être complétées par une animation extérieure touchant les visiteurs :

La mise en place de jardins à thèmes, en parallèle aux terrasses pour développer un parcours visiteurs autour de la cour d'honneur et permettrait ainsi une découverte plus complète motivant d'autres curiosités.

2° - Le dessin général devrait conforter toutes les liaisons entre la cour et les parcelles voisines par la reprise et l'amélioration des tracés, mais aussi par des ouvertures visuelles et/ou fonctionnelles affirmées.

3° - Les structures végétales essentielles et les murets de clôture et de soutènement devraient être rénovés rapidement du fait de leur mauvais état.

4° - La qualité des matériaux et leur mise en œuvre devraient être étendue aux espaces périphériques.



Les abords de la cour d'honneur

Les recommandations sur les abords de la cour d'honneur et les parcelles au Sud comprennent :

- la requalification des parcelles à l'Ouest en leur attribuant une fonction de promenade entre les terrasses dégagées et le bocage vallonné,
- la démolition de l'ancienne maison, aujourd'hui en ruine, et des garages,
- la restauration des murs et bâtiment du potager en réutilisant les mêmes modules de briques,
- la restauration du lavoir et du puits, l'éclaircissage des alignements de marronniers, tilleuls, érables ou leur replantation,
- les platanes de la carrière pourraient être remplacés par des tilleuls.

Il est nécessaire de planter une haie bocagère autour de la carrière et en alignement le long des parcelles limitrophes au bocage et aux paddocks.

- les plantations de tilleuls le long du parking et du Tournebride,

- la plantation de chênes sessiles développés à l'extrémité Sud des boisements de l'allée Louis XIV.

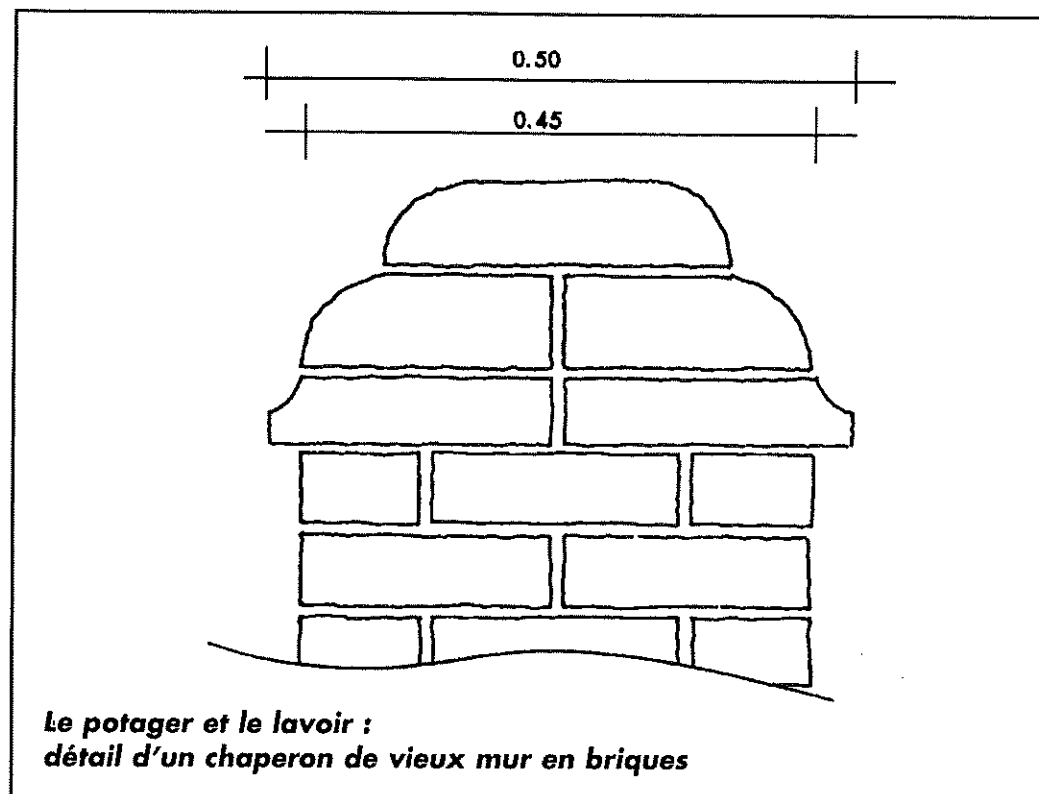
Le point focal majeur du domaine est bien entendu la cour d'honneur.

Réduite à la surface comprise entre les bâtiments et la grille, elle est aujourd'hui coupée des abords qui ont bien souvent subis les dommages du temps ou des aménagements ponctuels.

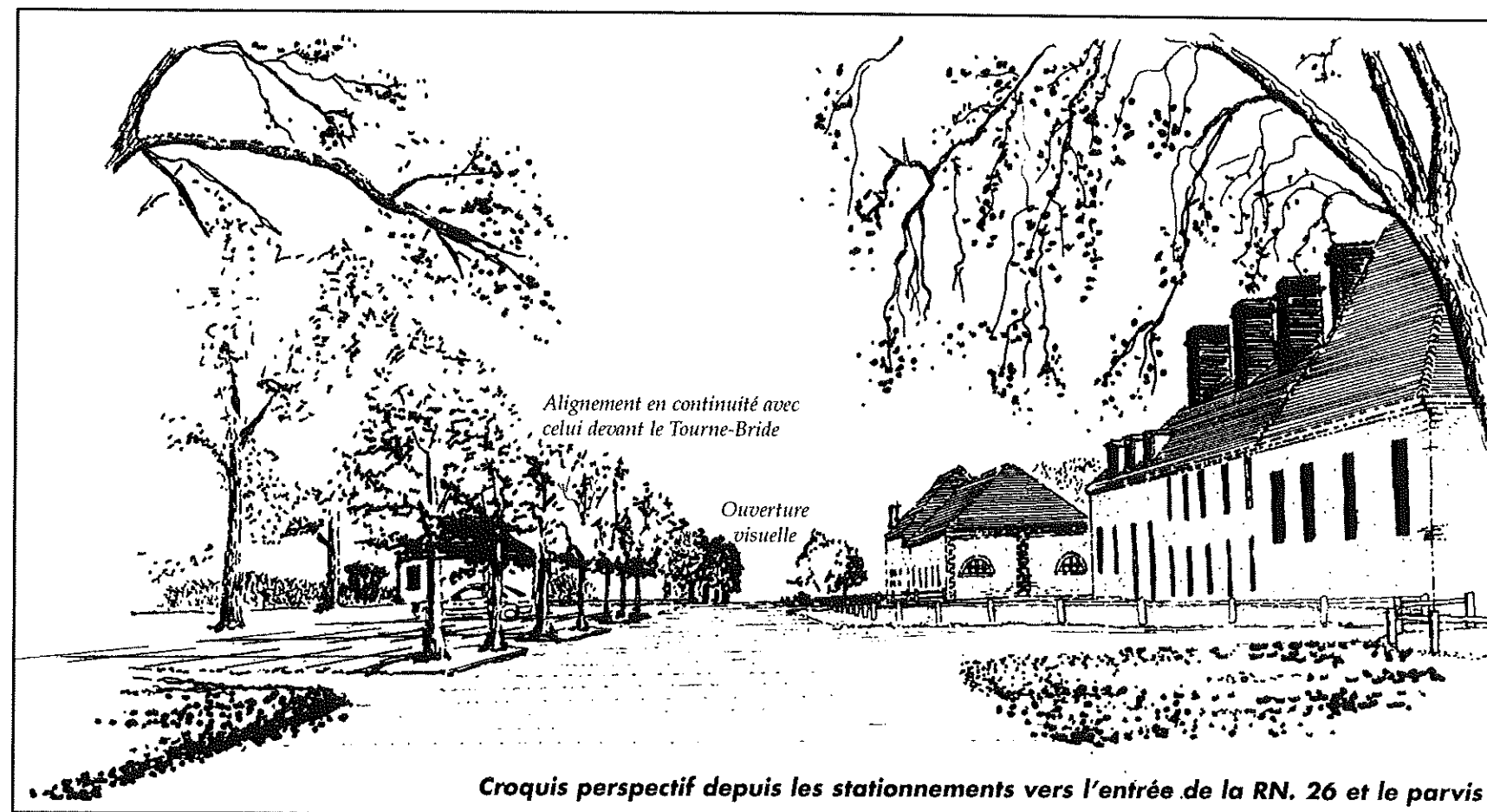
Cependant, les éléments structurants environnant la cour existent :

- l'étang du Haras et les potagers cultivés il y a encore 3 ans,
- le relais de Tourne-bride,
- la ferme et la belle grange,
- la carrière et les platanes,
- les potagers en terrasses et la cressonnière,
- le lavoir et le puits,
- les terrasses donnant sur le pré du Haut-Bois planté de bosquets de peupliers.

Les deux allées de pavés de deux modules différents, traversant la cour d'honneur, configurent l'emprise des chemins au début du XIX^{ème} siècle. Les abords de ces allées en gravelle ont des surlargeurs utiles aux démonstrations d'attelages et aux dessertes des écuries.



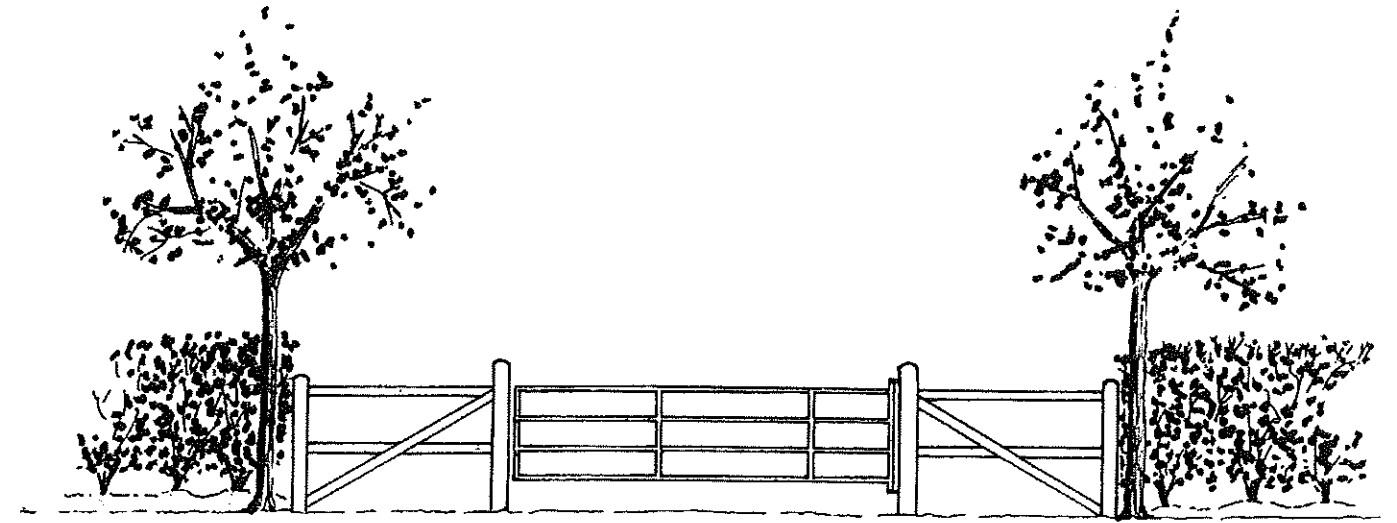
Le potager et le lavoir :
détail d'un chaperon de vieux mur en briques



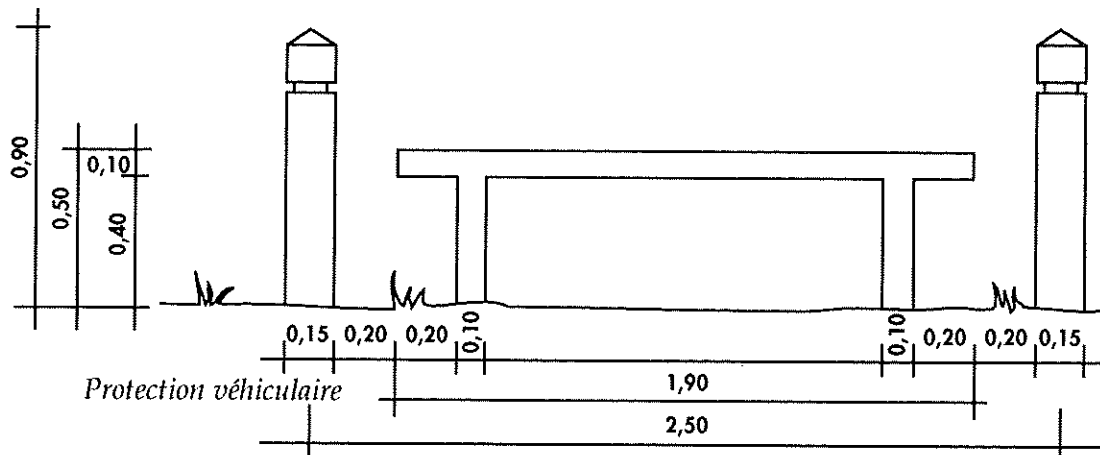
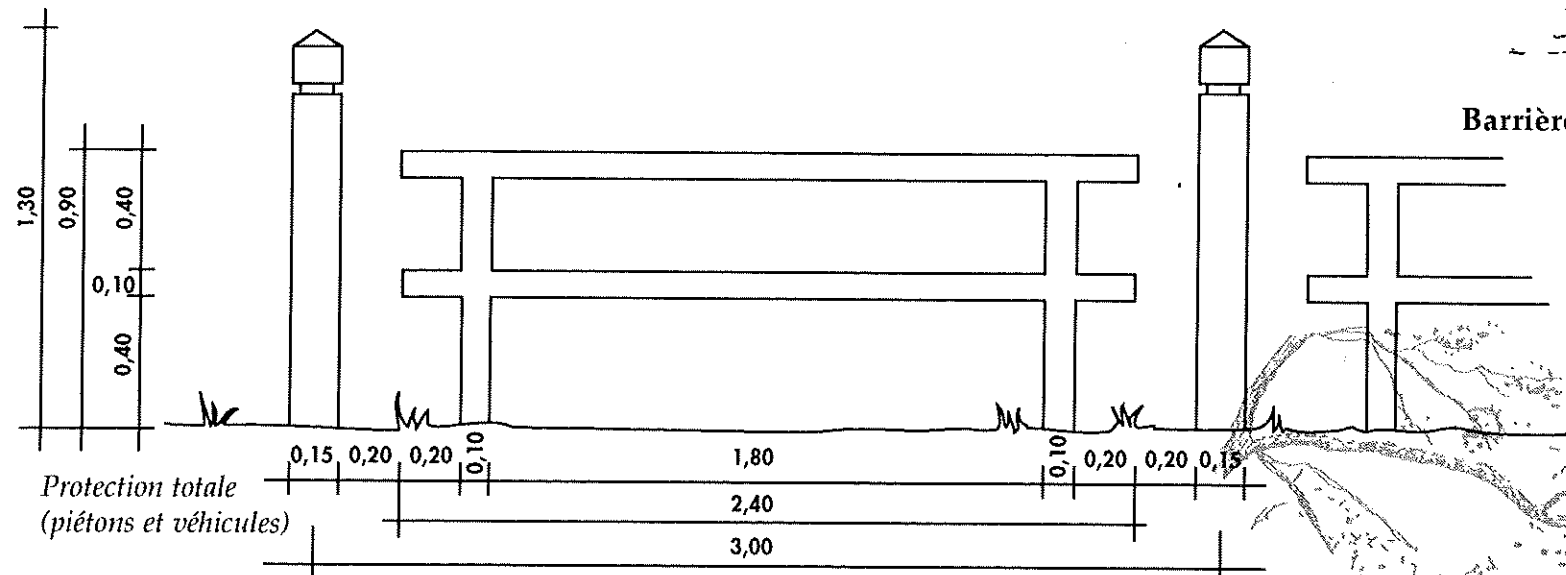


Signes particuliers

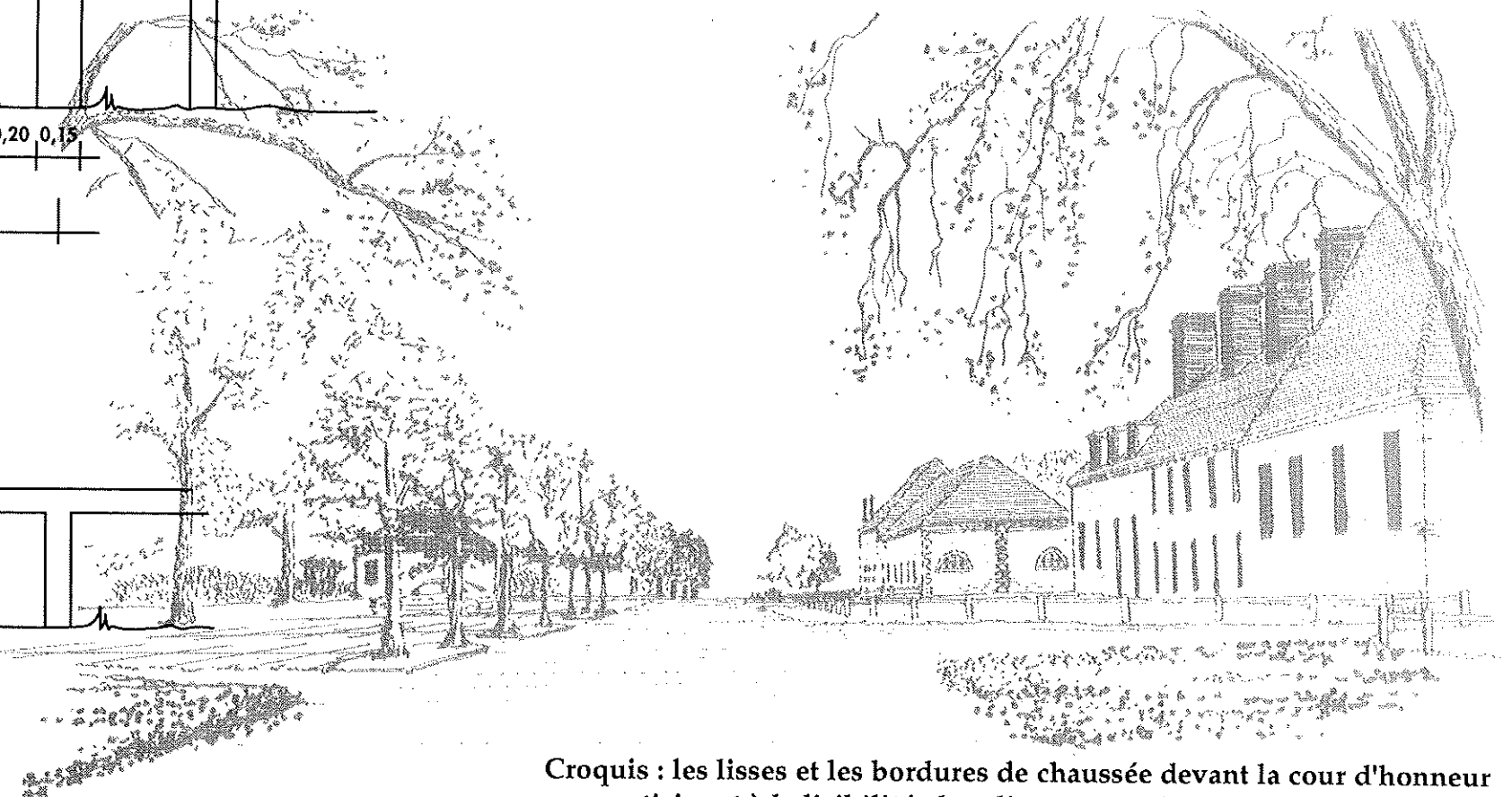
Tête de cheval en dorure sur la grille d'honneur



Barrière de pâture en métal galvanisé et peinture au four, bleu foncé et bois (chêne, châtaigner) encadrée par une haie et deux jeunes chênes sessiles



Déclinaison de lisses démarquant les espaces carrossables des pelouses



Croquis : les lisses et les bordures de chaussée devant la cour d'honneur participent à la lisibilité des alignements des différentes structures.

L'allée Louis XIV et les allées forestières : Reconstituer des structures simplifiées

Caractéristiques historiques :

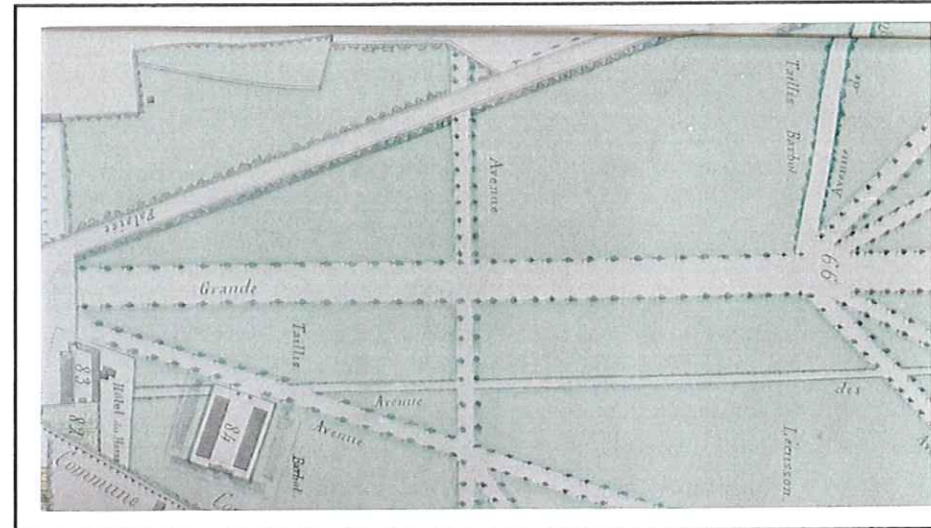
• En 1736, le boisement et les allées, rayonnant sur le point haut, existent. Le système est cependant simplifié car 4 allées ne sont pas encore inscrites :

- la route de Paris,
- l'allée des soupirs,
- l'allée de la forge,
- l'allée coupant celle de la forge.

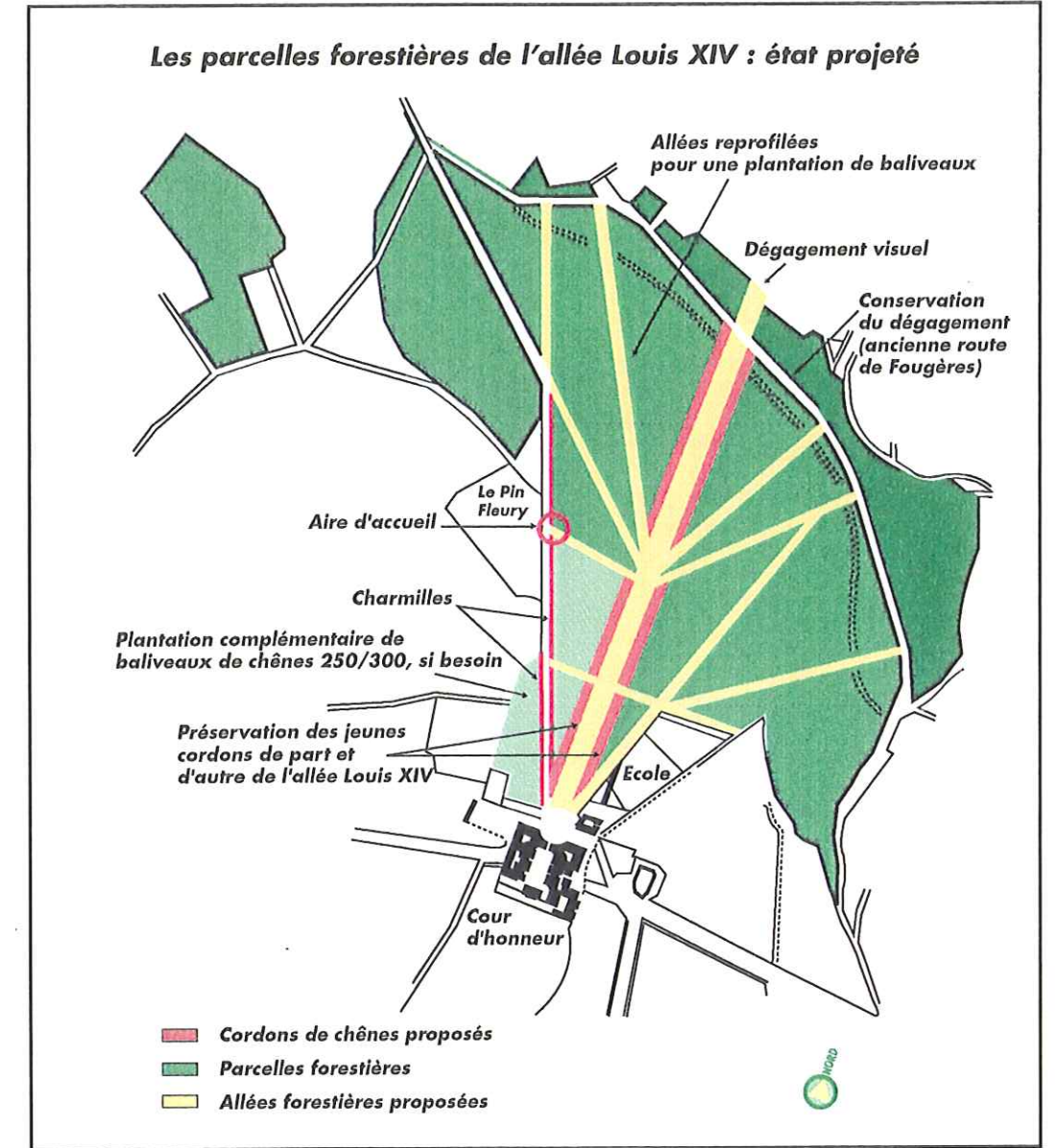
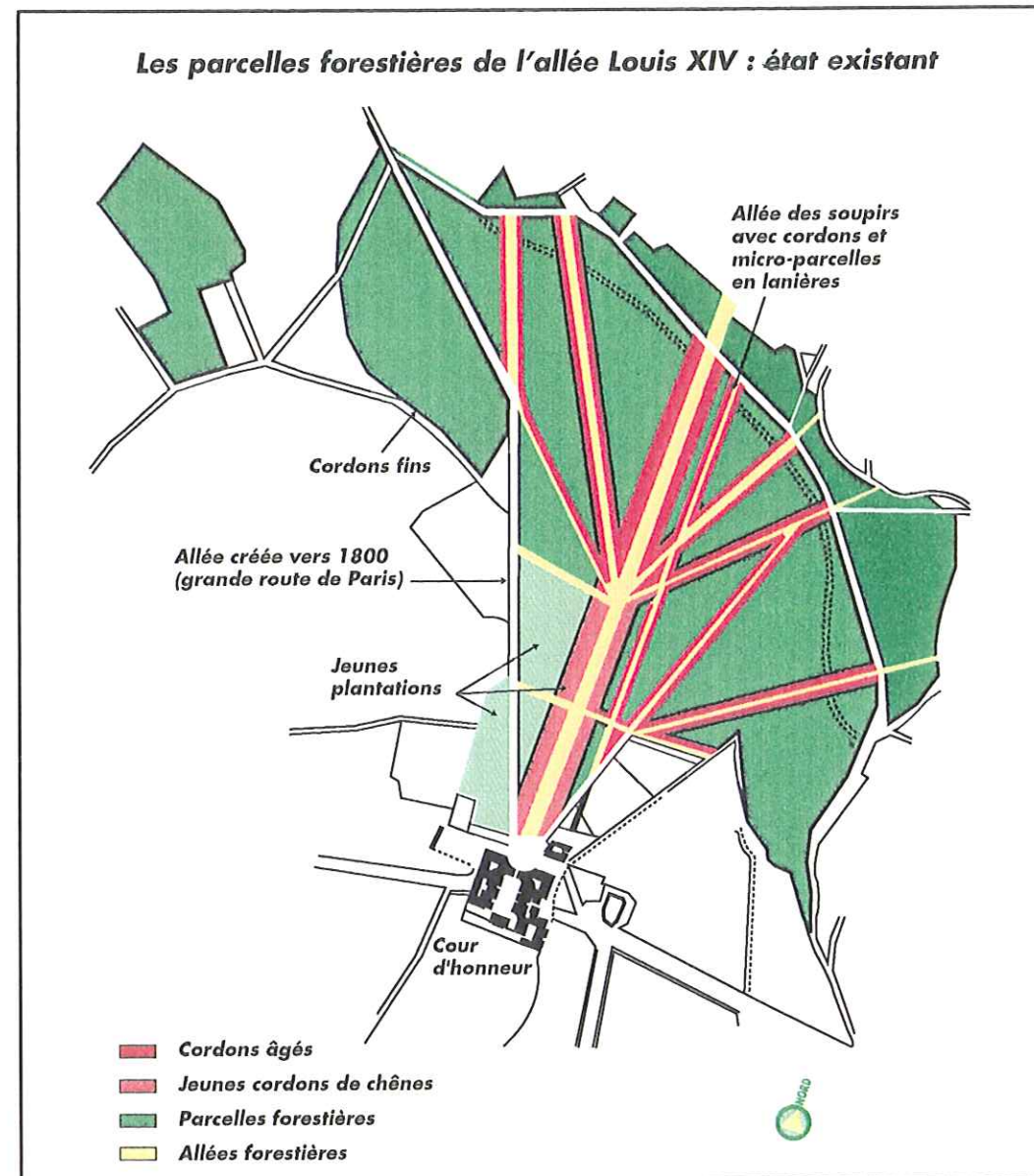
• Sur le plan de 1816, ces allées existent et les systèmes de cordons sont clairement dessinés, hormis sur l'allée des soupirs alors qu'ils existent actuellement sur le terrain et le parcellaire forestier.

• Le plan de 1877 :

Les caractéristiques des allées n'ont pas évolué. L'allée Louis XIV est environ du double de la largeur des allées secondaires (hormis l'allée des soupirs), soit respectivement environ de 30 mètres et 15 mètres.



Référence au plan de 1877



L'allée Louis XIV et les allées forestières : Reconstituer des structures simplifiées

Caractéristiques actuelles :

La plupart des boisements composés essentiellement de chênes et de hêtres, sont à maturité, seuls les cordons bordant l'avenue, les plantations aux abords du stationnement, et le semis de chênes de 1,50 m de hauteur annoncent le renouvellement depuis les parcelles Sud.

L'ensemble des autres parcelles, et notamment les cordons dans un premier temps, nécessitent un renouvellement.

La gestion forestière, dans l'état actuel du découpage parcellaire et des stades de maturité différents, est rendue difficile.

Proposition :

- Les cordons bordant l'avenue Louis XIV permettent de limiter l'impact des coupes sur les parcelles limitrophes en proposant une alternance des stades de maturité.

- Les allées secondaires seront bordées de jeunes chênes repiqués en ligne venant limiter les parcelles de semis.

Il paraît utile de conserver la plupart des allées en facilitant la gestion forestière des parcelles et l'utilisation des promenades pour le Haras par :

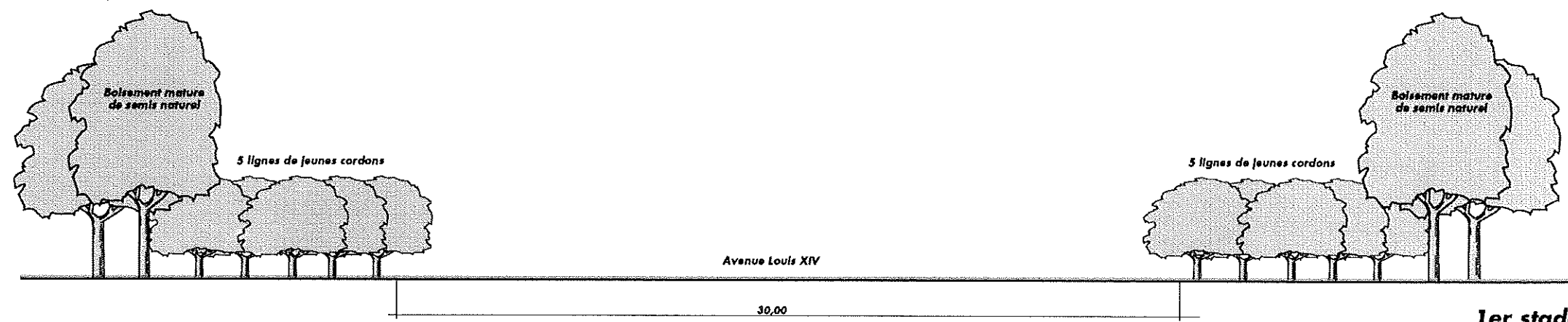
- La substitution des cordons par la plantation d'une ligne de baliveaux entre le fourré et l'allée,
- De rénover les allées secondaires par le reprofilage de fossés latéraux avec des accès forestiers busés et le nivellement en dôme et la stabilisation des allées,

- Les allées secondaires entre les 2 rangées de baliveaux conserveront leur largeur actuelle, dans la mesure où elles permettent la croissance à la lumière des graminées protégeant la structure de l'érosion.

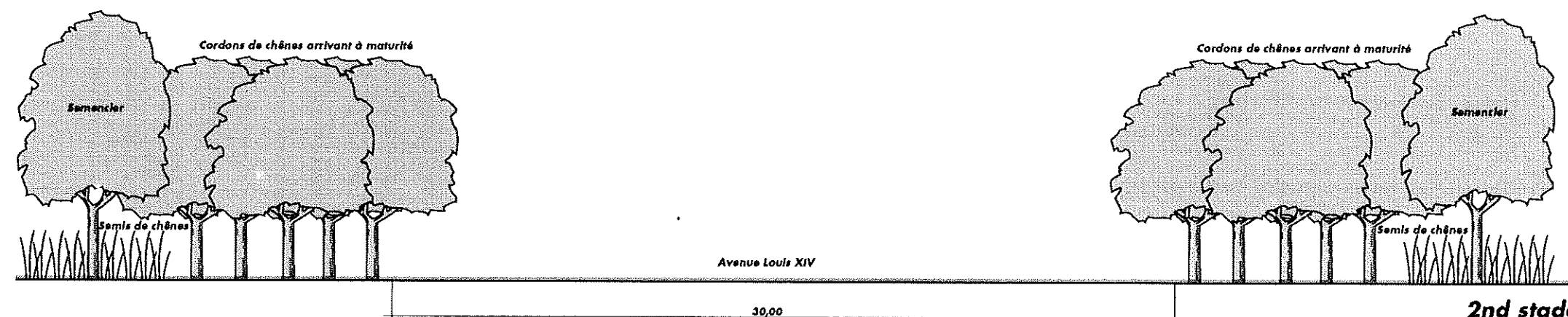
- L'allée Louis XIV conservera son emprise actuelle entre les jeunes cordons de chênes existant, y compris dans son prolongement au Nord.

Longeant la route nationale, une charmille taillée viendra border les chênes issus du semis, éclaircis suivant la ligne la plus droite possible.

L'allée Louis XIV

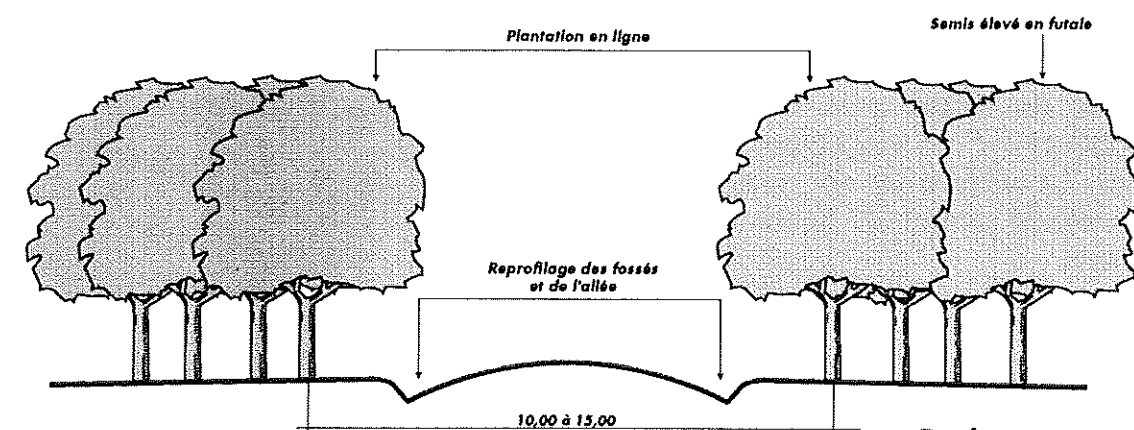
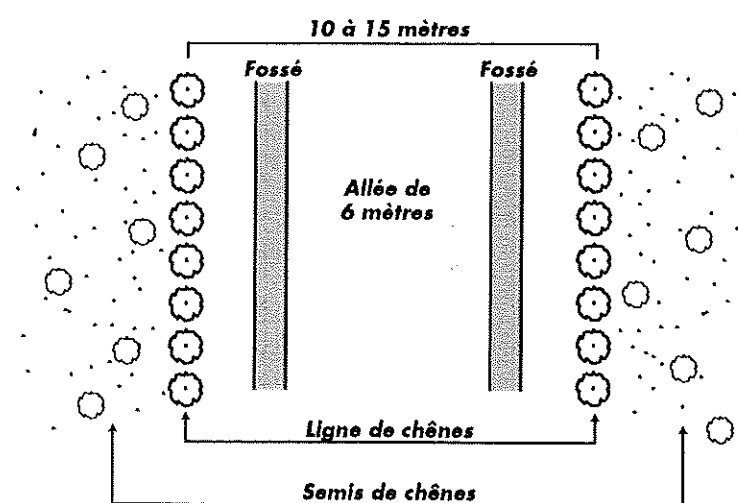


1er stade



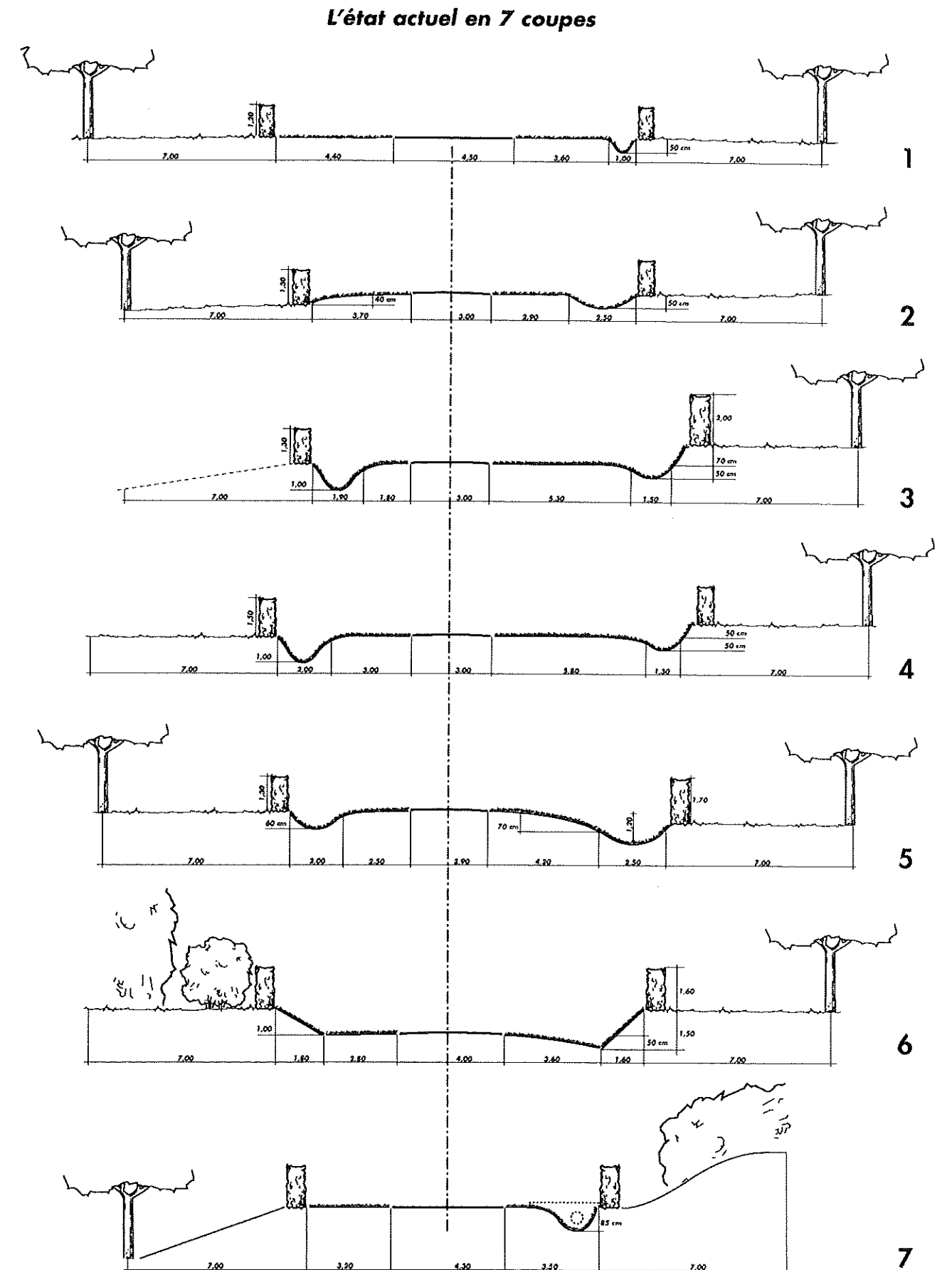
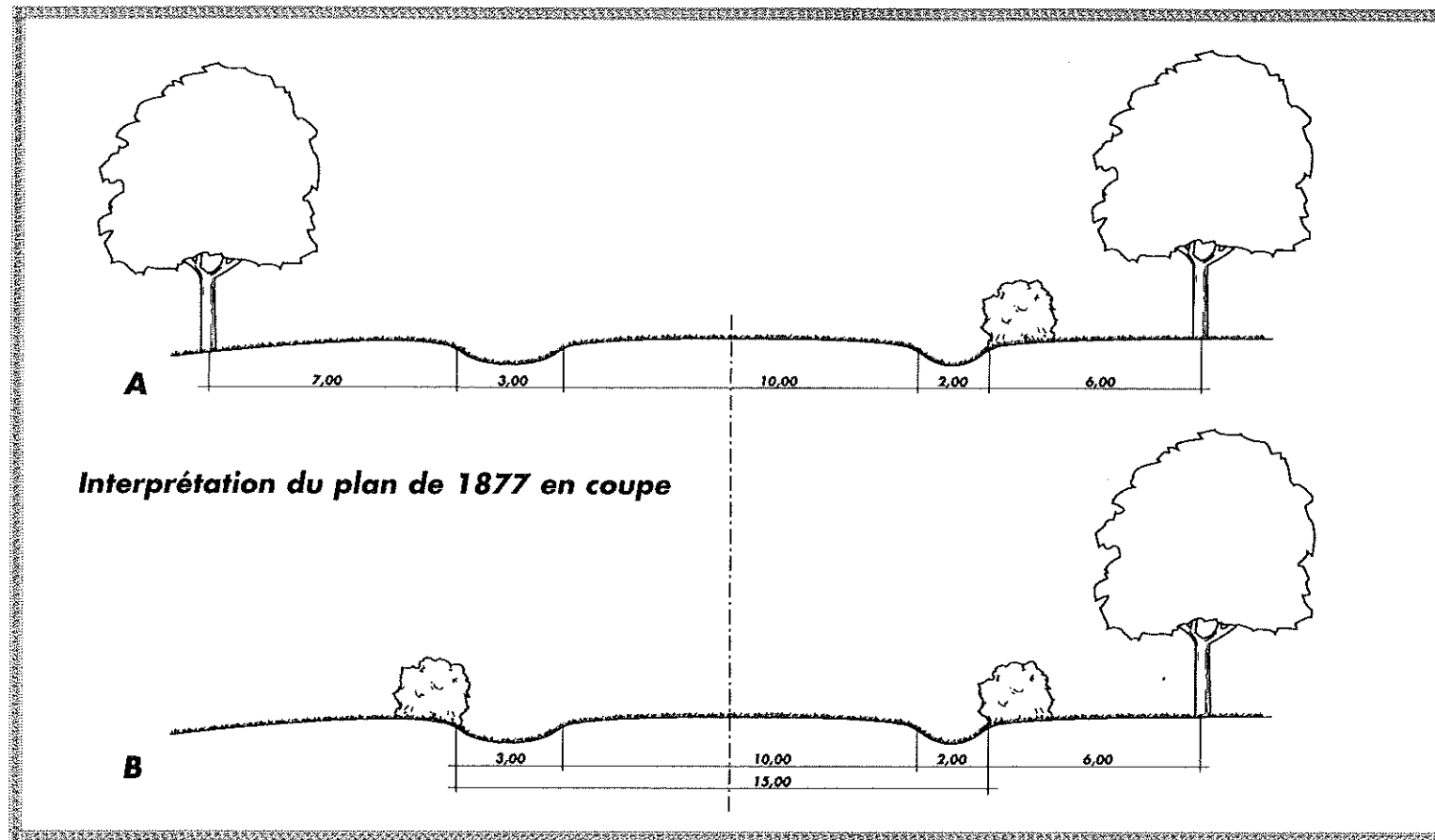
2nd stade

Principe projeté d'une allée secondaire



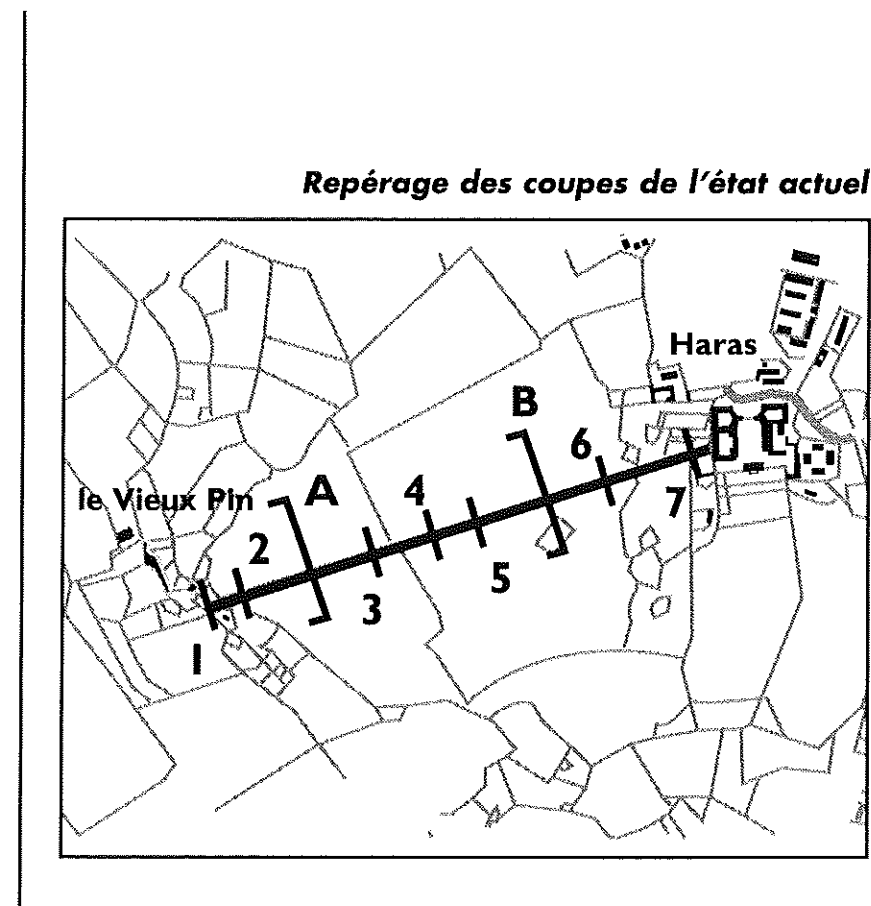
Projet coupe type

L'avenue du Vieux Pin : Une structure actuelle proche de celle de 1877



Caractéristiques historiques :

- Le plan de 1736 :
Les parcelles entre la cour d'honneur et le Vieux Pin, n'étaient pas acquises en 1736. Elles étaient exploitées pour le compte du haras car le chemin empierré existait déjà. Cette "chaussée de cailloutage pour les foins" était non seulement le lien au village mais surtout le raccordement aux champs. Il n'était pas bordé de haies.
- L'atlas de Trudaine ne représente pas l'axe du Vieux Pin, alors qu'il montre un détail des jardins et des bâtiments au Sud/Est de la cour d'honneur (glacière, four à chaux, blanchisserie, lavoir). La pièce d'eau est antérieure à l'axe d'Alménèche puisqu'elle figure sur le plan de Trudaine.
- Le plan de 1877 :
Le chemin était bordé de fossés. Les haies sur deux côtés en amont n'existaient que sur l'accotement Nord vers l'aval. Dans les parcelles, un alignement distant de 6 à 7 mètres de la haie en clôture était constitué d'arbres 2 fois plus espacés que sur l'avenue de l'hippodrome.



L'avenue du Vieux Pin : 1ère option, élargir l'allée pour ramener les arbres sur les haies

Caractéristiques actuelles :

- Les haies et fossés bordent des 2 côtés le chemin appartenant au Haras, qui n'est pas dans l'axe,
- Les alignements irréguliers et clairsemés sont constitués d'arbres (peupliers, marronniers, tilleuls, chênes, hêtres) en mauvais état (endommagés par les chevaux, colonisés par le gui et à maturité dépassée...).

Proposition :

Deux hypothèses sont concevables :

1ère intention :

Nous replaçons les alignements en dehors des pâtures en élargissant l'allée d'environ 50 %, passant de 14 mètres à 21 mètres d'emprise.

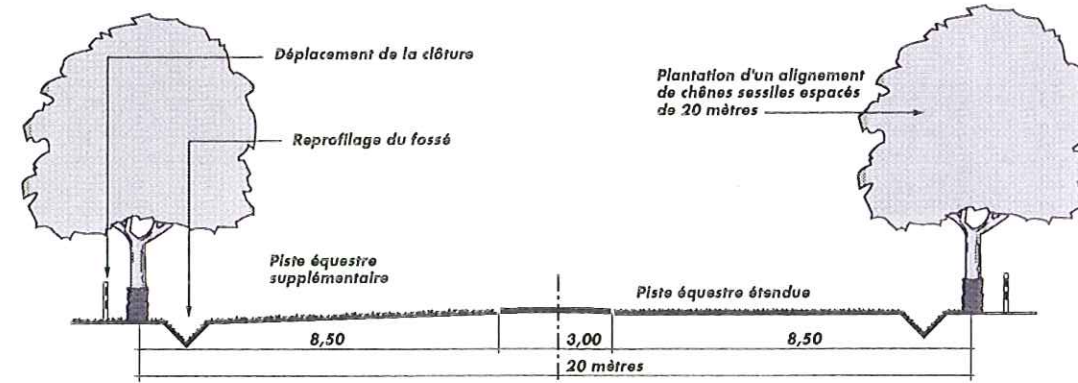
Les parterres sont nivelés et reprofilés, les haies plantées contre les clôtures avec un chêne en baliveau de 250/300 minimum tous les 20 mètres.

Inconvénients :

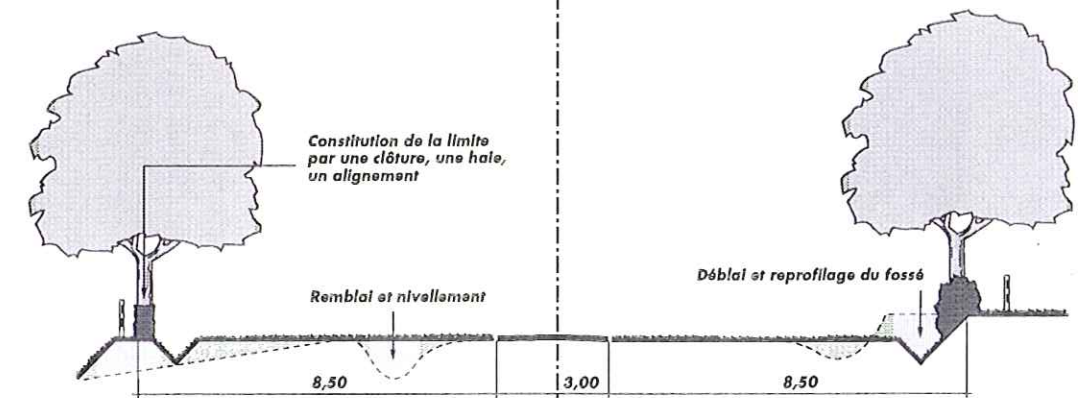
- variation importante quant à l'historique,
- chantier plus lourd compte-tenu des dénivelés à reprofiler surtout sur le tiers en amont et du déplacement des clôtures,
- une perte de pâture pour le haras.

Avantages :

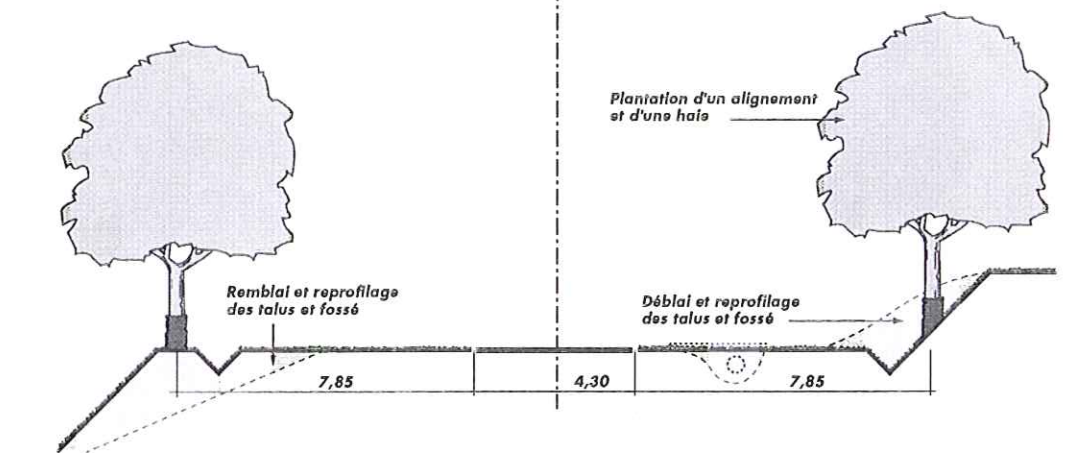
- mise hors de portée des arbres et dégagement des prairies,
- piste équestre supplémentaire,
- simplicité de gestion à long terme du fait de la plantation des arbres dans la haie.



Au niveau du Vieux Pin



A mi-distance



Près du Haras

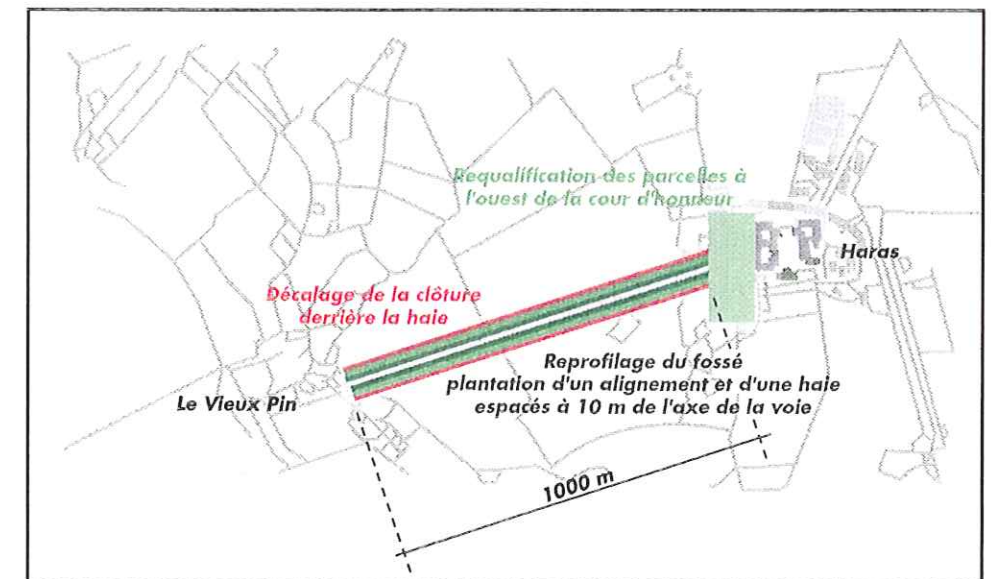


Schéma descriptif

L'avenue du Vieux Pin : 2^{de} option, rénover l'ancienne structure en assurant une protection fiable

2^{ème} intention :

La structure générale est conservée, les haies sont regarnies.

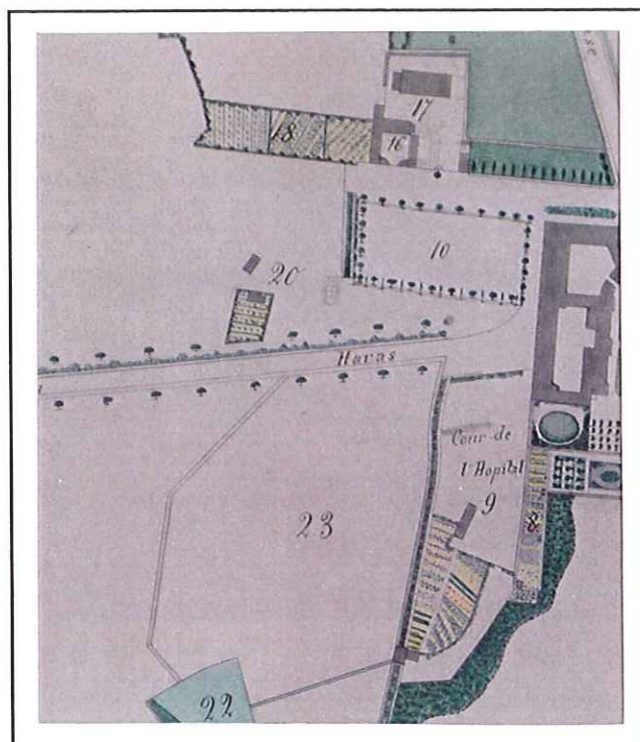
On replante tous les 20 mètres un chêne sessile formé en tige 10/12, branchu à plus de 2,20 mètres et protégé par un carré de lisses en bois imputrescible (cf détail), l'espacement des deux alignements est de 28 mètres (le double de l'emprise moyenne de l'avenue).

• Avantages :

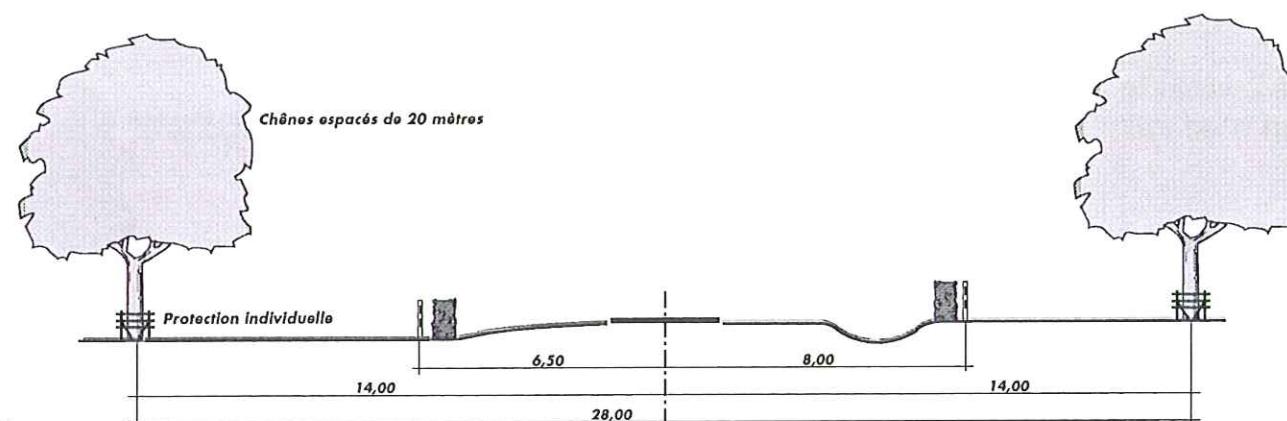
- cohérence avec la structure historique du XIX^{ème} siècle,
- simplicité de mise en place,
- les haies peuvent être taillées mécaniquement.

• Inconvénients :

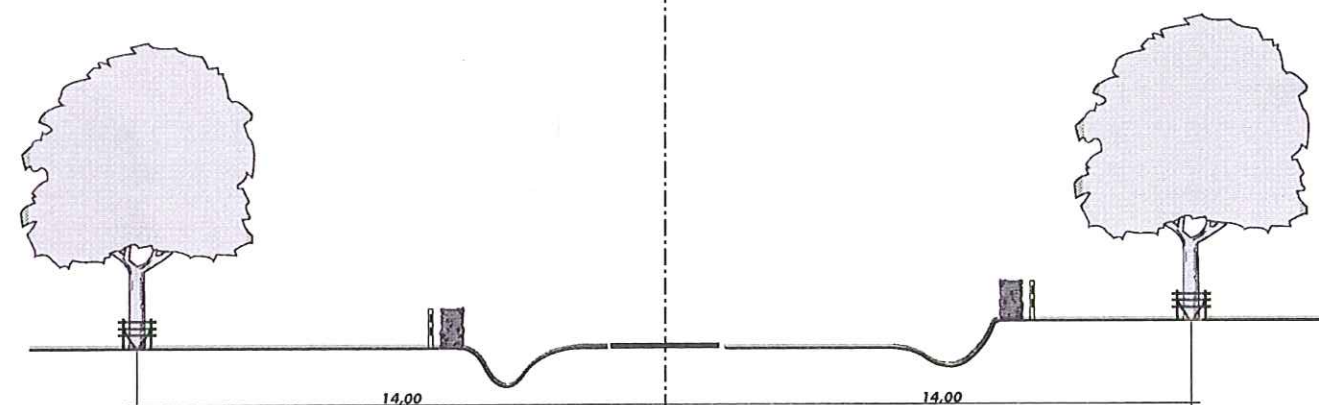
- protections lourdes à mettre en place autour des arbres,
- risques de dégradation des arbres à long terme nécessitant une surveillance et un entretien des protections.



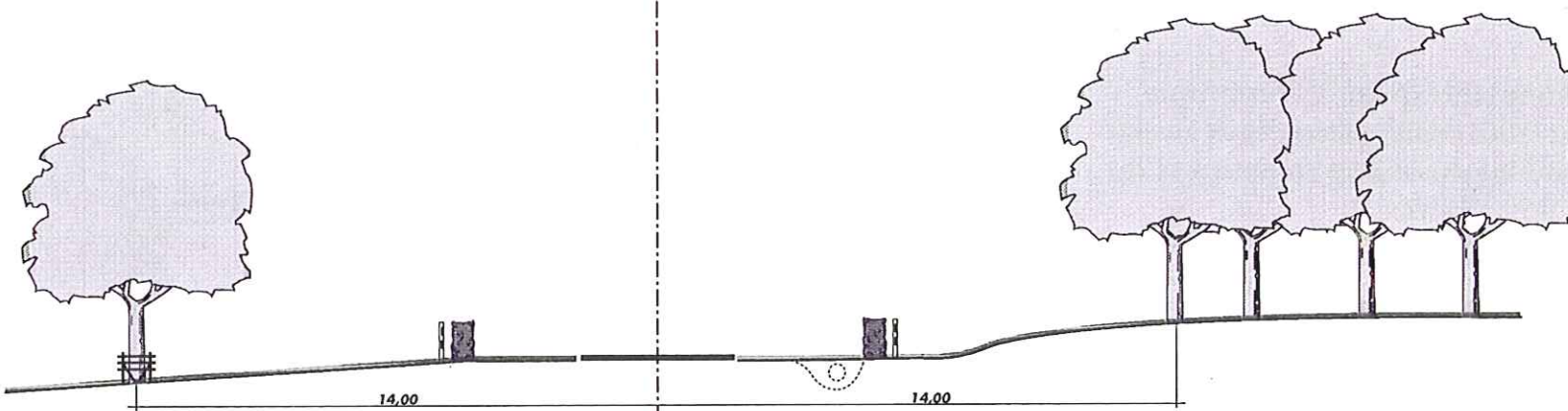
Référence au plan de 1877



Au niveau du Vieux Pin



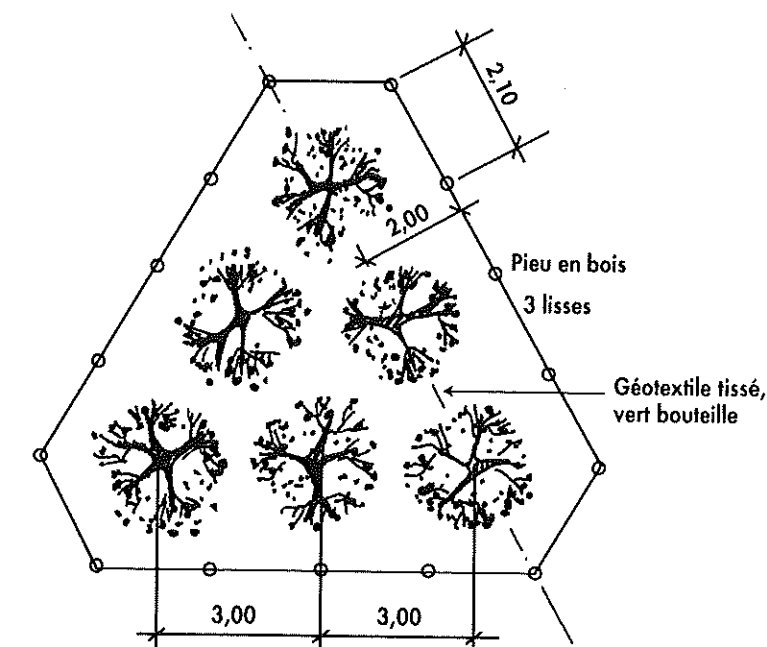
A mi-distance



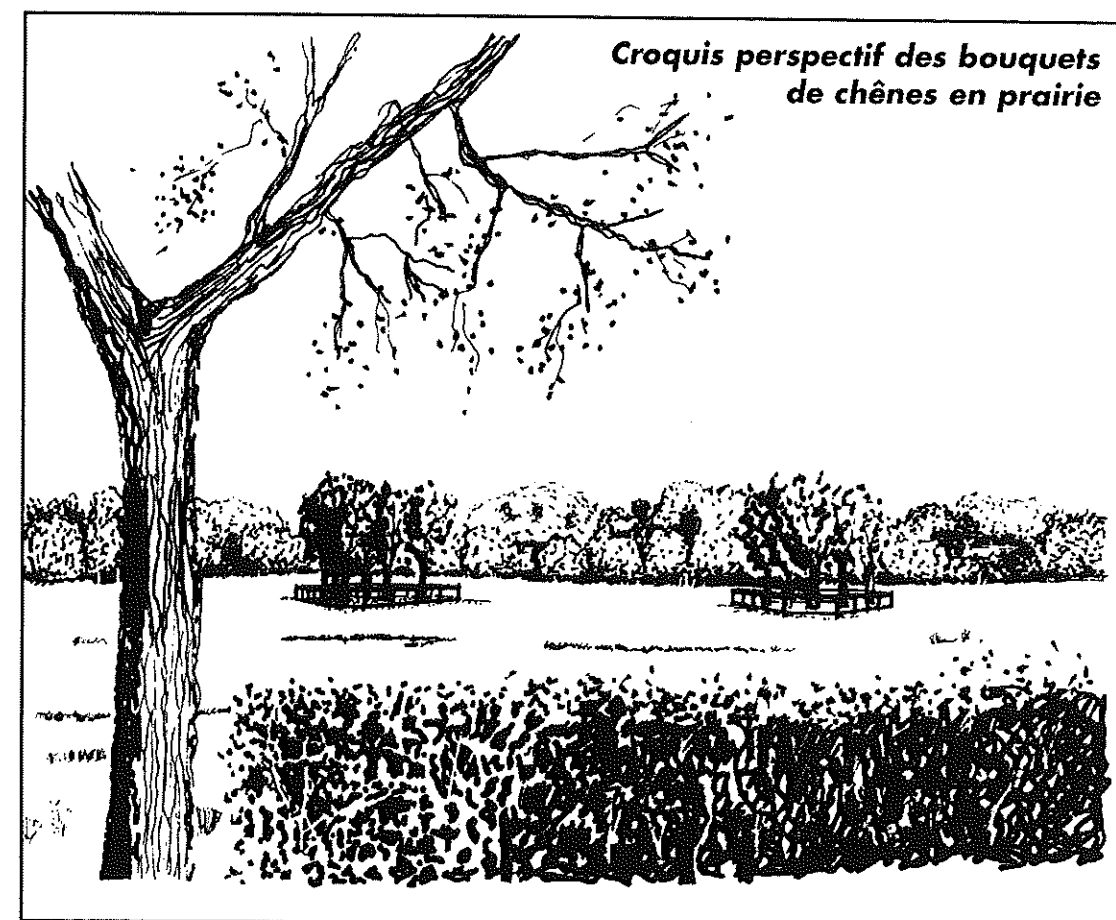
Près du Haras

Replanter des bouquets dans les parcelles environnant l'avenue du Vieux Pin et du Haras

Au Sud de la cour d'honneur, sur les pâtures du Vieux Pin, les chênes isolés périssent du fait de leur grand âge. Nous proposons de replanter des bouquets de baliveaux de chênes et d'arbres caduques plus ornementaux sur le "Haut Bois", protégés des chevaux et bovins par les lisses en bois. Ces bouquets mono-spécifiques seront éclaircis au fur et à mesure de leur développement, permettant ainsi de choisir l'arbre présentant le meilleur développement.



Plantation de bouquets de chênes sessiles sur les prairies, bordant l'axe du Vieux Pin, sur le Haut Bois, sur les pâtures jouxtant l'école.



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

L'allée d'Alménèches : Conserver les structures en replantant de jeunes chênes

Caractéristiques historiques :

• Le plan de 1736 :

L'allée d'Alménèches existe en chemin sinueux et non en axe bordé de chênes. Les terres du "Haut Bois" et du "Long Aulnay" sont précisées en parcelles à acquérir.

Les terres à acquérir figurées entre 1736 et celles échangées ou achetées entre 1720 et 1736, amènent à penser que l'axe d'Alménèches a été conçu ultérieurement.

• L'atlas de Trudaine (1749) figure également le chemin d'Alménèches sinueux sans alignements et sans haies.

• Le plan de 1816 :

L'axe, implanté dans sa structure actuelle, est bordé d'une haie bocagère taillée et d'un alignement bilatéral, reliant la route de Paris au "Haut Hamel".

• Le plan de 1877 :

les deux lignes d'arbres interdistantes d'environ 2 mètres et les haies bocagères correspondent à celles figurant sur le plan de 1816.

Caractéristiques actuelles :

L'emprise générale et la répartition des structures végétales sont identiques aux plans postérieurs à 1749 et du XIX^{ème} siècle.

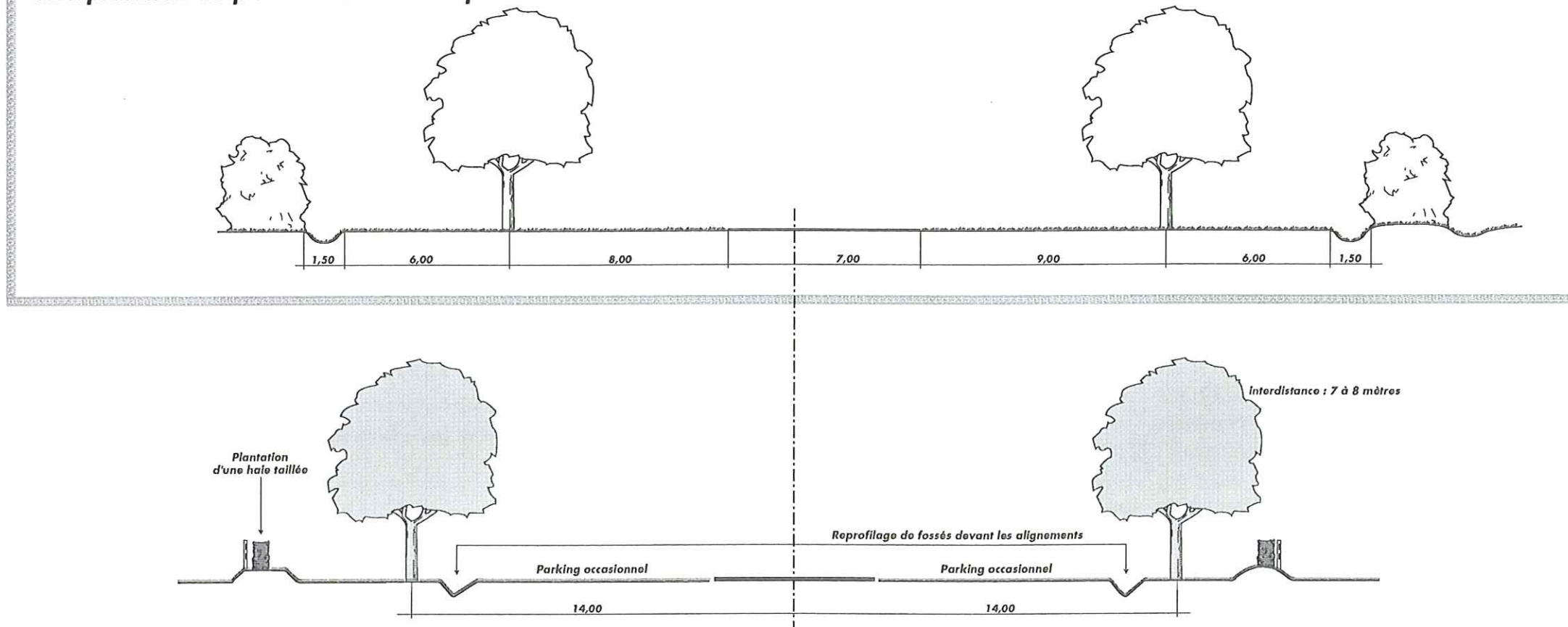
Cependant, les chênes à maturité présentent de nombreux bois morts et sur l'accès par le Haras, les cent premiers mètres ont été replantés en sujets, de genres variés.

Nota : un carottage sur un vieux chêne réalisé par l'ONF, indique un âge d'environ 200 ans, ce qui correspond à l'époque de Napoléon 1er et coïncide avec les plans de 1816 et de 1877.

Proposition :

Nous proposons de remplacer les jeunes arbres d'espèces diverses et les vieux chênes par des chênes sessiles en baliveaux 275/300 en motte. Les arbres seront abattus et dessouchés en 2 à 3 tronçons. Nous préconisons de reprofiler les fossés d'assainissement devant les chênes, pour faciliter l'entretien et réaliser une protection par rapport aux véhicules.

Interprétation du plan de 1877 en coupe



Référence au plan de 1877

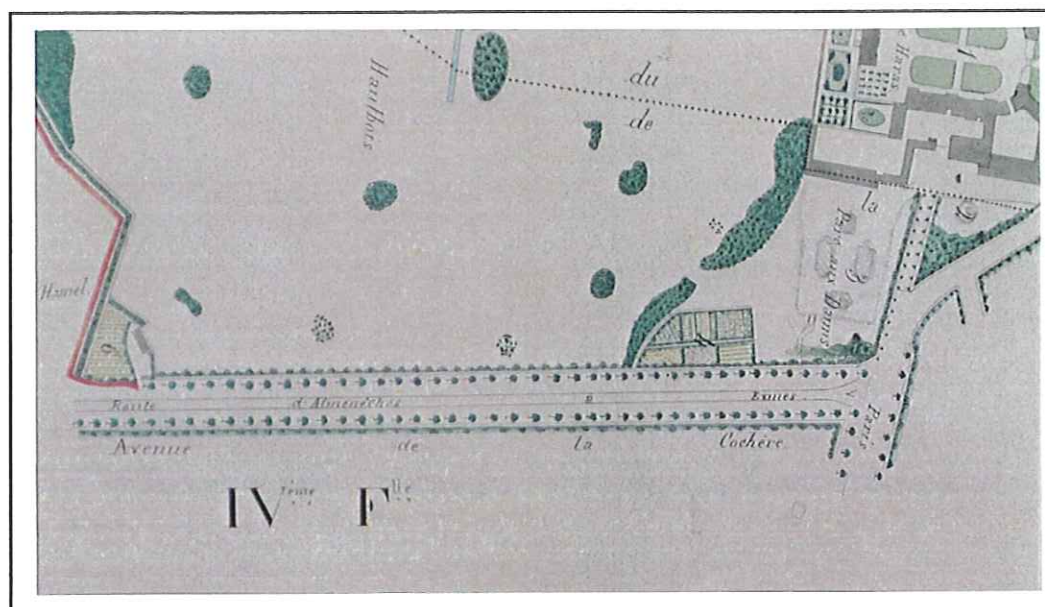
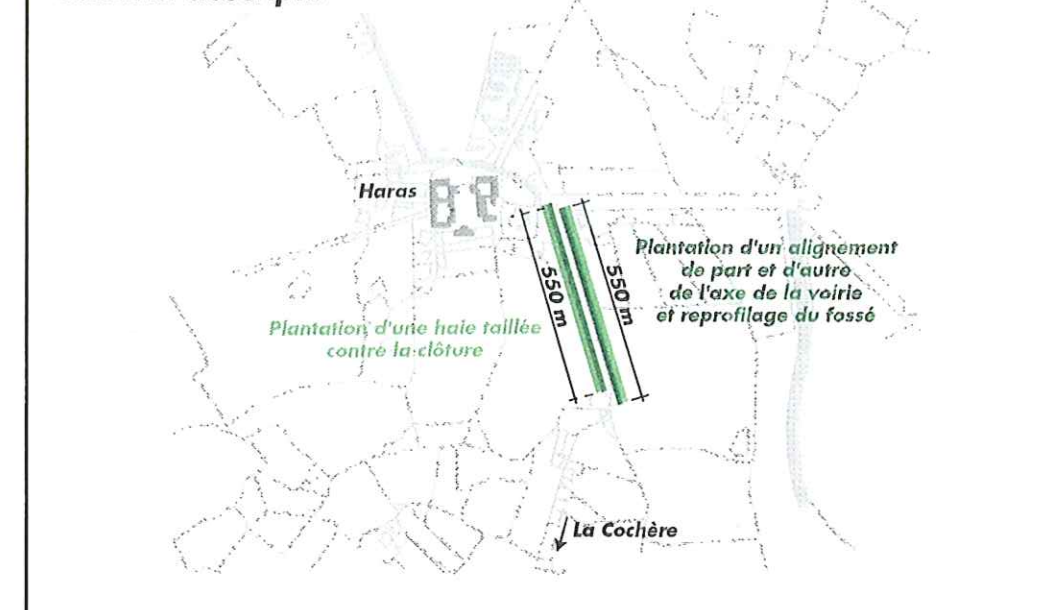


Schéma descriptif



L'avenue principale : Des structures qui ont fortement évolué aux dépens de l'ancienne perspective et au profit de la route

Caractéristiques historiques :

- Le plan de 1736 figure clairement cette allée raccordant directement les pâtures à la grande écurie. Un alignement recadrerait la perspective.

- L'atlas de Trudaine (1749) : Deux alignements de chaque côté, interdists de 5 à 8 mètres, bordent l'allée qui est détournée de la grande écurie pour devenir la route de Paris, en passant devant la cour d'honneur. Cette route est en projet puisqu'un petit tronçon du double alignement côté pièce d'eau a été estompé.

- Les plans de 1816 et de 1877 :

Emprise globale de clôture à clôture :

- au niveau de la tête au loup : 49 mètres,
- au carrefour avec l'allée d'Alménèches : 52 m.

Constitution :

- un talus et fossés, planté d'une haie libre bordaient chaque côté. La haie bocagère pouvait comporter des arbres,
- un alignement d'arbres à 5 et 7 mètres du fossé venaient en parallèle et à environ 12 mètres de l'axe de symétrie, structurer l'avenue,
- aucune trace de chemin ne figure sur le plan.

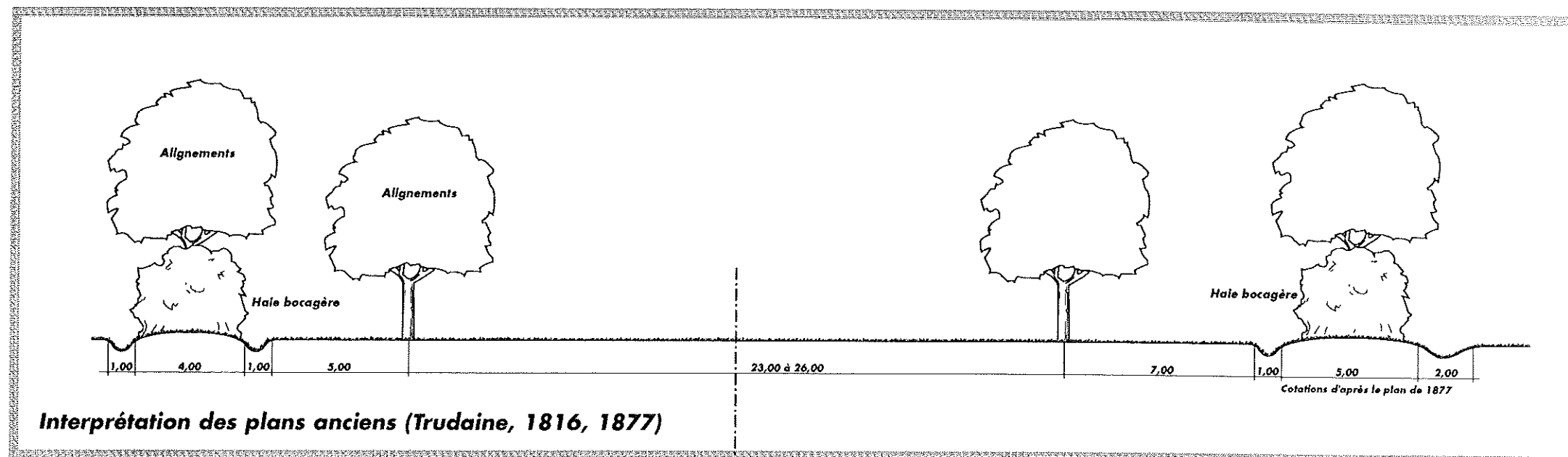
Caractéristiques actuelles :

- L'emprise totale de l'avenue est d'environ 40 m.

- Deux lignes d'arbres interdistantes d'environ 3 mètres d'essences et de développements hétérogènes marquent fortement les limites avec une haie de hêtres taillés sur talus entre les arbres.

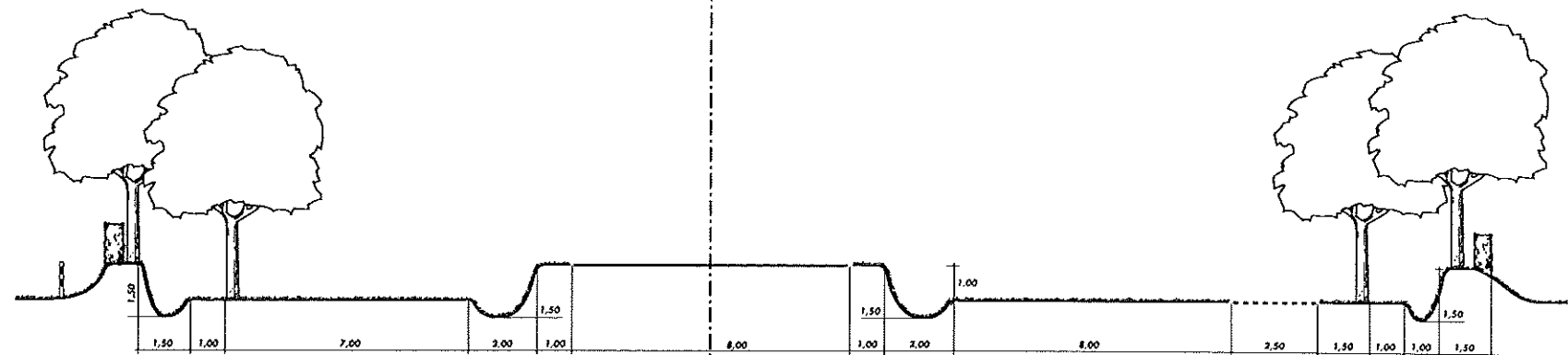
- La route Nationale n° 26 de 8 mètres de largeur est axée sur l'avenue de l'hippodrome et le portail de la grande écurie, en étant épaulée par des bas côtés dissymétriques de 10 mètres (Sud) et 15 mètres (Nord) d'emprise d'arbres à chaussée. Le nivellement de la chaussée est indépendant de l'assise géographique et géométrique. Les arbres en place présentant des états de développement diversifiés nécessitent un remplacement.

L'interdistances des deux alignements intérieurs variait il y a un siècle de 23 à 26 mètres. Elle est aujourd'hui de 33 mètres avec 2 rangées de chaque côté.

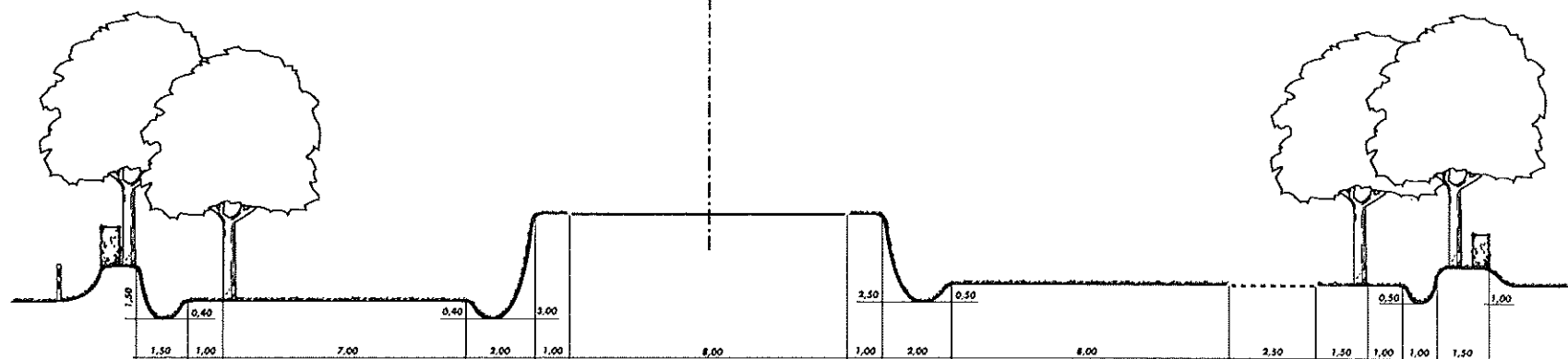


Interprétation des plans anciens (Trudaine, 1816, 1877)

Nota : seuls des chênes sur talus dépassent le siècle d'existence. Les arbres en pied, hétéroclites, ont été plantés plus récemment.



Etat actuel à mi-distance entre le talweg et la Tête au Loup



Etat actuel au niveau du talweg

L'avenue principale : Restructurer le tronçon en avenue et contre-allées comme un lien essentiel à l'échelle du domaine

Proposition :

- Ce tronçon entre la cour d'honneur et la grande écurie :

- attache les 2 pôles clés du domaine,

- sur le plan historique, c'est l'axe qui a montré clairement le rattachement des parcelles sur Exmes aux grandes écuries dès la création du domaine (1715).

- par la R.N 26, il joue un rôle important de vitrine touristique, mais c'est aussi une voie très fréquentée par un trafic poids-lourd important, rendue dangereuse par la vitesse des usagers.

- Nous proposons d'intégrer la fonctionnalité de la chaussée en approchant la structure historique et mettant en place des éléments réduisant la vitesse sur cette traversée essentielle pour les cavaliers (écoles des Haras) comme pour les visiteurs soit :

- implanter 2 voies à sens unique de 3,5 mètres de largeur, épaulées par des bordures et distancées par un parterre central enherbé de 4,00 mètres,

- axer sur la porte de la grande écurie,

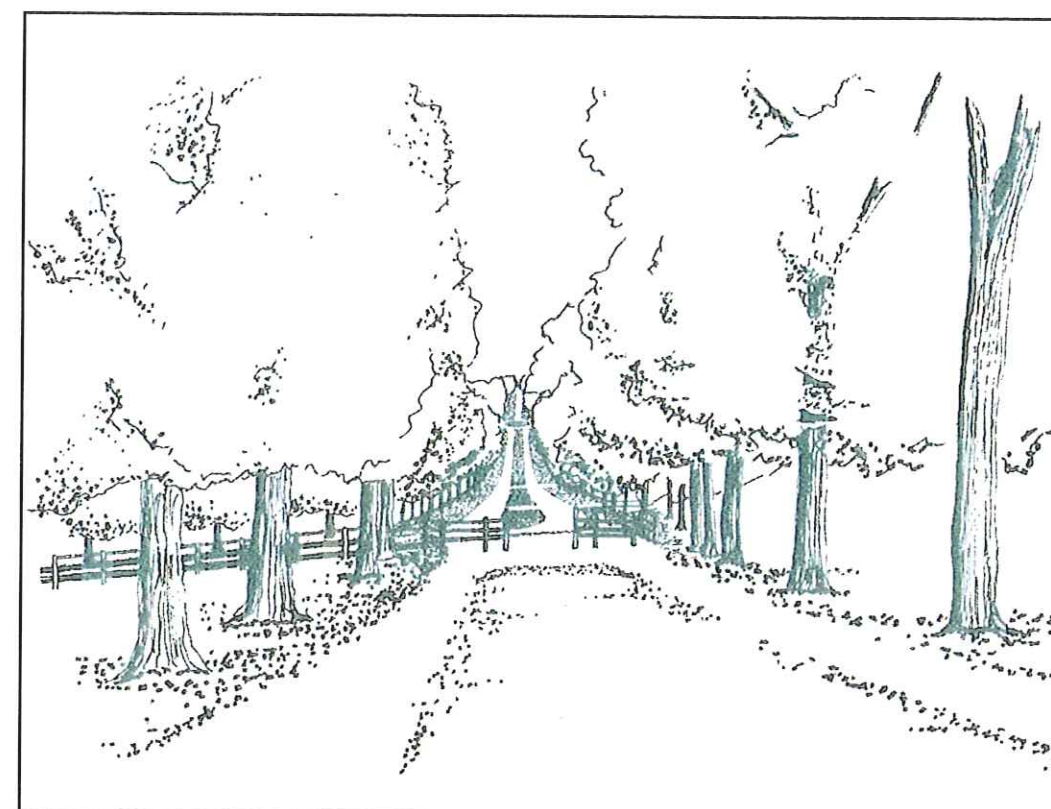
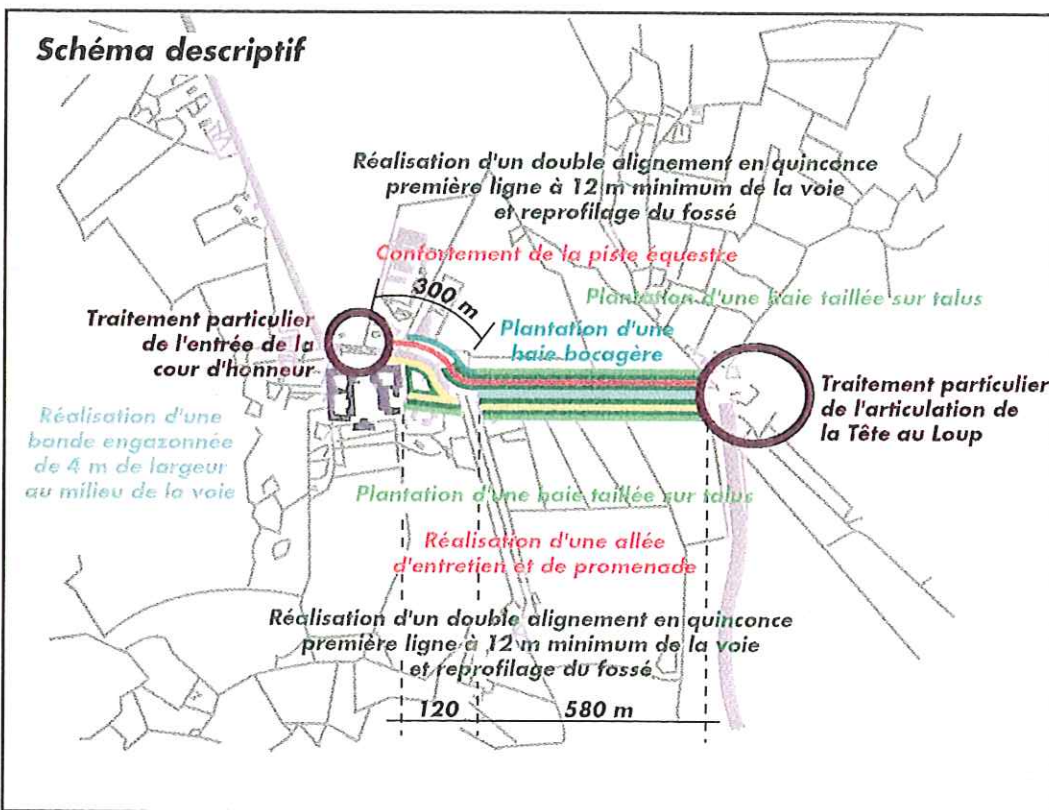
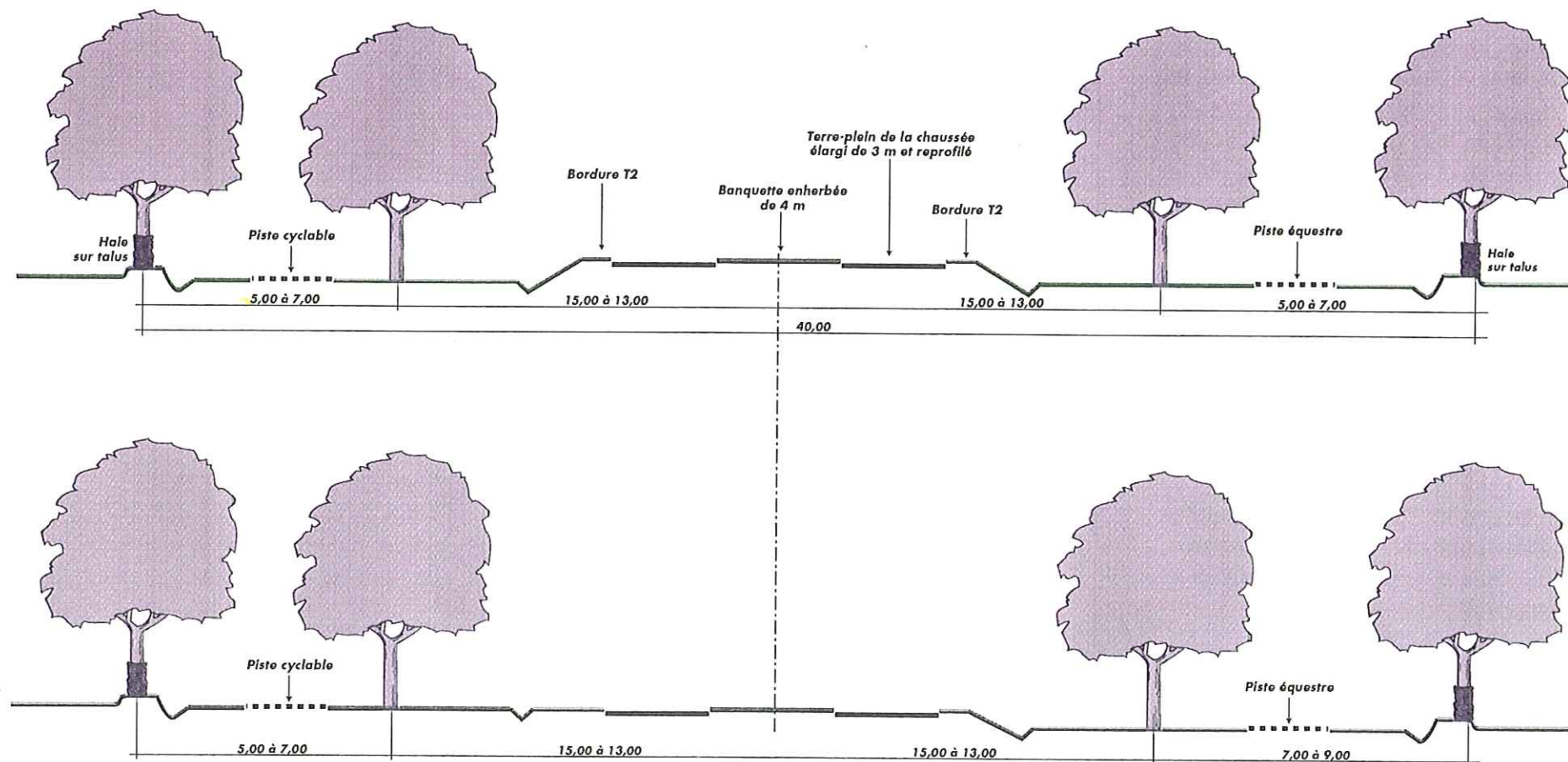
- conforter l'effet des deux contre-allées (équestres, cyclables) par un double alignement interdistant de 6 à 8 mètres assurant un développement équilibré des arbres et un prolongement jusqu'à la grande écurie.

Le terrain est nivelé et les talus et fossés reprofilés avec des pentes plus douces à 2/1.

Le profil en long de la chaussée sera adouci en diminuant au maximum les différences altimétriques avec les abords.

Les chênes plantés seront au minimum en tige 12/14 conditionnés en mottes.

Cette route nationale, traversant un site prestigieux dangereux, devrait ici changer de statut pour assurer à la fois la sécurité des usagers et des riverains, et qualifier cette vitrine historique et prestigieuse du département.



La Tête au Loup : Construire l'articulation qui fédère le domaine

La "Tête au Loup" comporte depuis la création du Haras à la fois le carrefour routier et le trident annonçant les trois avenues d'Exmes, de l'hippodrome et de Borculo, l'entrée de la Tête au Loup était fermée et différenciée de la route par une grille à claire-voie. Or, aujourd'hui, la route nationale surdimensionnée, aux virages relevés, perturbe fortement la cohérence entre les parcelles de l'hippodrome et celles de la cour d'honneur. Hors d'échelle, nivelée comme une voie rapide, elle traverse le domaine avec un systématisme sans finesse disqualifiant l'image du site en incitant plus à la vitesse qu'à la découverte de ce lieu remarquable.

Pour imaginer retrouver l'impact historique du Haras, il est nécessaire de communiquer aux passants ou aux visiteurs une image significative depuis les chemins d'accès.

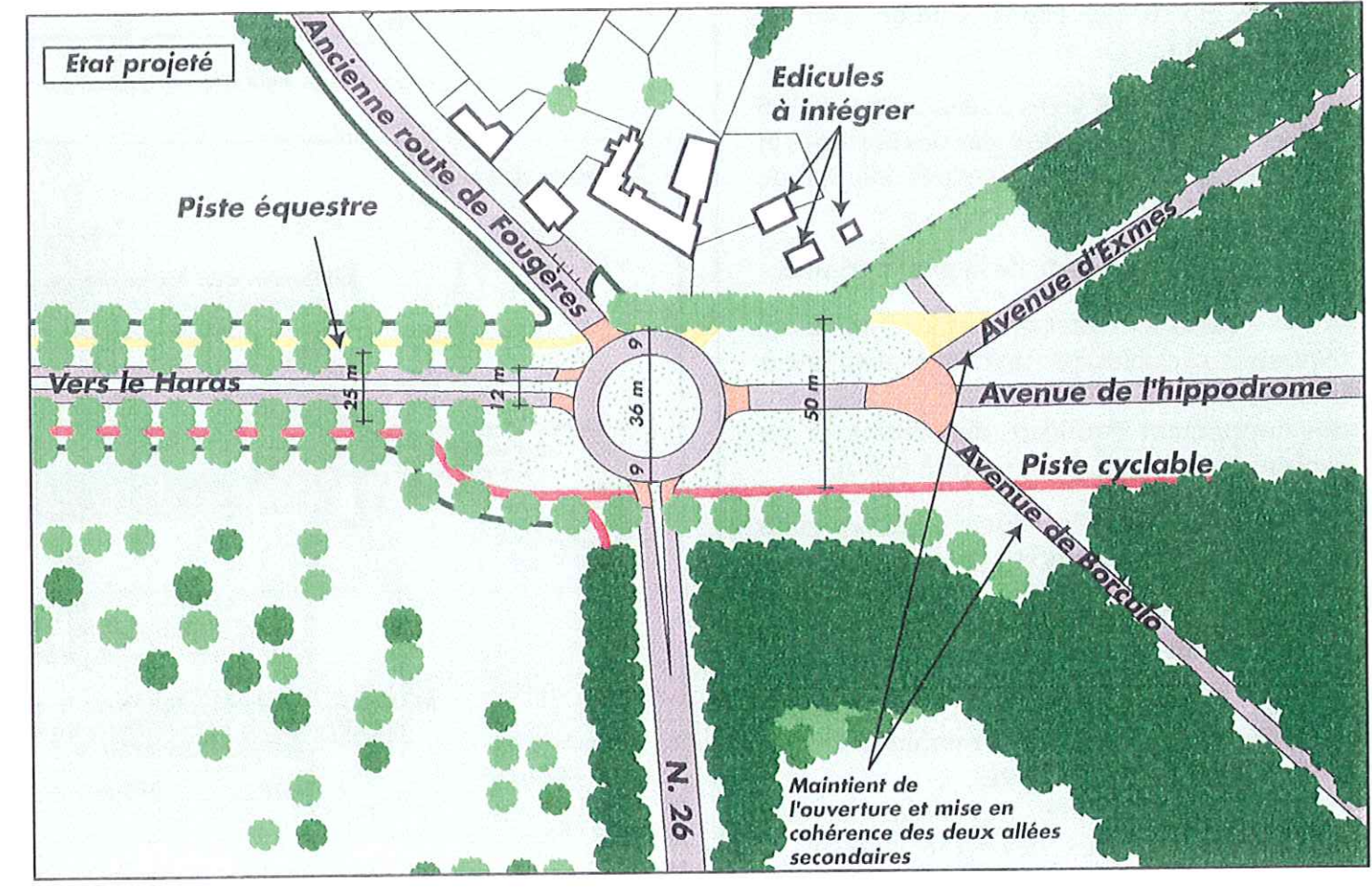
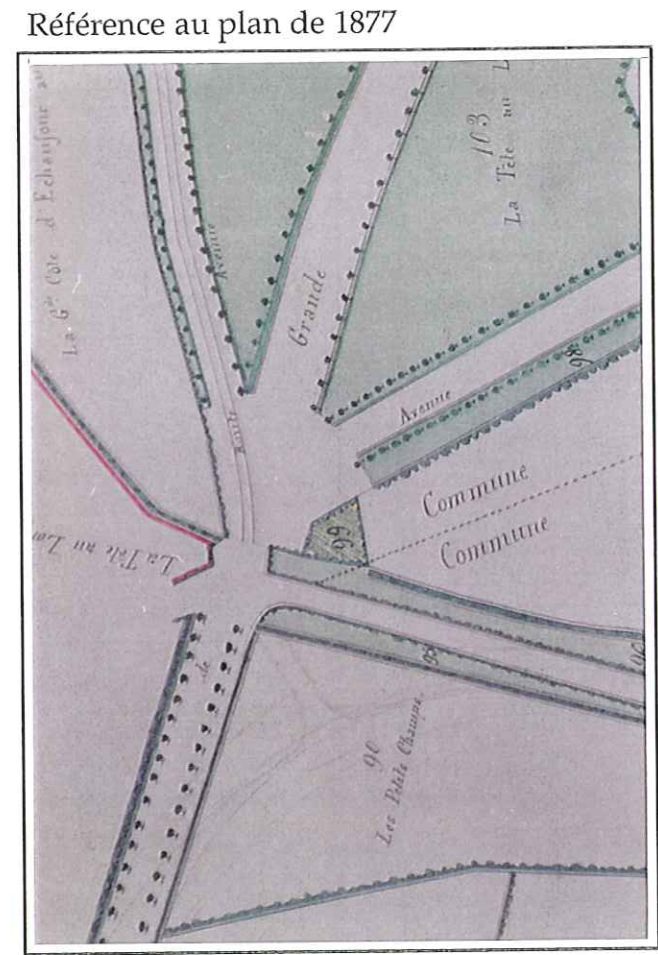
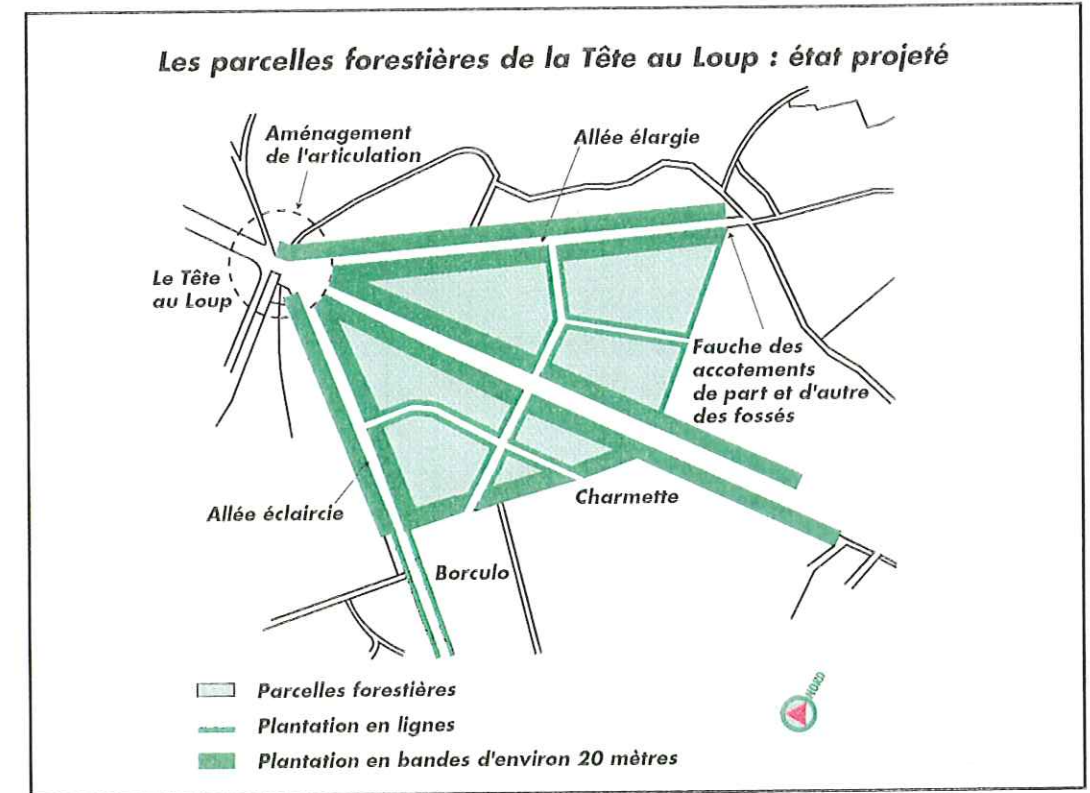
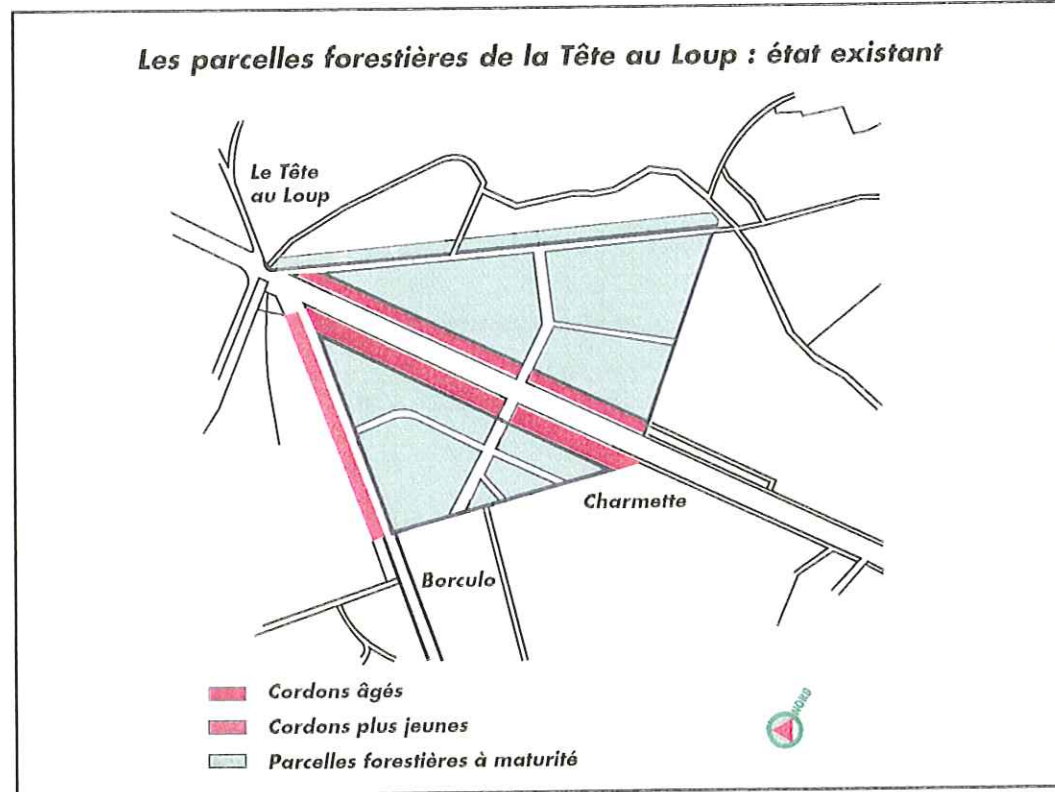
La "Tête au Loup", simplifiée par une structure cohérente, par un nivellement adouci, par des matériaux et des mobiliers simples cohérents avec le domaine, peut donner une respiration nécessaire à la modification de la structure routière et au renforcement de la bipolarité entre la cour d'honneur et l'avenue de l'hippodrome.

Ce grand vestibule, par son ampleur, permettra d'ouvrir sur les allées d'Exmes et de Borculo, tout en mettant l'usager de la route en situation. C'est l'aménagement qui présentera l'impact visuel le plus fort car il révélera les cohérences et confortera les 4 perspectives historiques sur les avenues.

Les massifs forestiers de "la Tête au loup"

Les cordons existants seront supprimés au profit de plantations de chênes en alignements et des bandes boisées en retrait permettant un abattage des parcelles en 2 temps utiles pour réduire le choc visuel.

L'allée forestière de Borculo mérite d'être éclaircie en supprimant des arbres et des arbustes à flanc de talus et sur un mètre en retrait. Ainsi elle concrétiserait l'accroche des alignements depuis "la Tête au loup" jusqu'aux "Brousses" et reprendrait les dispositions historiques.



La Tête au Loup : Construire l'articulation qui fédère le domaine

Description :

Cette articulation, pour répondre aux contraintes de la route, des allées, de l'entretien des abords et aux enjeux portant sur la lisibilité du site, doit être structurée par un dessin simple et évident permettant :

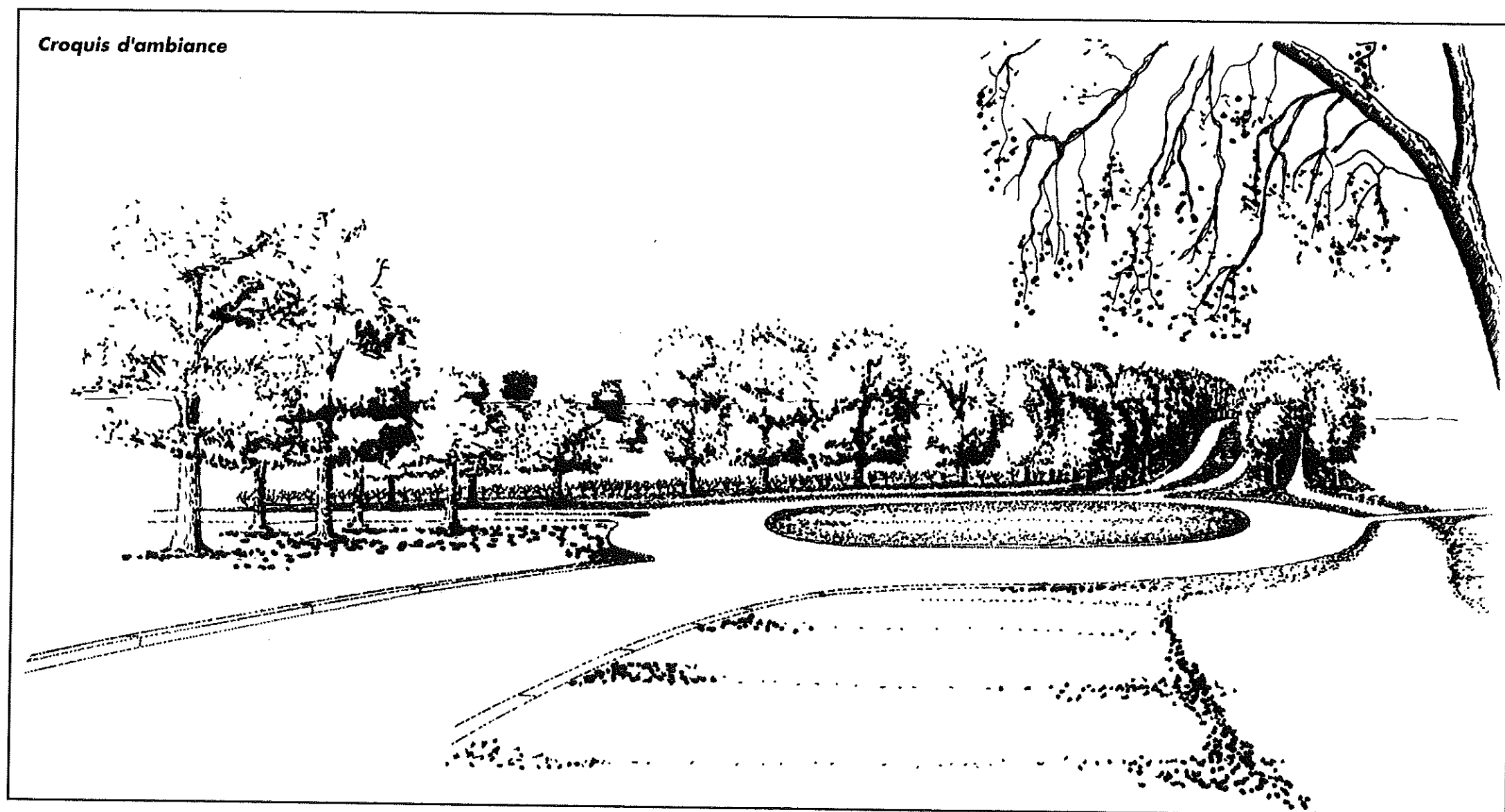
- La continuité visuelle sans équivoque de l'axe principal et des contre-allées (équestre et cyclable).
- De différencier clairement les circulations routières selon leurs gabarits et leur signification,

Les chaussées sont raccordées par un carrefour giratoire qui, tel un seuil, permettra la transition sur l'avenue principale en induisant un comportement plus attentif, pris par la structure générale du domaine.

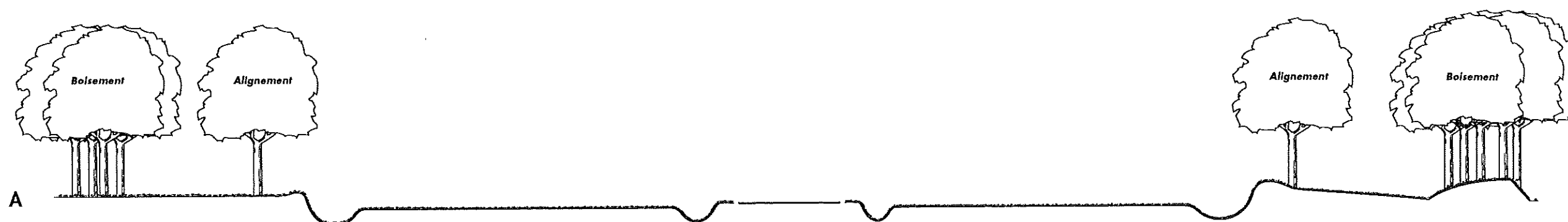
Le nivellement actuel présente des écarts de plus de 3 mètres sur de très courtes distances. Le giratoire va permettre de réguler, d'adoucir, d'équilibrer les raccordements par des pentes plus douces.

Cette grande articulation nécessite une symbolique qualifiant le domaine afin de trouver là aussi un sens plus fort en complémentarité de celui de la cour d'honneur.

- Le projet de l'articulation de la Tête au Loup et des avenues, pour être fiable, doit être pensé à part entière dans le cadre d'une commission d'étude et en reportant les multiples contraintes sur un plan topographique.



L'avenue de l'hippodrome : Un effet recherché de perspective avec des structures végétales simples



Caractéristiques historiques :

- Le plan de 1736 :

Le boisement de la Tête au Loup existe, mais, vers Gînai, les parcelles sont utilisées en pâtures. L'allée est donc relativement dégagée avec une haie bocagère côté écurie des pouliches et un alignement interrompu ponctuellement côté pâturages des juments. Cet axe fermé en son extrémité par un parquet, est raccordé sur un chemin menant directement sur le grand chemin de Bretagne.

- Atlas de Trudaine (1749) :

Le double alignement de l'avenue principale se prolonge au niveau de la Tête au Loup en simple alignement planté en décalage des 2 parcelles boisées, laissant une petite bande dégagée.

- Les plans de 1816 et de 1877 :

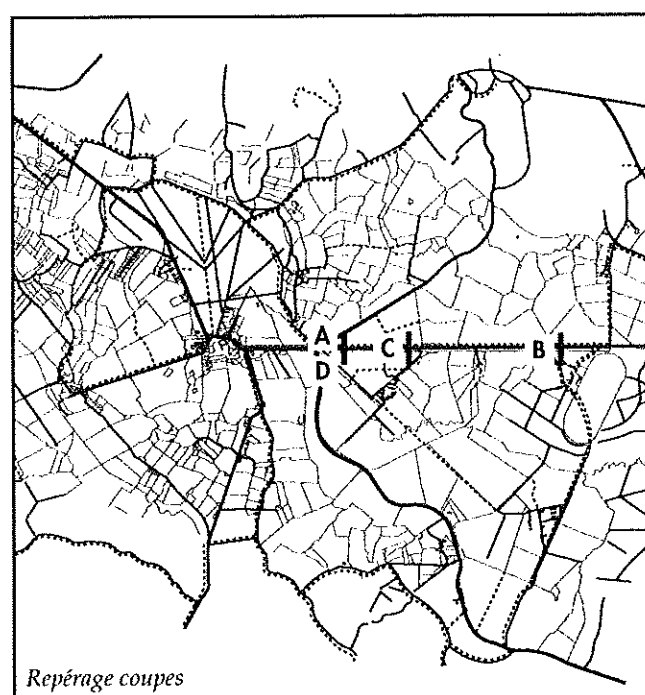
Les plans du XIX^{ème} siècle sont similaires.

La largeur d'emprise entre les alignements variait de 35 à 53 mètres. La configuration des limites parcellaires variait de la haie bocagère à la lisière forestière, cependant il y avait trois profils en travers différenciés sur le plan alors que l'on en rencontre aujourd'hui huit.

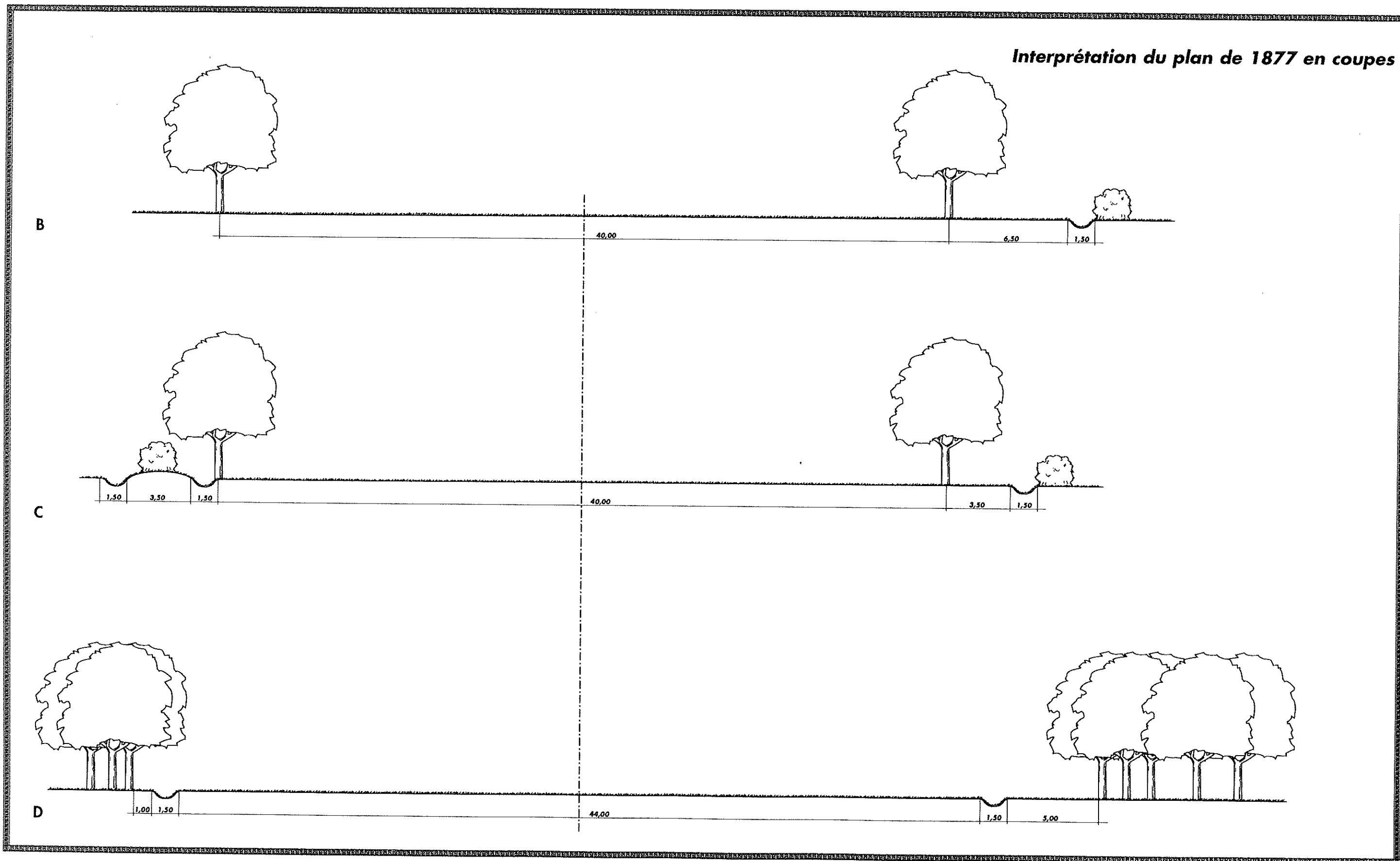
L'avenue était large au lieu-dit de "la tête au loup" d'environ 13 mètres de plus qu'au niveau de l'hippodrome.

Ces différences proviennent certainement d'une recherche pour accentuer l'effet de perspective (il était fermé par une barrière à claire-voie). L'axe a été conçu plutôt comme une perspective servant de desserte aux pâtures.

Atlas de Trudaine - interprétation du plan en coupe sur le bois de la Tête au Loup (cf p.18 - photo n°2)



L'avenue de l'hippodrome : Un effet recherché de perspective avec des structures végétales simples



L'avenue de l'hippodrome : Des structures actuelles hétéroclites difficiles à entretenir

Caractéristiques actuelles :

Les profils en travers montrent huit cas de figures d'assainissements et d'alignements.

Sur les tronçons vers "la tête au loup" les talus très larges datant probablement de l'origine du Haras, existent encore.

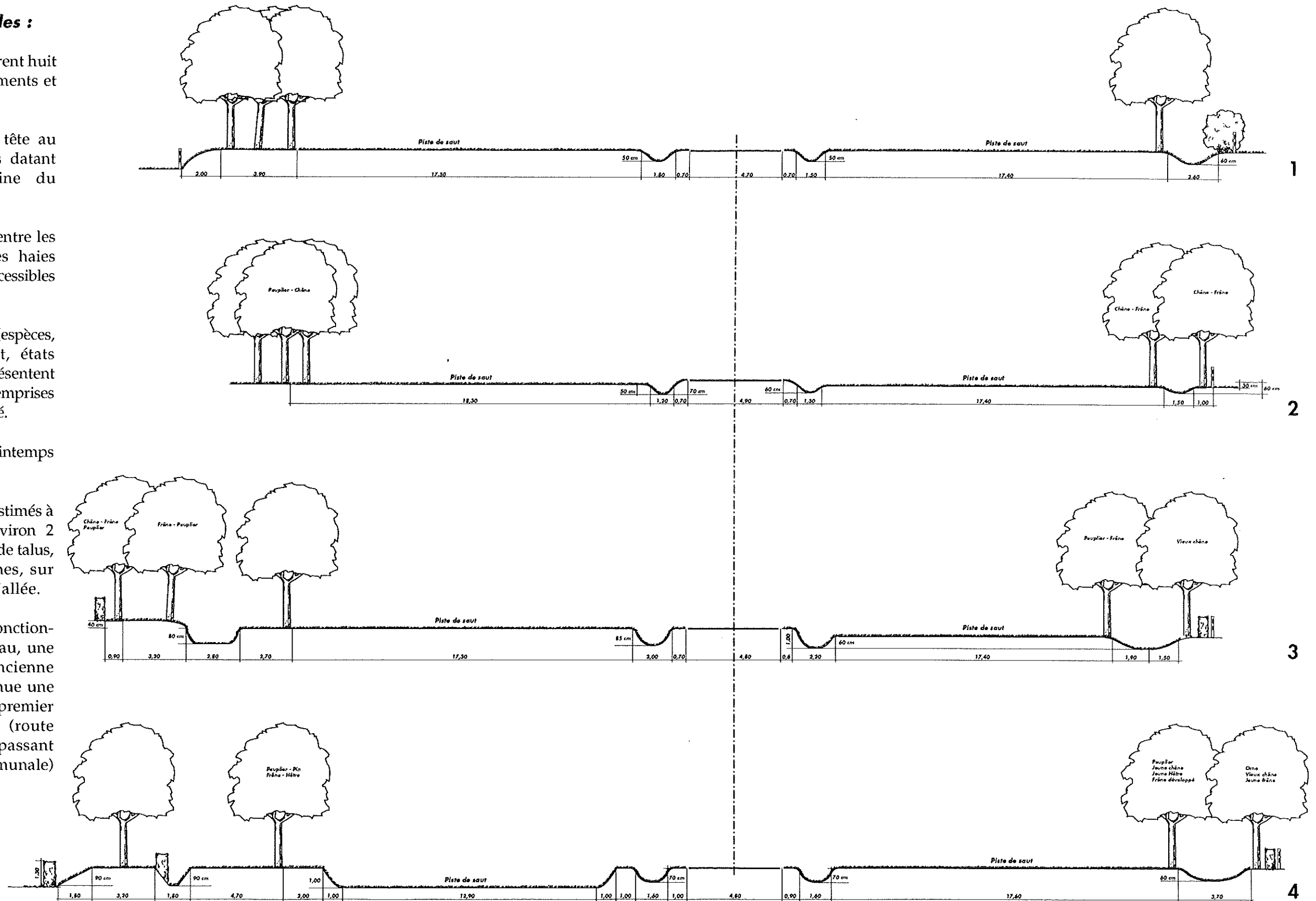
Généralement les espaces entre les arbres d'alignement et les haies bocagères sont peu ou pas accessibles et donc non entretenus.

Les alignements hétéroclites (espèces, stades de développement, états sanitaires, espacements), présentent d'importantes variations d'emprises au sol, de densité et d'opacité.

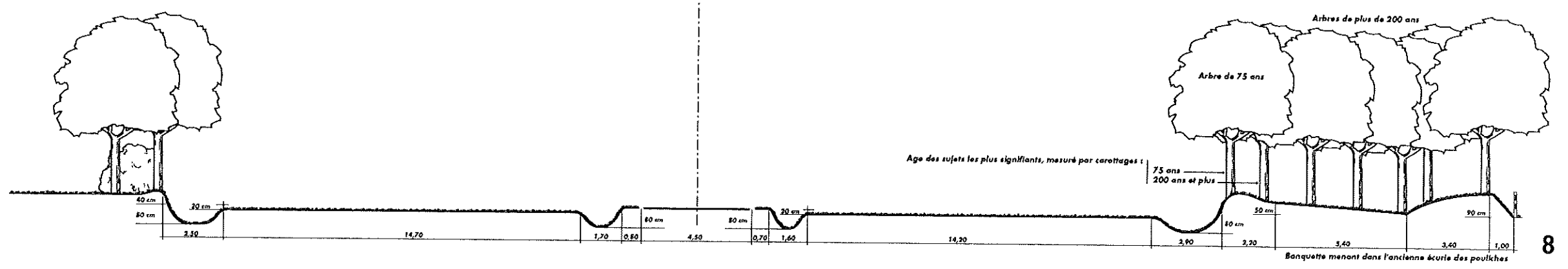
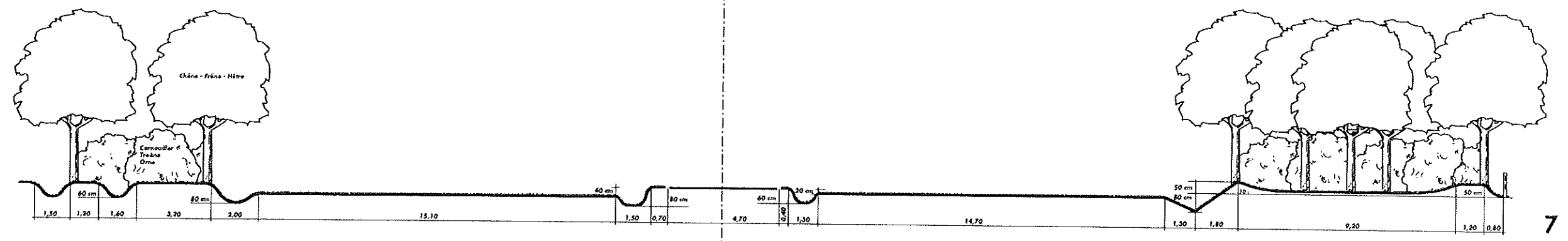
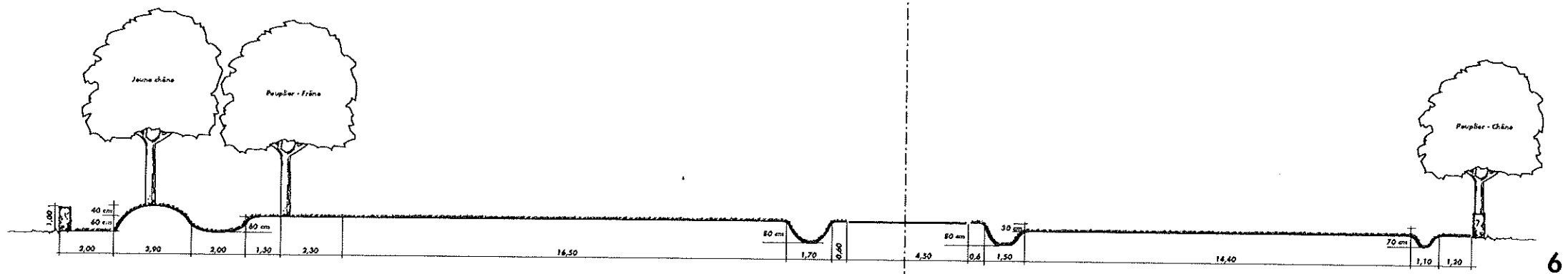
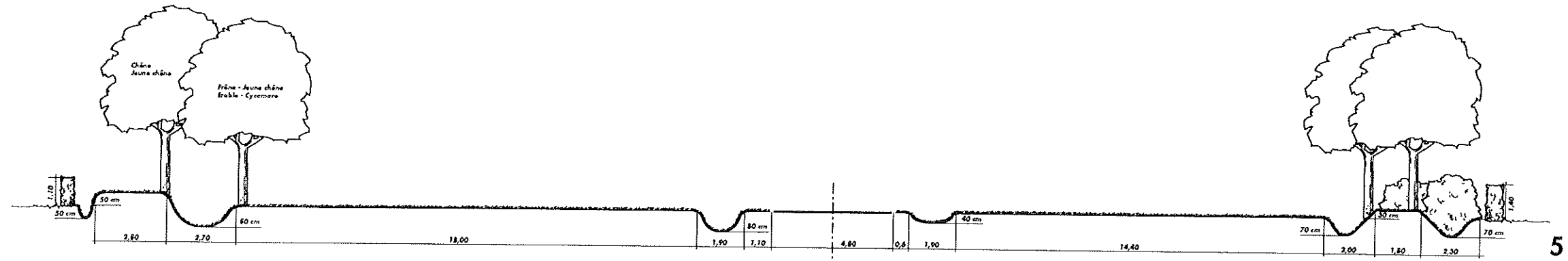
Les carottages réalisés au printemps 1997 confirment que :

Les arbres les plus anciens estimés à 200 ans sont plantés d'environ 2 mètres en arrière des crêtes de talus, alors que d'autres plus jeunes, sur talus, réduisent d'autant l'allée.

Sur l'ancien axe, fermé fonctionnellement par un plan d'eau, une route a été ouverte. L'ancienne perspective est donc devenue une avenue menant dans un premier temps à l'hippodrome (route départementale), puis passant droit devant (route communale) pour relier Ginai.



L'avenue de l'hippodrome : Des structures actuelles hétéroclites difficiles à entretenir



L'avenue de l'hippodrome : Réaffirmer la perspective par un double alignement bilatéral

Nous conservons les emprises des pistes d'entraînement et la route départementale, axée sur le porche de la grande écurie.

Nous proposons de replacer un alignement en symétrie avec la chaussée laissant un dégagement central allant de 50 mètres à 40 mètres au niveau de l'hippodrome. L'effet est prolongé jusqu'au vallon humide en forêt.

Sur chaque bordure, l'alignement démarque une allée d'entretien enherbée, permettant un entretien régulier de la haie bocagère. Les arbres sont espacés de 8 à 10 mètres sur les lignes.

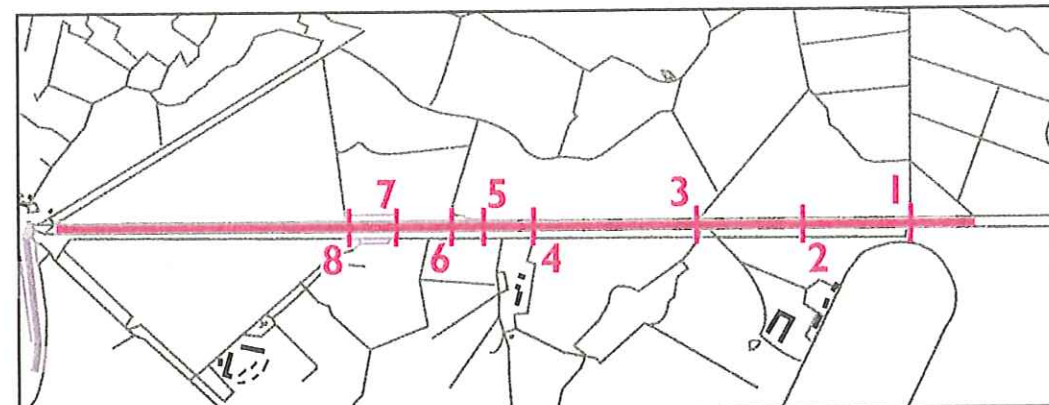
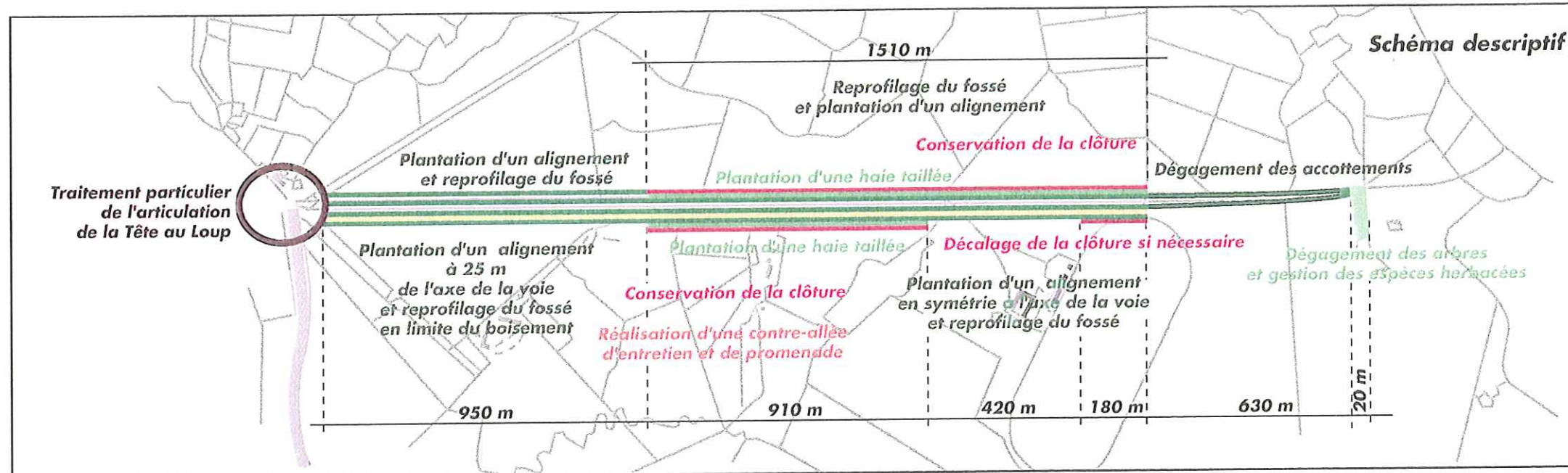
Cette structure reprend les alignements parallèles aux lisières boisées et la double rangée d'arbres sur l'avenue principale visibles sur l'Atlas de Trudaine.

Nota : sur l'axe de l'hippodrome, plusieurs chênes ont été carottés, nous informant sur leurs âges.

- A environ 3 mètres du talus, dans la parcelle forestière côté route d'Exmes, un chêne a été estimé à environ 200 ans.

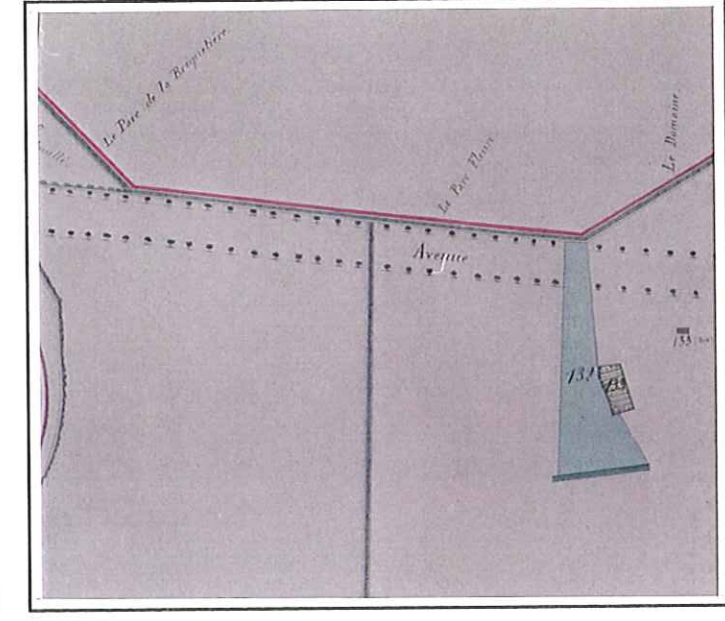
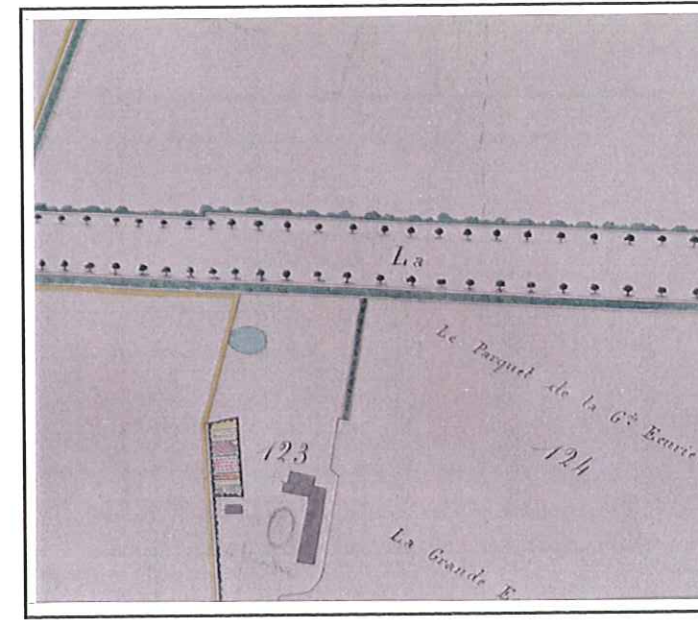
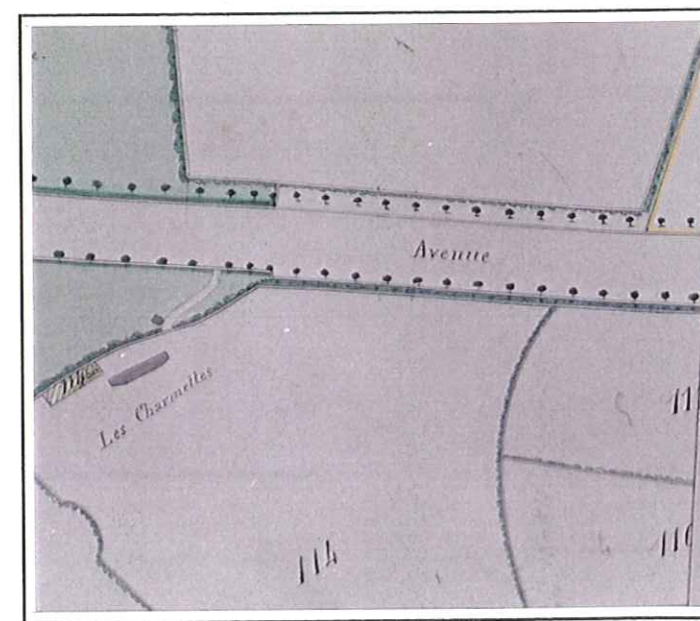
- En face, sur la parcelle côté Borculo, à environ 3 mètres en retrait du talus, un autre chêne a été estimé à plus de 100 ans.

Ces arbres en retrait témoignent de l'implantation ancienne des alignements.

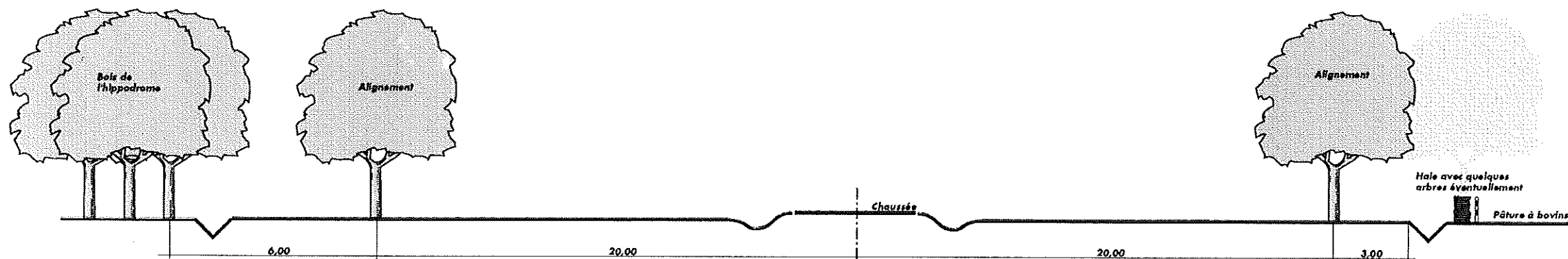


Repérage des coupes de l'état actuel

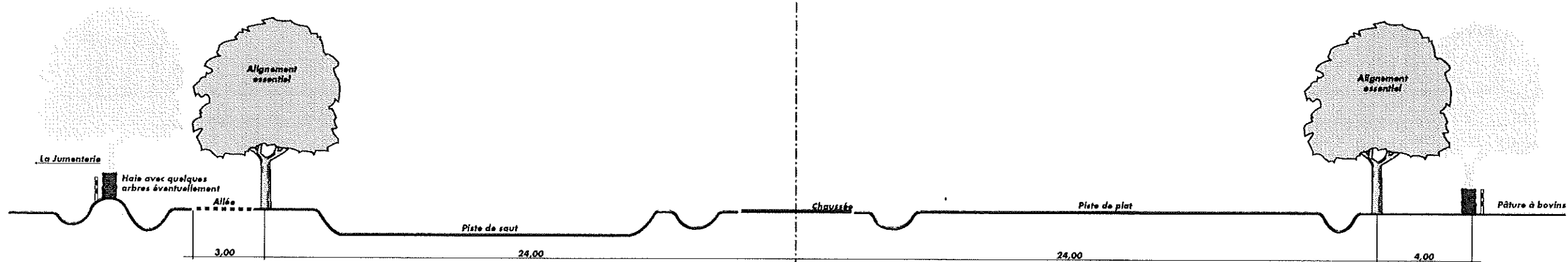
Références au plan de 1877 La Tête au Loup La Jumenterie L'Hippodrome



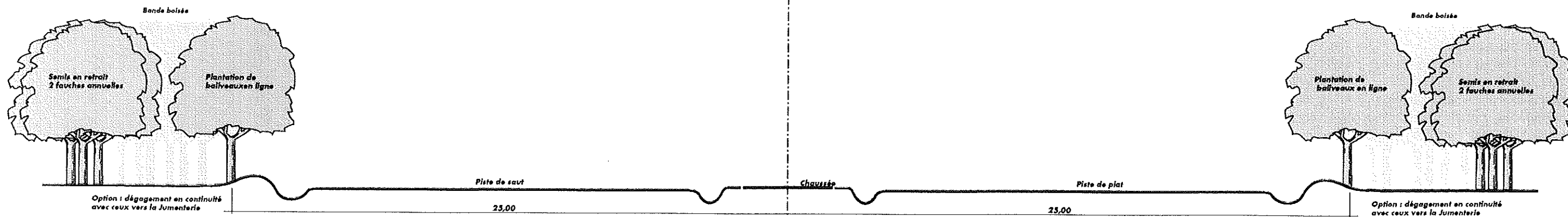
L'avenue de l'hippodrome : Réaffirmer la perspective par un alignement bilatéral



Au niveau de l'hippodrome



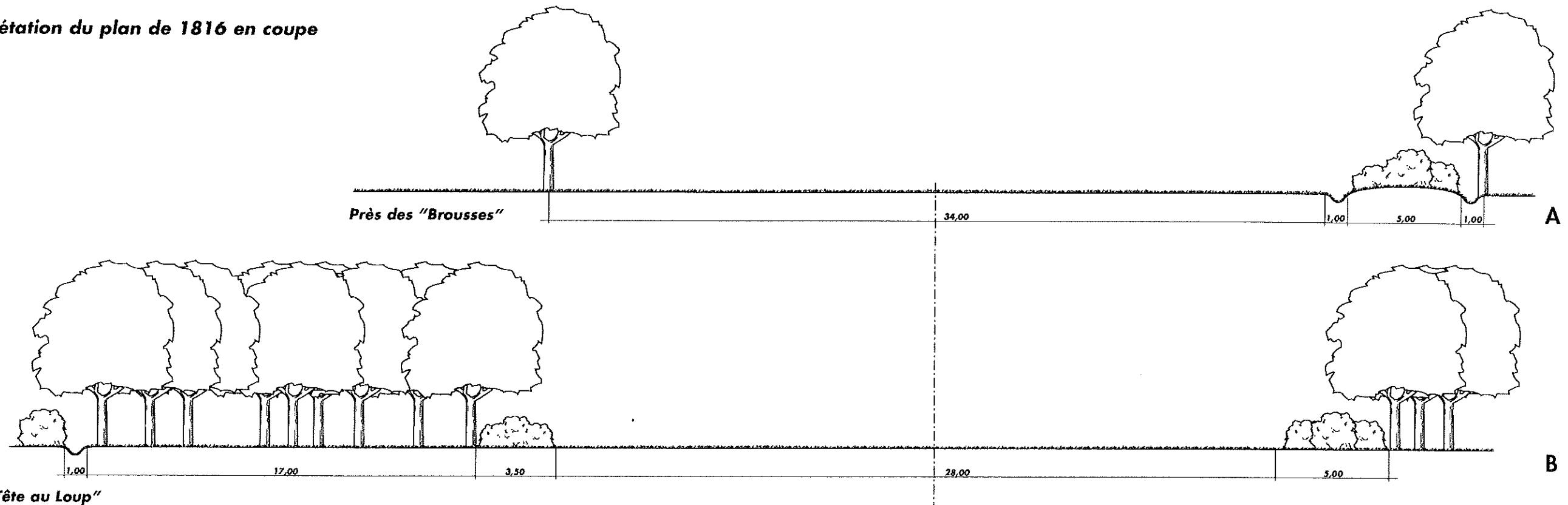
Au niveau de la Jumenterie



Au niveau de la forêt de la Tête au Loup

L'avenue de Borculo : La liaison sur la patte d'oie de "la Tête au Loup" s'est refermée

Interprétation du plan de 1816 en coupe



Caractéristiques historiques :

• Le plan de 1736 :

L'axe menant aux pâturages des poulains était clairement identifié et venait raccorder la Tête au Loup au chemin liant le grand chemin de Bretagne. Il était bordé irrégulièrement d'arbres en alignement et de haies bocagères.

Une des parcelles, traversée en plein milieu, n'appartenait pas à la couronne en 1736. Un chemin transversal longeant le ruisseau de l'Ure, raccordait aussi le chemin de Bretagne à cette allée enherbée.

• Atlas de Trudaine :

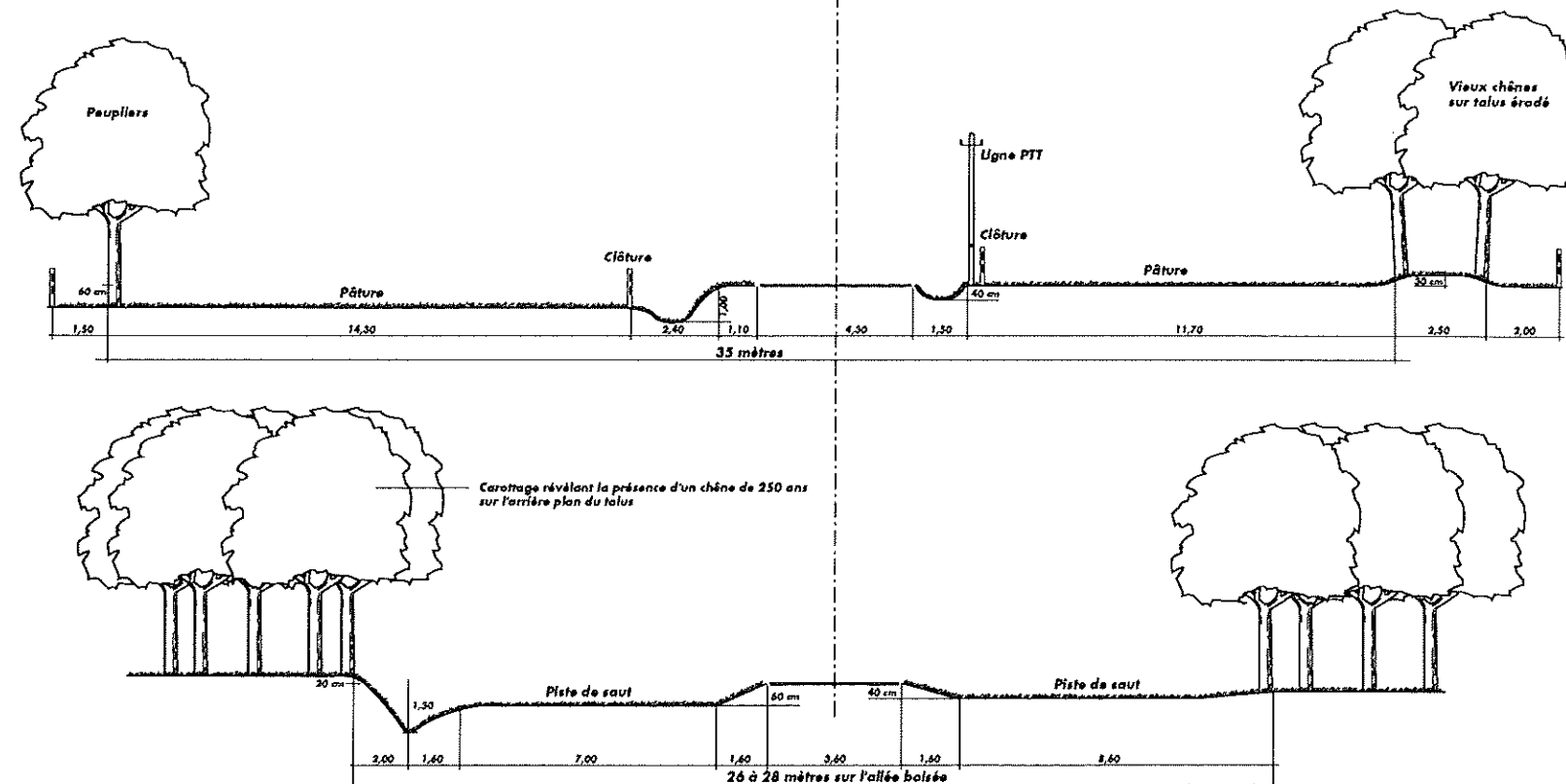
Depuis la "Tête au Loup", le chemin est tracé nettement avec des alignements bilatéraux au moins jusqu'à l'Ure. La bande forestière de 30 mètres allant de la Tête au Loup à Borculo n'existe pas. C'est un alignement venant en parallèle à une parcelle fermée d'une haie.

• Plans de 1816 et de 1877 :

Les alignements de l'atlas de Trudaine existent toujours depuis Borculo. Par contre, celui de la Tête au Loup a été transformé en bande boisée.

Au niveau du Bois de "la tête au loup", le dégagement était de 30 mètres. Il était de 34 mètres vers les Brousses avec un talus planté d'une haie libre d'un côté et un alignement sur l'autre côté.

Les prairies entre Borculo et l'Ure étaient traversées par un alignement bilatéral.



(1) Etat actuel vers les "Brousses"

(2) Etat actuel vers "la Tête au Loup"

L'avenue de Borculo : Ouvrir visuellement et retracer des liens évidents qui qualifieront l'INRA

Caractéristiques actuelles :

Aujourd'hui, le dégagement entre les chênes sur talus et les peupliers est d'environ 40 mètres.

Les prairies vers Borculo sont dégagées et les bâtiments de l'INRA, bordés de peupliers, dénotent.

La trouée dans le boisement est réduite par la voûte des arbres et les empiètements sur la lisière.

Proposition :

Nous abattons puis replantons les alignements distants de 28 à 30 mètres et axés sur le chemin, les deux rangées de chênes qui raccorderont "les Brousses" à "Borculo".

La section de Borculo ne comportant pas d'arbres nécessitera uniquement une plantation.

La ligne aérienne PTT est déplacée en arrière plan et le réseau de drainage est modifié.

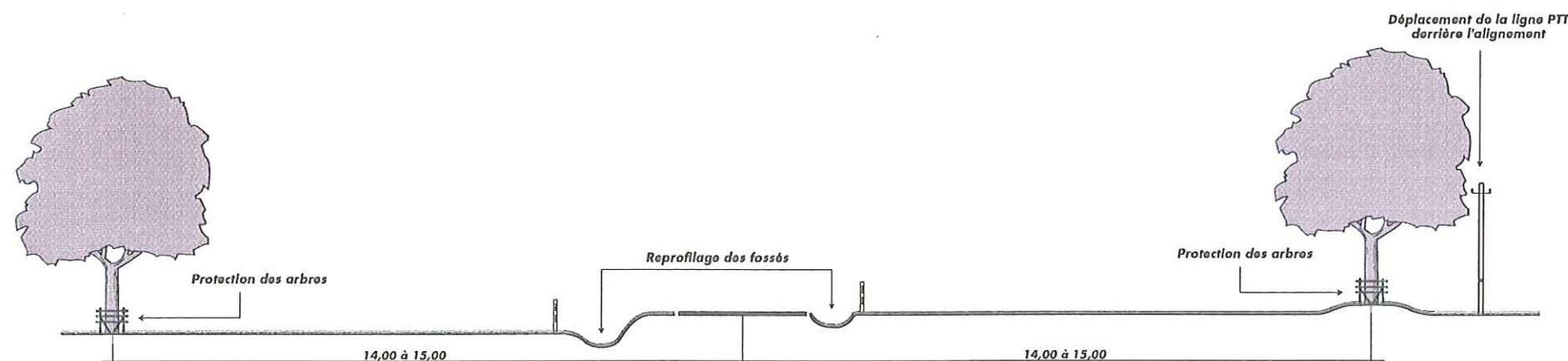
L'espace laissé libre pour les locaux sur Borculo, aujourd'hui bordé de peupliers dont une ligne récemment plantée, sera replanté d'une haie bocagère constituée de charmes, d'épines monogyna, de noisetiers et de chênes dans l'alignement du plan de 1736 en laissant dégagé "Charmette".

Les chênes en baliveaux 250/300 dans les prairies seront protégés des bovins par une armure galvanisée de 1,80 m et maintenus par un pieu. Ces protections seront maintenues une vingtaine d'années.

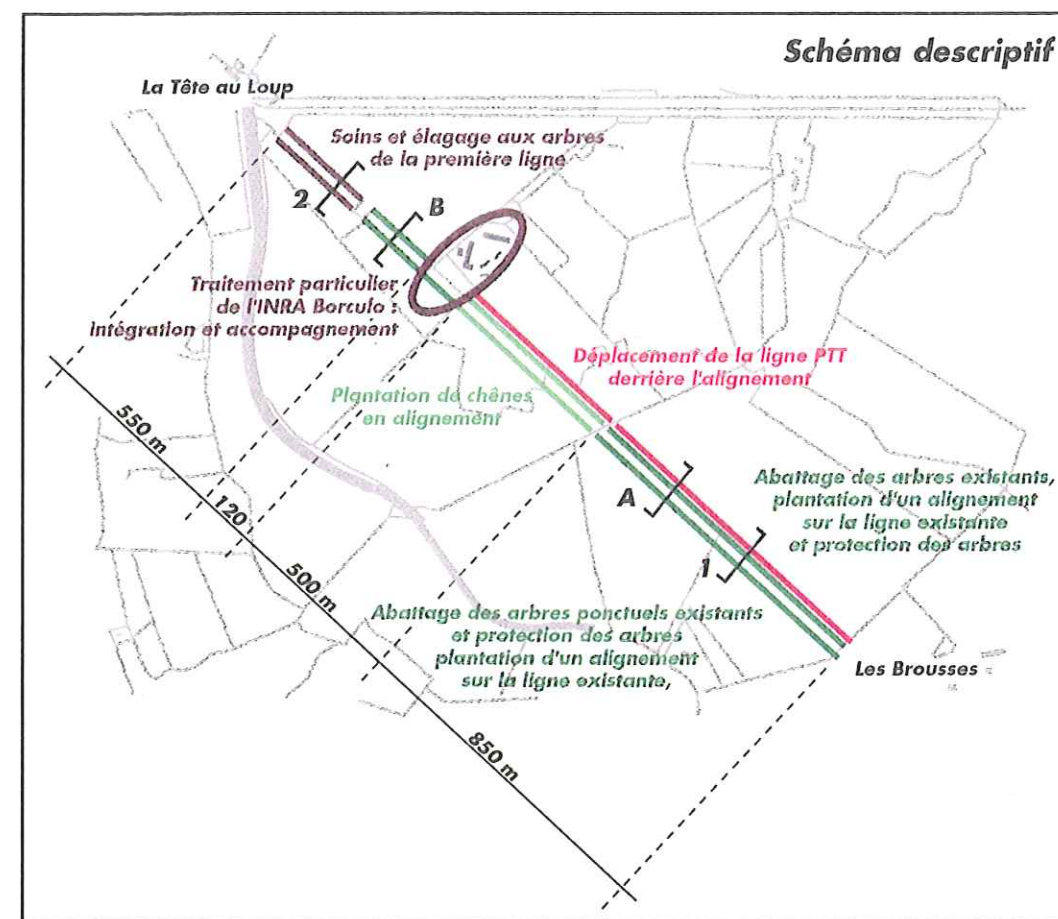
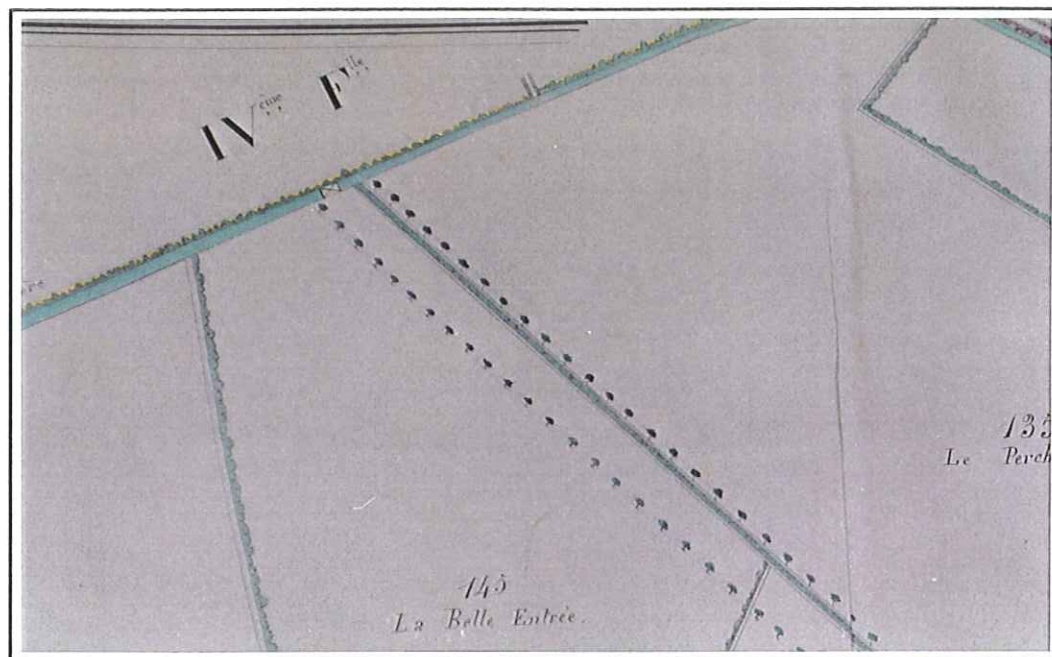
L'allée forestière sera éclaircie en pratiquant un élagage des arbres formant la lisière et en supprimant les arbustes et les arbres empiétant sur les rebords de talus à moins de 1 à 2 mètres de la crête respectant les dispositions historiques.

Ainsi l'allée boisée viendra en raccordement des alignements côté INRA, sans provoquer d'effet tunnel trop marqué.

L'objectif, n'étant pas nécessairement d'ouvrir les secteurs INRA et ONF aux visiteurs, mais plutôt de qualifier l'ensemble du domaine historique, en recherchant l'authenticité et la cohérence plus que le pastiche ponctuel.



Référence au plan de 1877 au niveau de la Tête au Loup



L'allée d'Exmes : L'avenue devenue voie communale sous futaie

Caractéristiques historiques :

- Le plan de 1736 :
L'allée rectiligne vient raccorder un chemin sinueux qui part sur le côté gauche vers Exmes. Elle est bordée d'un alignement côté vallon et de parcelles forestières côté domaine.

- Atlas de Trudaine :
Il figure une bande boisée à la place de l'alignement inscrit sur le plan de 1736.

- Le plan de 1816 :
Deux bandes boisées avec un alignement à l'intérieur cadrent l'allée, qui se termine sur "un cul de sac" avec un chemin à la dérobaie vers Exmes. Une grande parcelle en extrémité a été achetée.

- Le plan de 1877 :
La grande parcelle est coupée en deux par le chemin réimplanté en continuité de l'axe, figurant la route départementale d'Exmes que nous utilisons maintenant.

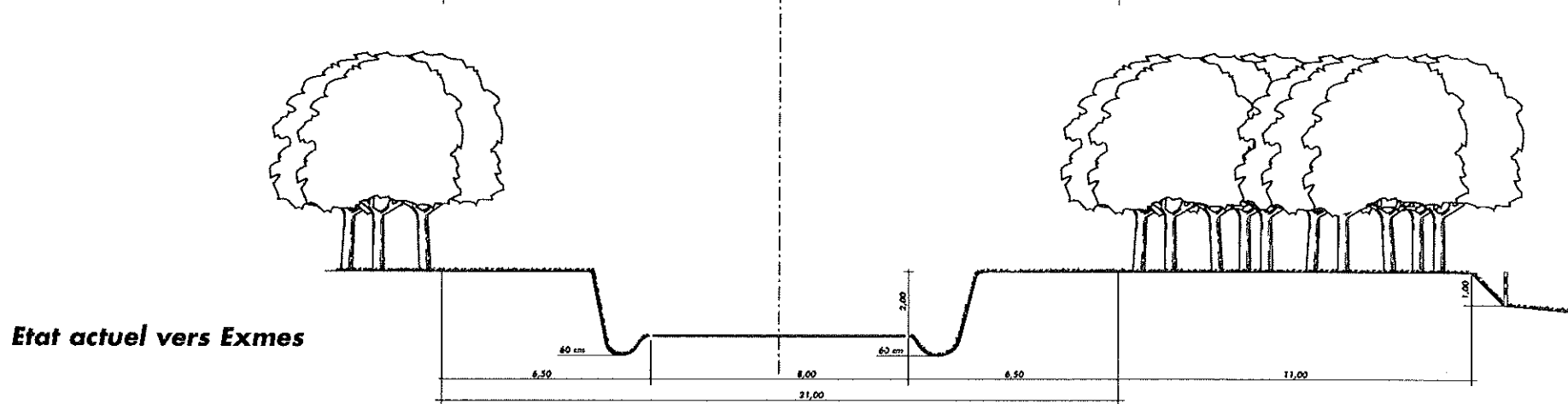
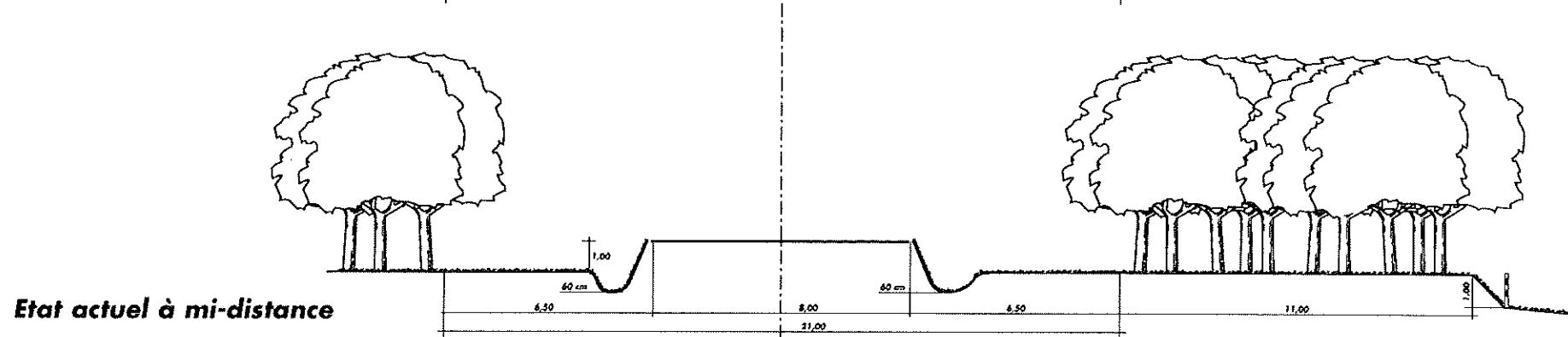
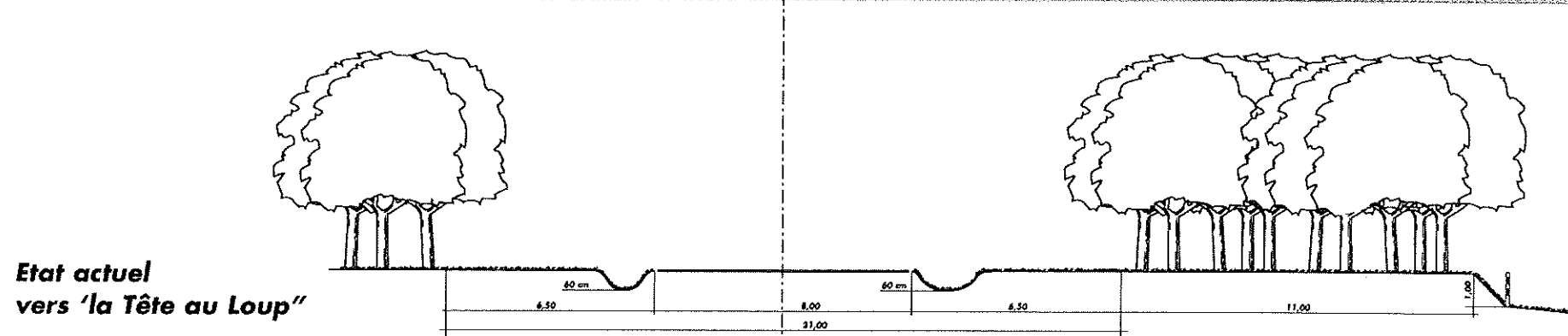
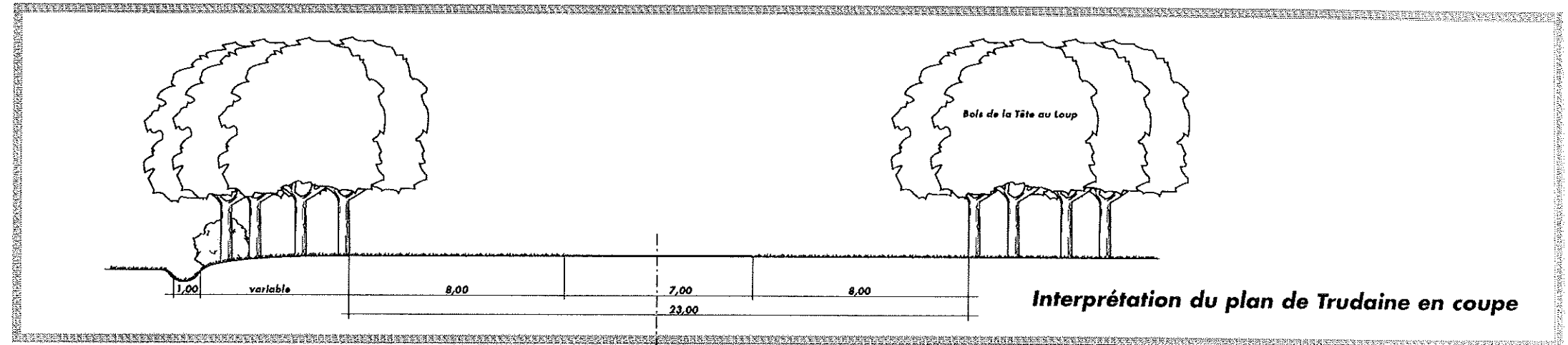
Le dégagement visuel était alors d'environ de 23 mètres, les parterres latéraux de 8 mètres compris.

La frange boisée variait de 10 mètres à 30 mètres et était bordée d'une haie bocagère contre les pâtures.

Caractéristiques actuelles :

L'emprise entre les fossés est d'environ 7 mètres. Les parterres latéraux ont été plantés de hêtres, l'accès depuis Exmes a plus une connotation de route forestière que d'allée de domaine peut-être parce que les bandes entre fossés et boisements ne sont pas fauchées régulièrement.

Les carottages prouvent l'existence d'arbres de 150 à 200 ans en retrait du chemin départemental.



L'allée d'Exmes : Eclaircir pour mieux annoncer le domaine

Proposition :

Il est souhaitable d'ouvrir un peu plus sur la direction d'Exmes, notamment sur l'embranchement de la "Tête au Loup", comme sur celle de Borculo pour :

- Rétablir un impact visuel marquant depuis et sur la patte d'oie,
- Redonner une présence des deux axes latéraux et un équilibre par rapport à l'avenue de l'hippodrome,
- Redonner à cette porte forestière une image particulière au domaine.
- De là, nous proposons :
 - d'aligner la première ligne d'arbres sur l'implantation actuelle des chênes bien développés, âgés de 150 à 200 ans, qui font référence (attesté par les carottages),
 - d'entretenir les accotements restants par un arrachage des buissons, des arbres et des arbustes resserrant le gabarit notamment au niveau de la Tête au Loup et un fauchage bi-annuel,
 - d'enterrer ou de déplacer la ligne de télécommunication.

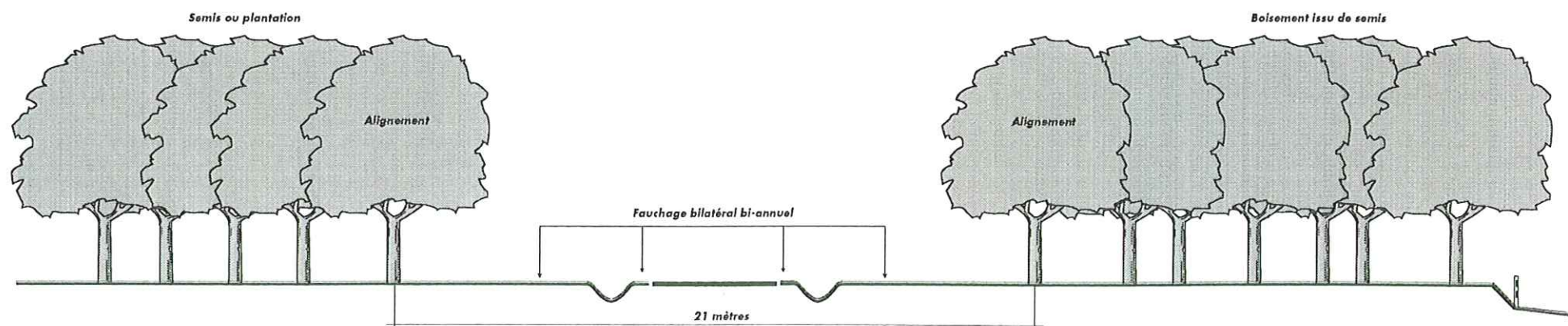
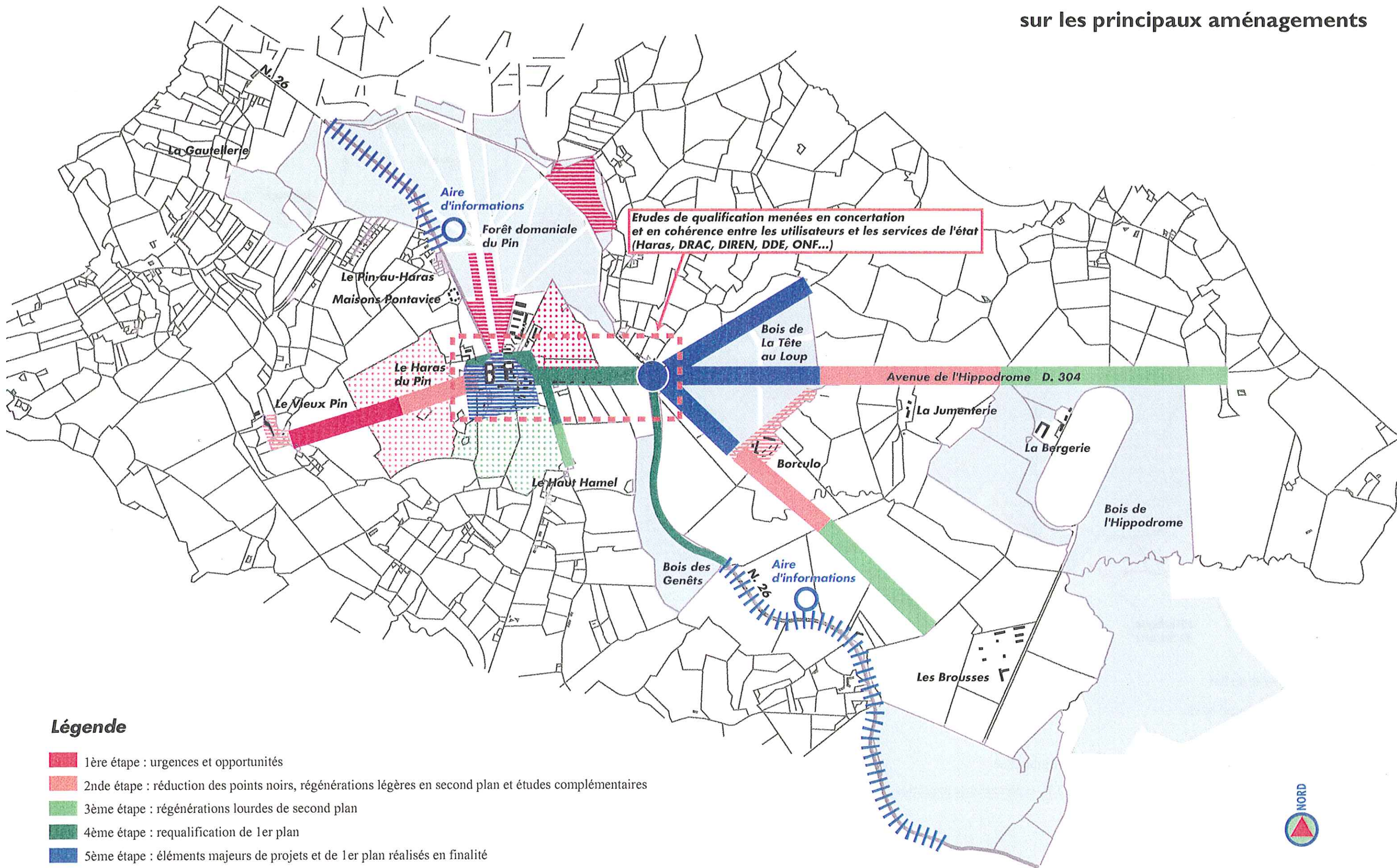


Schéma descriptif

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Plan de phasage

sur les principaux aménagements



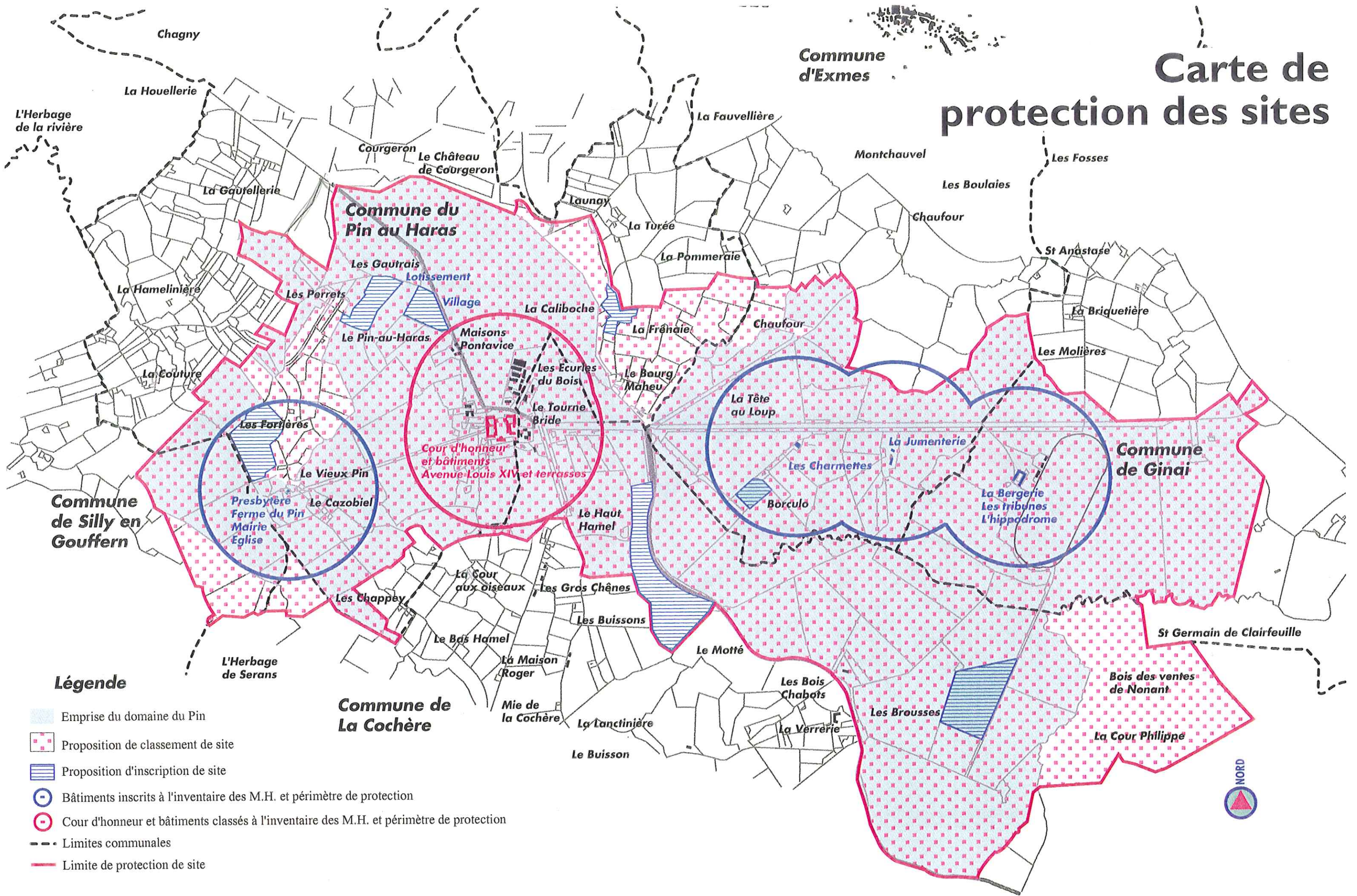
Légende

- 1ère étape : urgences et opportunités
- 2nde étape : réduction des points noirs, régénérations légères en second plan et études complémentaires
- 3ème étape : régénérations lourdes de second plan
- 4ème étape : requalification de 1er plan
- 5ème étape : éléments majeurs de projets et de 1er plan réalisés en finalité








0 200 500 m 1 km



Carte de protection des sites



Légende

-  Emprise du domaine du Pin
-  Proposition de classement de site
-  Proposition d'inscription de site
-  Bâtiments inscrits à l'inventaire des M.H. et périmètre de protection
-  Cour d'honneur et bâtiments classés à l'inventaire des M.H. et périmètre de protection
-  Limites communales
-  Limite de protection de site

0 200 500 m 1 km

Conclusion

Par le diagnostic et par le schéma de régénération, ce document doit être utilisé comme un outil de communication et de programmation menant vers un projet d'ensemble cohérent.

Le projet technique sera réalisé au fur et à mesure des programmations financières en tenant pour base les éléments validés dans la présente étude.

Ces éléments devront être précisés et recalés en fonction du programme d'ensemble afin d'optimiser et d'affiner le projet pour une mise en œuvre parfaitement cohérente dans le site.

Un phasage qui ménage les effets :

Le chantier de régénération des axes structurants du domaine aura un impact très marquant. Même s'ils sont en mauvais état, voir dangereux, l'abattage des vieux arbres, nécessaire pour repartir sur une base garantissant un bon développement des plantations, provoquera inévitablement un choc visuel.

L'objet du phasage est de proposer une progression régulière des impacts avec une alternance entre les travaux de démolitions et les espaces rénovés et requalifiés.

Aussi, nous avons décliné en 5 étapes l'avancement du chantier, partant des opportunités et des urgences, passant par des aménagements plus lointains qui, au fil des étapes et des tronçons, se rapprochent des axes en vitrine et de la cour d'honneur.

Ainsi, les enjeux et les effets iront depuis des aménagements relativement simples et légers vers d'autres plus complexes et lourds financièrement, nécessitant des études techniques complémentaires et des commissions de pilotages spécifiques.

Par ailleurs, depuis les premiers travaux dispersés sur le domaine, durant les 3 premières étapes, l'impact final sera focalisé sur l'avenue principale, la cour d'honneur et la tête au loup signifiant l'enjeu essentiel de cohérence du domaine par la force visuelle des derniers aménagements.

Regénérer pour le long terme

L'objet de cette étude est de protéger et d'authentifier un site exceptionnel.

Protéger

le renforcement de la protection au titre des sites a des objectifs multiples :

- donner un cadre au projet de requalification,
- redélimiter d'une manière cohérente le domaine d'un point de vue historique et paysager,
- élever ce site prestigieux au rang international.

le plan ci-joint propose un périmètre qui s'appuie sur les plans historiques du domaine et sur les limites visuelles de terrain.

L'enjeu de cette étude dépasse l'idée de réaliser une image renouvelée de ce grand domaine.

Développer des synergies

Plus que de faire beau, il s'agit de promouvoir une authenticité fédératrice par des aménagements qui vont redonner l'ouverture et l'échelle de ce domaine historique. De là, la cour d'honneur ouvre sur de multiples espaces réunissant ainsi de nombreuses fonctions complémentaires et des utilisateurs aussi reconnus que l'INRA, l'ONF et l'Institut du Cheval.

De la coopération et de la complémentarité des différents services représentés sur le site mais aussi de la volonté d'investir pour un lieu historique essentiel recouvrant des activités contemporaines de pointe (recherche) et culturelles dépend l'avenir de cet espace.

Son implantation près du prochain échangeur de Gacé sur l'A.28 et sa réputation internationale peuvent déclencher une nouvelle étape pour ce site qui a vocation d'accueillir des curieux et des passionnés de toutes natures.

